



RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT . . 4 - 31

GOVERNANCE ET COMPÉTENCES 6 - 9

RESSOURCES HUMAINES 10 - 15

TEMPS FORTS 2019 16 - 17

INDICATEURS DE PERFORMANCE 18 - 27

EAU 19 - 22

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 22 - 25

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 26

CHIFFRES CLÉS EAU ET ASSAINISSEMENT 28 - 29

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE 30 - 49

PRODUIRE 32 - 37

DISTRIBUER 38 - 49

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES 50 - 71

COLLECTER 52 - 65

TRAITER 66 - 71

PROJETS ET INNOVATIONS 72 - 89

ANTICIPER 74 - 79

INNOVER 80 - 85

PARTAGER 86 - 89

FINANCES ET GESTION DES ABONNÉS 90 - 119

FACTURER 92 - 109

GÉRER 110 - 119

ANNEXES 120 - 145



ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

L'EUROMÉTROPOLE, GARANTE D'UN SERVICE PUBLIC ÉQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses communes membres (33 communes). Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- maintien d'un service d'Eau et d'Assainissement d'excellente qualité,

- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),
- définition du prix de l'eau,
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts environnementaux de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire.

Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole: Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim (soit 90 % de la population de l'Eurométropole),
- par le SDEA sur les 21 communes périphériques (soit 10 % de la population de l'Eurométropole) : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim et Vendenheim.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim,
- par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est confiée à Valeaurhin en contrat de délégation de service public pour 5 ans. Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.



LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Instituée en 2014, la Commission Eau et Assainissement poursuit ses travaux avec ses nouveaux représentants en conseil de l'Eurométropole du 28 août 2020.

Cette commission a un rôle consultatif sur toute question ou tout projet en matière d'eau et d'assainissement.

Elle fait des propositions et participe à la politique en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- elle est consultée par la présidente sur toute question ou tout projet intéressant les services publics et équipements d'eau et d'assainissement ;
- elle peut transmettre à la présidente toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec l'eau et l'assainissement ;
- elle peut se saisir, examiner et rendre un avis sur tous les sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et notamment ceux spécifiques à la fonction d'autorité organisatrice de la compétence eau et assainissement sur son territoire, définie au IX de l'article L 5217-2 du CGCT ;
- elle peut être chargée de rendre plus particulièrement un avis préalable à une délibération qui serait proposée au conseil de l'Eurométropole sur ces mêmes domaines ;
- elle participe aux réflexions sur l'évolution de la gouvernance eau et assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

La Commission Eau et Assainissement s'est réunie quatre fois en 2020.

La commission s'est intéressée aux thématiques et axes de travail pour le nouveau mandat. Elle a démarré ses travaux sur le projet de nouvelle station d'épuration, la réduction des micropolluants et la création d'un label Eco-défis, valorisant les bonnes pratiques environnementales.





RESSOURCES HUMAINES

DES HOMMES AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ

L'eau est un bien commun et le service public de l'Eau et de l'Assainissement a pour vocation d'œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de tous.

Cette vocation et cette responsabilité sont partagées par l'ensemble des agents du service. Leur implication permet de fournir aux usagers l'eau potable et l'assainissement des eaux usées au juste prix tout en préservant un haut niveau de qualité et d'investissements.

L'Eau et l'Assainissement est un service public à caractère industriel et commercial qui fonctionne 7j/7 et 24 h/24, 365 jours par an, grâce à des équipes de permanence et d'astreinte.

LES MÉTIERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de remplir ses missions, le service de l'Eau et de l'Assainissement intègre de nombreux métiers.

Pour produire l'eau destinée à la consommation : agents de maintenance, électroniciens, électromécaniciens, automaticiens, ingénieurs...

Pour distribuer l'eau aux abonnés et assurer la continuité du service : terrassiers, monteurs, chauffeurs de pelles et de camions, surveillants de travaux, opérateurs en recherche de fuites, magasiniers, ingénieurs, agents et responsables de permanence...

Pour entretenir le réseau d'assainissement : égoutiers, électromécaniciens, métalliers, mécaniciens, maçons, magasiniers, surveillants de travaux, techniciens, ingénieurs...

Pour traiter les eaux usées : conducteurs de station d'épuration, électromécaniciens, agents de maintenance, techniciens, ingénieurs...

Pour suivre la qualité de l'eau potable, ainsi que surveiller et adapter les réseaux : techniciens qualité, ingénieurs d'études, instrumentistes, préleveurs-contrôleurs, dessinateurs-projeteurs, opérateurs-géomètres...

Pour assurer la gestion des abonnés et le suivi administratif : releveurs de compteurs, gestionnaires de clientèle, enquêteurs, comptables, secrétaires, cadres administratifs.

Près de 45 métiers différents sont nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'eau et d'assainissement.

FORMATION

En 2020, 163 agents du service de l'Eau et de l'Assainissement ont suivi 612 jours de formation.

Les formations en sécurité ont représenté 68 % du nombre total de jours de formation et ont concerné principalement le certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC), le secourisme, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), le recyclage des habilitations électriques, CACES et permis...

Les autres formations étaient destinées à maintenir à jour les connaissances des agents (formations techniques, évolutions réglementaires, outils informatiques, management...) et à accompagner l'évolution professionnelle des agents (préparation aux concours et examens).

Au cours de l'année 2020, le service de l'Eau et de l'Assainissement a accueilli 10 stagiaires en formation initiale et 7 apprentis, du collège au bac+5.

SÉCURITÉ

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du service de l'Eau et de l'Assainissement (64 analyses de risques) et l'analyse des accidents survenus en 2020 ont permis d'identifier de nouvelles actions de prévention à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents.

Plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre en 2020 au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- réalisation de différentes mesures d'exposition (poussières de bois, poussières/fumées de soudage, poussières de silice, bruit, débits d'air/ventilation, radon, relevés photométriques, vibrations, ...)
- mise à jour du livret de sécurité relatif aux interventions dans et à proximité des ouvrages d'assainissement et rédaction de procédures de sécurité annexes
- achat de passages de câbles pour le passage des véhicules et piétons lors de la réalisation de travaux sur les sites de production d'eau potable
- remplacement d'outillages électroportatifs
- remplacement de l'appareil de levage de la station de pompage SP132, etc.

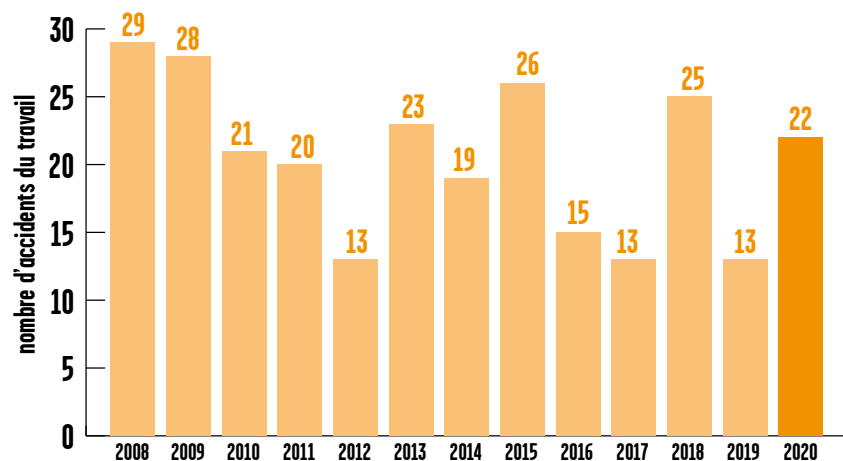
Indicateurs de sécurité du service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2020

Indicateurs 2020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de fréquence cumulé*	27,09	22,60	22,54	18,06	18,27	25,00	25,27	36,91	34,52	46,32	39,25	43,55
Taux de gravité cumulé**	0,94	1,00	1,01	0,97	0,95	1,04	1,13	1,27	1,28	1,42	1,41	1,38

Taux de fréquence cumulé (sur 12 mois glissants) * = $\frac{\text{Nombre d'A.T. avec arrêt} \times 1000000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

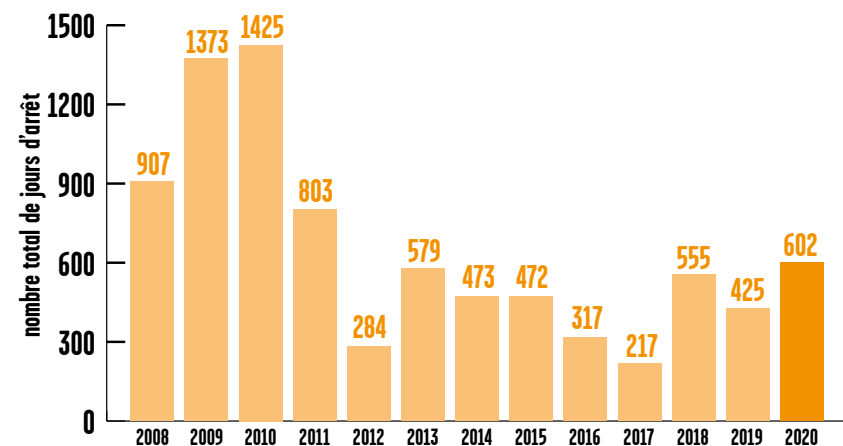
Taux de gravité cumulé (sur 12 mois glissants) ** = $\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Évolution du nombre d'accidents du travail (avec et sans arrêt) au service de l'Eau et de l'Assainissement



Au cours de l'année 2020, le service de l'Eau et de l'Assainissement a enregistré 22 accidents du travail (avec et sans arrêt). Le nombre d'accidents du travail est donc en nette hausse par rapport à l'année 2019 (+ 9 AT). Le service de l'Eau et de l'Assainissement a constaté en 2020 une augmentation des accidents survenus lors de la manipulation de charges (couvercles, grilles de puisard, etc.). Afin de prévenir ce type d'accident, une formation « gestes et postures » plus adaptée aux métiers avec réalisation d'exercices pratiques sera mise en œuvre.

Évolution du nombre total de jours d'arrêt suite à un accident du travail au service de l'Eau et de l'Assainissement



Le nombre total de jours d'arrêt à la suite d'un accident du travail est également en hausse en 2020 par rapport à l'année 2019 (+ 177 jours d'arrêt de travail).

En 2020, le service de l'Eau et de l'Assainissement a également enregistré :

- 4 accidents de trajet (dont 3 avec arrêt),
- 2 accidents bénins,
- 2 presque accidents.

Chaque accident survenu fait l'objet d'une analyse afin de pouvoir identifier ses causes, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées.

 **302**

agents contribuent au bon fonctionnement
du service de l'Eau et de l'Assainissement

44,6 ans

Moyenne d'âge
des agents du service de
l'Eau et de l'Assainissement



45 métiers

différents au service de l'Eau
et de l'Assainissement

612

 jours de formation
en 2020

163 agents

ont suivi au moins une journée
de formation en 2020



**22 accidents
du travail**

en 2020

EXERCICES DE SITUATION D'URGENCE

En 2020, plusieurs exercices de situation d'urgence ont été organisés au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- 1 exercice d'évacuation du bâtiment 3 à la fédération,
- 1 exercice d'évacuation du Centre Technique de l'Assainissement,
- 1 exercice d'évacuation à la station de pompage du Polygone,
- 1 exercice d'évacuation du bâtiment Fustel-Belin,
- 1 exercice DATI (Dispositifs d'Alarme pour Travailleur Isolé),
- 1 exercice sur la thématique « contact avec un produit dangereux ».

L'objectif principal de ces exercices est de tester la capacité à réagir des agents en fonction de la situation d'urgence rencontrée.

SENSIBILISATION / COMMUNICATION SÉCURITÉ

32 « quarts d'heure de sécurité » ont été réalisés en 2020 dans les différents départements du service de l'Eau et de l'Assainissement. Ces quarts d'heure de sécurité ont porté sur des thématiques différentes en matière de sécurité et ont également permis de faire des rappels sur des consignes et des règles de sécurité à respecter.

Par ailleurs, 1 réunion du Comité Qualité Sécurité a également été organisée en 2020 au service de l'Eau et de l'Assainissement en présence des agents de terrain et a porté sur la mise à jour du livret de sécurité relatif aux interventions dans et à proximité des ouvrages d'assainissement et sur la rédaction de procédures annexes.

VISITES DE TERRAIN

En 2020, 38 visites de terrain ont été réalisées par les encadrants du service de l'Eau et de l'Assainissement et ont donné lieu à la rédaction d'un compte rendu (visites pour les équipes en régie et pour les entreprises privées).



TEMPS FORTS 2020

Covid-19 : continuité et qualité de service



Face à la situation exceptionnelle de la crise sanitaire, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg et ses exploitants ont appliqué les plans de continuité d'activité afin de garantir le maintien des services publics essentiels et vitaux à la vie de nos concitoyens, des autres services publics et de l'ensemble des activités économiques.

Nos agents ont été fortement mobilisés pour non seulement poursuivre les opérations essentielles pour maintenir nos activités mais aussi pour rassurer les usagers sur la bonne qualité de l'eau distribuée qui peut être consommée en toute confiance. La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée tant par nos soins que par l'Agence régionale de santé (ARS).

Plus que jamais l'eau est une alliée contre l'épidémie, à préserver : souvent présentée comme une ressource essentielle, le contexte démontre aujourd'hui combien l'eau peut sauver des vies grâce à des gestes d'hygiène simples (lavage des mains...).

Les agents œuvrant pour collecter, transporter et traiter les eaux usées sont mobilisés pour assurer leurs missions malgré des conditions difficiles. Chacun de nous peut les aider, notamment en veillant à ne pas jeter dans ses toilettes des lingettes, qui bouchent les réseaux et provoquent des débordements d'eaux usées, ni d'autres matières inadéquates et des produits chimiques qui représentent un danger pour les agents et nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Participation au projet OBÉPINE

Si le Covid-19 se transmet avant tout par les voies respiratoires, il est possible également de retrouver son génome viral dans les selles des personnes malades ou porteuses de la maladie. Sa détection dans les eaux usées des stations d'épuration constitue ainsi un indicateur qui intéresse les scientifiques. Un programme de recherche national baptisé Obépine (Observatoire Épidémiologique dans les eaux usées) a de ce fait été créé en avril dernier. Plus de 150 stations de traitement, réparties sur tout le territoire français, font partie de

ce réseau de surveillance, dont celle de Strasbourg-La Wantzenau.

Dans les stations d'épuration, les scientifiques détectent déjà depuis longtemps la présence de certains virus, de médicaments ou de drogues. Le coronavirus, présent dans les selles, peut aussi être identifié par le biais de son génome. Ici, toute la population est prise en compte, c'est-à-dire les personnes qui ne se font pas tester mais aussi les asymptomatiques.



Les scientifiques estiment que cet indicateur permet de suivre quasiment en temps réel l'épidémie, et même d'en prévoir l'évolution avec une semaine d'avance par rapport aux indicateurs classiques. Pour chaque station, les informations sont présentées sous la forme d'un indicateur synthétique, offrant ainsi la possibilité de comparer les tendances entre les différentes localités. Ces chiffres sont mis en ligne, en open-data (données ouvertes) sur le site du réseau Obépine <https://www.reseau-obepine.fr/>.

A terme, les chercheurs affichent une ambition plus grande encore : être capables de mesurer en temps réel à la fois la dynamique de l'épidémie, mais aussi son ampleur, c'est-à-dire le nombre de personnes symptomatiques et asymptomatiques infectées à un instant donné. Mais de nombreuses questions scientifiques doivent encore être résolues, à commencer par l'évaluation des quantités de virus excrétées par les asymptomatiques.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

EAU

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2017	2018	2019	2020	Commentaire
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	Strasbourg Sud-Châteaux	22 859	23 035	23 332	23 574	
		Ill Andlau	17 577	18 044	18 268	18 423	
		La Wantzenau	5 873	5 909	5 948	5 948	
		Strasbourg Nord	18 139	18 311	18 809	19 202	
		Osthoffen	845	846	842	837	
		Strasbourg	428 962	432 082	432 158	437 932	
D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	Strasbourg Sud-Châteaux	1,56	1,58	1,60	1,60	
		Ill Andlau	1,57	1,58	1,60	1,60	
		La Wantzenau	1,62	1,61	1,60	1,60	
		Strasbourg Nord	1,65	1,63	1,60	1,60	
		Osthoffen	1,82	1,71	1,60	1,60	
		Strasbourg	1,63	1,61	1,60	1,60	
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	Strasbourg Sud-Châteaux	1	1	1	1	
		Ill Andlau	1	1	1	1	
		La Wantzenau	1	1	1	1	
		Strasbourg Nord	1	1	1	1	
		Osthoffen	1	1	1	1	
		Strasbourg	1	1	1	1	
Indicateurs de performance	Unité	Unité de distribution	2017	2018	2019	2020	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	99,5	99,8	99,6	100	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2017	2018	2019	2020	Commentaire
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	99,80	100	100	100	
P103.2b Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	points	Strasbourg Sud-Châteaux	95	108	108	118	
		Ill Andlau	95	110	110	120	
		La Wantzenau	95	105	105	115	
		Strasbourg Nord	95	109	109	120	
		Osthoffen	95	105	105	115	
		Strasbourg	107	110	110	119	
		GLOBAL				119	
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	Strasbourg Sud-Châteaux	89,14	86,21	83,16	81,76	
		Ill Andlau	78,44	81,63	85,16	79,55	
		La Wantzenau	87,61	93,31	94,50	91,54	
		Strasbourg Nord	87,01	80,97	87,44	88,77	
		Osthoffen	77,43	77,20	79,05	97,33	
		Strasbourg	85,12	87,17	88,55	88,12	
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	3,03	3,97	4,77	5,28	
		Ill Andlau	8,96	8,18	5,92	7,86	
		La Wantzenau	3,48	1,93	1,56	2,60	
		Strasbourg Nord	3,81	5,86	3,70	3,64	
		Osthoffen	4,15	3,89	4,01	0,46	
		Strasbourg	12,81	11,33	10,31	10,02	
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	2,87	3,84	4,67	5,17	
		Ill Andlau	8,75	7,98	5,79	7,70	
		La Wantzenau	3,28	1,72	1,46	2,44	
		Strasbourg Nord	3,63	5,70	3,59	3,51	
		Osthoffen	4,05	3,83	3,71	0,36	
		Strasbourg	11,80	10,39	8,86	9,13	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2017	2018	2019	2020	Commentaire
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Strasbourg Sud-Châteaux	0,57	1,14	0,80	0,94	Les chiffres antérieurs à 2020 correspondent aux valeurs annuelles et pas moyennées sur 5 ans (cf. définition de l'indicateur). La valeur globale correspond à la moyenne pondérée suivant le linéaire (cf. définition de l'indicateur)
		Ill Andlau	0,86	0,92	1,04	0,71	
		La Wantzenau	0,64	0,95	0,00	0,52	
		Strasbourg Nord	0,55	0,63	0,76	0,84	
		Osthoffen	0,00	1,07	0,00	0,36	
		Strasbourg	1,13	1,02	0,63	0,84	
		GLOBAL				0,84	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Strasbourg Sud	0	0	0	0	
		Ill Andlau	0	0	0	0	
		La Wantzenau	0	0	0	0	
		Strasbourg Nord	0	0	0	0	
		Strasbourg	0	0	0	0	
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb / 1000 ab.	Strasbourg Sud-Châteaux	1,61	1,10	0,79	1,67	
		Ill Andlau	0,56	0,73	1,64		
		La Wantzenau	0,49	1,47	0,98		
		Strasbourg Nord	3,31	2,64	1,98		
		Osthoffen	0,00	3,16	9,40		
		Strasbourg	1,90	1,09	1,21	0,08	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen		100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	

P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Strasbourg Sud	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
		Ill Andlau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
		La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
		Strasbourg Nord	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
		Strasbourg	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Strasbourg Sud	2,50	3,10	2,50	2,90
		Ill Andlau	2,50	3,10	2,50	2,90
		La Wantzenau	2,50	3,10	2,50	2,90
		Strasbourg Nord	2,50	3,10	2,50	2,90
		Strasbourg	2,50	3,10	2,50	2,90
P155.1 Taux de réclamations	nb / 1000 hab.	Strasbourg Sud				
		Ill Andlau				
		La Wantzenau				
		Strasbourg Nord				
		Strasbourg	0,93	0,65	0,29	0,21

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	Commentaire
D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées. Unitaire ou séparatif	hab.	Achenheim			6 708	6 811	6 720	
		Blaesheim		1 339	1 343	1 335	1 327	
		Kolbsheim						
		Plobsheim		4 292	4 475	4 482	4 535	
		Strasbourg - La Wantzenau	484 922	480 704	485 701	486 729	493 140	
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	Achenheim		0	0	0	0	Autorisations caduques au bout de 10 ans
		Blaesheim		0	0	0	0	
		Kolbsheim					0	
		Plobsheim		0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	105	107	107	104	114	
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	Achenheim		167	225	125	138	
		Fegersheim	184	172	163	189	200	
		Geispolsheim	176	175	160	133	155	
		Plobsheim	79	75	70	67	63	
		Strasbourg - La Wantzenau	12 138	11 988	11 954	12 227	12 083	
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	Achenheim	1,65	1,52	1,39	1,26	1,26	
		Blaesheim	1,23	1,25	1,25	1,26	1,26	
		Plobsheim				1,26	1,26	
		Strasbourg - La Wantzenau	1,23	1,25	1,25	1,26	1,26	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	1,23	1,25	1,25	1,26	1,26	Commentaire
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim						
		Blaesheim						
		Kolbsheim						
		Plobsheim						
		Strasbourg - La Wantzenau	91,25	91,28	91,46	91,48	91,58	
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	Achenheim		27	29	29	30	
		Blaesheim		30	30	30	30	
		Kolbsheim		29	30	30	30	
		Plobsheim		109	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	30 (42% de connaissance date de pose)	105	106	107	107	
		GLOBAL				104		
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim						
		Blaesheim						
		Plobsheim						
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim		100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim		100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	Achenheim		100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	
		Fegersheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Geispolsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Plobsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Strasbourg - La Wantzenau	100 dont 37,4 incinération 62,6 compostage	100 dont 98,4 incinération et 1,6 en compostage	100 dont 87,3 incinération et 12,7 en compostage	100 dont 92,8 incinération et 7,2 en compostage	100 dont 89 incinération et 11 en compostage	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	
P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Achenheim		0	0	0	0	
		Blaesheim		0	0	0	0	
		Kolbsheim		0	0	0	0	
		Plobsheim		0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	0	0	0	0	0	
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab.	Achenheim						
		Blaesheim						
		Kolbsheim						
		Plobsheim						
		Strasbourg - La Wantzenau	0,00412	0,00206	0,00201	0,00200	0,00605	
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	Achenheim						
		Blaesheim						
		Kolbsheim						
		Plobsheim						
		Strasbourg - La Wantzenau	4,86	5,38	5,50	6,96	7,90	
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim		0,000	0,193	0,282	0,282	
		Blaesheim		3,996	3,865	4,600	4,600	
		Kolbsheim		0,000	0,000	0,000	0,000	
		Plobsheim		0,000	0,000	0,000	0,000	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,723	0,764	0,912	0,947	0,947	
		GLOBAL						0,739
P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	Achenheim		100	100	96	100	
		Fegersheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Geispolsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Plobsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	99	100	99,7	

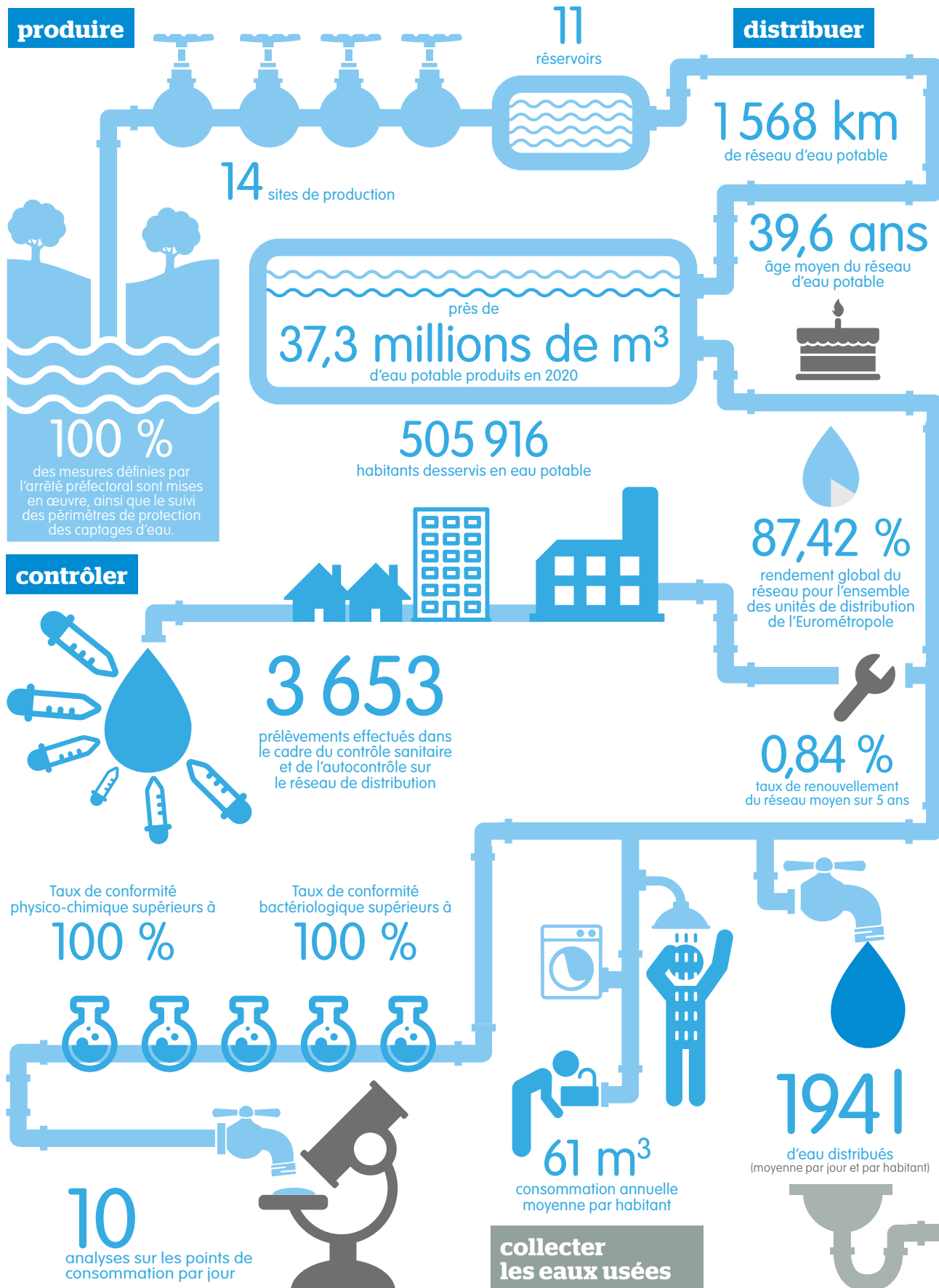
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	30	100	110	110	110	
		Blaesheim						pas de compétence sur ce système
		Kolbsheim						pas de compétence sur ce système
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	110	70	110	110	110	
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Achenheim		< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Blaesheim		< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Kolbsheim						
		Plobsheim		< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg - La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Achenheim		2,20	2,40	2,0	2,50	
		Blaesheim		2,20	2,40	2,0	2,50	
		Plobsheim		2,20	2,40	2,0	2,50	
		Strasbourg - La Wantzenau	1,60	2,20	2,40	2,0	2,50	
P258.1 Taux de réclamations	nb/ 1000 hab.	Achenheim						
		Blaesheim						
		Kolbsheim						
		Plobsheim						
		Strasbourg - La Wantzenau	0,37	0,41	0,14	0,20	0,04	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	Commentaire
D301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab.	Achenheim			81	75	75	
		Blaesheim		15	15	15	15	
		Kolbsheim				24	24	
		Plobsheim		96	102	99	138	
		Strasbourg - La Wantzenau	1 257	1 188	1 416	1 305	1 533	
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	Achenheim		0	80	100	100	zonage non délibéré
		Blaesheim		100	100	100	100	
		Kolbsheim					100	
		Plobsheim		100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	Commentaire
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	Achenheim						
		Blaesheim						
		Kolbsheim						
		Plobsheim						
		Strasbourg - La Wantzenau	48,94	48,57	51,74	51,52	52,87	



distribution de l'eau



assainissement des eaux usées

traiter

65,8 millions de m³
d'eaux usées traitées (dont eau de pluie)



2

stations de prétraitement



3

stations d'épuration

98,6 %
des eaux usées de
l'Eurométropole
sont traitées à la station
d'épuration de Strasbourg -
La Wantzenau.



0,74 %

taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans

101 713

ouvrages (bassins et déversoirs d'orage,
stations de pompage et de relevage,
séparateurs d'hydrocarbures,
regards, siphons, puisards...)

48 ans

âge moyen du réseau



1650 km

de réseau d'eaux usées

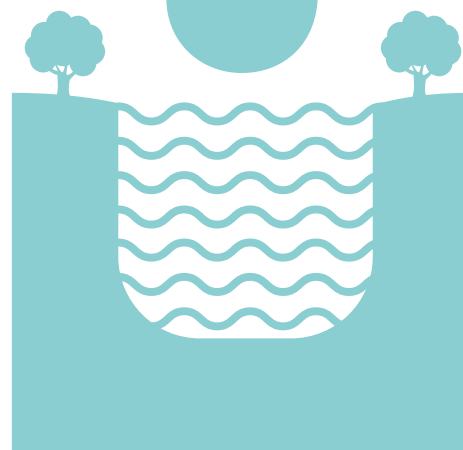
11 %

taux de curage des réseaux



100 %

taux de conformité
de la performance
des ouvrages d'épuration
définie en application de l'arrêté
du 21 juillet 2015





L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE



PRODUIRE

DE LA NAPPE AU ROBINET

L'eau consommée par les habitants de l'Eurométropole provient exclusivement de la nappe phréatique rhénane. C'est l'une des plus importantes réserves d'eau potable d'Europe.

Accessible à une profondeur de quelques mètres seulement, profonde de 140 m au niveau de Strasbourg, son volume d'eau est estimé à 35 milliards de m³ côté alsacien. Le renouvellement est estimé à 1,3 milliard de m³ chaque année.

UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Le service de l'Eau et de l'Assainissement met en œuvre une démarche de sensibilisation des industriels et des exploitations agricoles présents dans les zones d'emprunt des captages. Des visites de sites sont régulièrement menées afin de rappeler les mesures préventives et éventuellement curatives à mettre en œuvre sur chaque site.

PRÉLEVER

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 14 sites de production permettent de satisfaire les besoins en eau des habitants, des industriels, des artisans et des services publics (espaces verts, services d'incendie et de secours...).

Unité de Distribution de Strasbourg

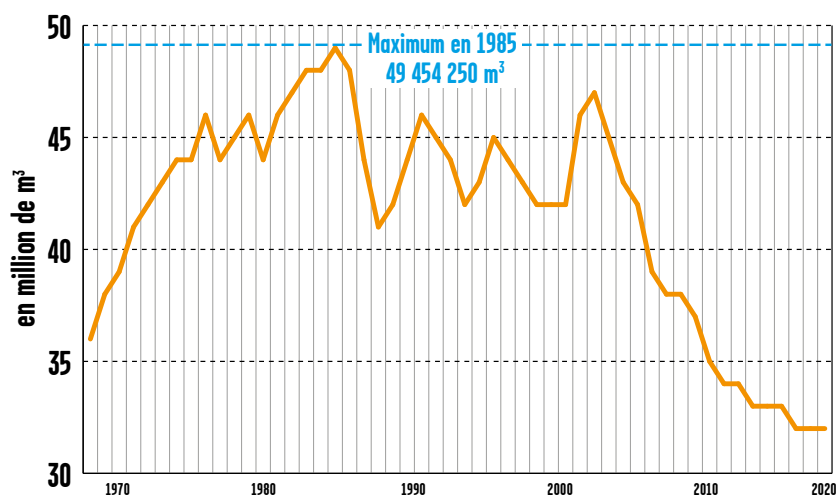
(Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim). Cette unité possède un réservoir à Oberhausbergen de 30000 m³. L'évolution des volumes d'eau produits est présentée ci-dessous.

Évolution de la production annuelle

Production annuelle en m ³ /an	2018	2019	2020
Station du Polygone	23 539 228	23 788 834	25 102 044
Station Oberhausbergen	7 629 816	7 400 465	5 979 968
Lingolsheim	973 340	798 178	714 671
Strasbourg - Robertsau	14 840	16 429	15 893
Production totale	32 157 224	32 003 906	31 812 576
Volume refoulé dans le réseau *	31 379 681	31 240 580	31 040 206

* Production totale - eaux de service

Évolution de la production depuis 1879 dans l'unité de distribution de Strasbourg



Jusqu'au début des années 1980 la production en eau n'a cessé d'augmenter parallèlement à l'augmentation de la population et à l'augmentation des besoins en eau par habitant.

Depuis les années 1980 on constate une diminution de la production en eau qui s'explique notamment par une baisse des besoins en eau par habitant. Il s'agit d'une tendance nationale.

Unité de distribution de Ill-Andlau

(Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim)

Cette unité comprend un réservoir à Fegersheim de 880 m³.

Deux captages sont présents sur le territoire de l'Eurométropole : le captage d'Eschau et le captage de Fegersheim. Un troisième forage est situé à Ichtratzheim (hors Eurométropole).

Captages	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020
Eschau	482718	295904	394031
Fegersheim	643968	715480	672447

Unité de distribution de Strasbourg Sud

(Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim)

Cette unité de distribution comprend cinq réservoirs :

- le réservoir de Blaesheim 480 m³,
- le réservoir du Lerchenberg 5000 m³,
- le réservoir de Kobsheim 202 m³,
- le réservoir de Breuschwickersheim 280 m³,
- le réservoir de Hangenbieten 800 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Sud, trois puits sont présents à Geispolsheim et à Holtzheim.

Captages	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020
Production Geispolsheim	1756394	1846007	1880182
Production Holtzheim Puits 1	503582	497127	473963
Production Holtzheim Puits 2	565542	570572	611486

Unité de distribution de La Wantzenau

Cette unité comprend un réservoir à La Wantzenau de 535 m³.

Sur l'unité de distribution de La Wantzenau, deux puits sont présents.

Captages	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020
Production La Wantzenau Puits 2	126999	97078	141045
Production La Wantzenau Puits 3	263860	314223	256889

Unité de distribution de Strasbourg Nord

(Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim)

Cette unité comprend deux réservoirs :

- le réservoir de Niederhausbergen 1 800 m³,
- le réservoir de Vendenheim 388 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Nord, trois puits sont présents à Lampertheim.

Captages	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020
Production puits 1 et puits 2 Lampertheim	367 849	844 615	707 580
Production puits 3 Lampertheim	41 704	443 050	443 050

Les variations s'expliquent par l'équilibre des besoins en eaux des consommateurs et la capacité de production (ces captages alimentent l'Unité de distribution de Strasbourg Nord mais également l'Unité de Distribution du Kochersberg qui compte de nombreuses communes situées en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres ressources dont la station de Traitement de l'eau de Griesheim sur Souffel).

Unité de Production du Kochersberg (Osthoffen)

Osthoffen relève de l'unité de distribution rattachée au Kochersberg et ne dispose pas de puits sur son territoire mais dispose d'un château d'eau d'un volume de 325 m³.

INTERCONNEXIONS ET ÉCHANGES D'EAU

Les différents réseaux de l'Eurométropole de Strasbourg sont non seulement interconnectés entre eux mais également avec d'autres réseaux des collectivités périphériques (Syndicat des Eaux de Bruche-Scheer, Syndicat des Eaux de Kilstett / Gamsheim, Syndicat des Eaux du Kochersberg...).

Les échanges d'eau réalisés dans le cadre de ces interconnexions permettent de pouvoir assurer un service de meilleure qualité aux abonnés mais également un secours en eau en cas de besoin et d'incident tel qu'une casse sur une conduite.

CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'EAU

De la nappe phréatique d'Alsace à la carafe, il n'y a qu'un robinet d'eau froide à ouvrir...

Produit naturel pompé dans la nappe phréatique d'Alsace, l'eau distribuée au robinet des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg est disponible au robinet 24 heures sur 24 et 365 jours par an, elle ne demande pas d'usine d'embouteillage, pas d'emballage, pas de transport, pas de traitement des déchets ni de recyclage ! Elle est écologique et économique.

Garantir la qualité

L'Eau de Strasbourg respecte l'ensemble des paramètres de potabilité définis par le Code de la santé publique dans le cadre des normes européennes.

INDICATEUR DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

100

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Cette valeur signifie que l'ensemble des mesures définies par les arrêtés préfectoraux est mise en œuvre ainsi que le suivi des périmètres de protection des captages d'eau.

L'eau : l'aliment le plus contrôlé en France

Deux niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes.

Le contrôle sanitaire du préfet

Un contrôle sanitaire est exercé par le préfet. Il comprend notamment :

- l'inspection des installations,
- le contrôle des mesures sanitaires mises en œuvre,
- la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé de la Santé.

L'auto-contrôle du service de l'Eau et de l'Assainissement

Il s'exerce en complément du contrôle du préfet et comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource et du fonctionnement des installations,
- un programme d'analyses effectuées en différents points des installations.

Captages	Strasbourg	Strasbourg-Nord	Strasbourg-Sud	Ill-Andlau	La Wantzenau	Osthoffen
Nombre prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaires réglementaires	650	66	59	49	29	37
Taux conformité bactériologique	100 %	100%	100%	100 %	100 %	100 %
Taux conformité physico-chimique	100 %	100%	100%	100 %	100 %	100 %

UN RÉSEAU DE MÉDECINS SENTINELLES POUR SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, une veille sanitaire d'alerte en matière de pathologie digestive pouvant être en rapport avec la consommation d'eau est mise en œuvre.

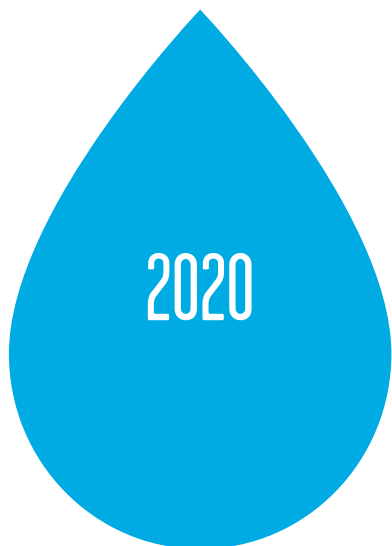
Celle-ci est organisée afin d'identifier l'occurrence de situations anormales et d'en informer les autorités sanitaires et administratives compétentes qui prendront les mesures adéquates (enquête, analyses complémentaires, information des usagers...).

Elle repose sur un réseau de professionnels de santé, coordonné par un bureau d'étude spécialisé en épidémiologie. La société OPEN ROME assure cette prestation.

En cas de survenue d'une contamination du réseau ou d'une suspicion d'incident, le système est en mesure d'informer rapidement tous les professionnels de santé concernés pour leur permettre de mettre en œuvre des pratiques thérapeutiques adaptées à la situation et de servir de relais auprès de leurs patients en matière d'information sanitaire.

CHIFFRES ET PERFORMANCE

UNITÉ DE DISTRIBUTION DE STRASBOURG



31 040 206 m³

mis en distribution en 2020 par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg

La quantité d'eau mise en distribution par la régie d'eau de l'Eurométropole de Strasbourg est stable.

37 393 349 m³

produits en 2020 sur le territoire métropolitain



194 l

C'est le volume moyen d'eau distribuée par jour et par habitant (tous usages confondus).



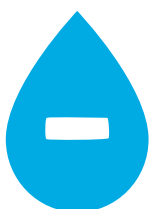
85 042 m³

C'est le volume moyen distribué chaque jour sur le territoire métropolitain.



98 547 m³

C'est le volume distribué le 4 mars 2020, jour de la plus forte consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.



68 010 m³

C'est le volume distribué le 22 octobre 2020, jour de la plus faible consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.

3 653



prélèvements effectués sur l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.

Taux de conformité physico-chimique de

100 %



Taux de conformité bactériologique supérieur à

100 %

10

analyses sur les points de consommation par jour



11

réservoirs de stockage d'eau sur l'Eurométropole de Strasbourg pour un volume total de

40 690 m³

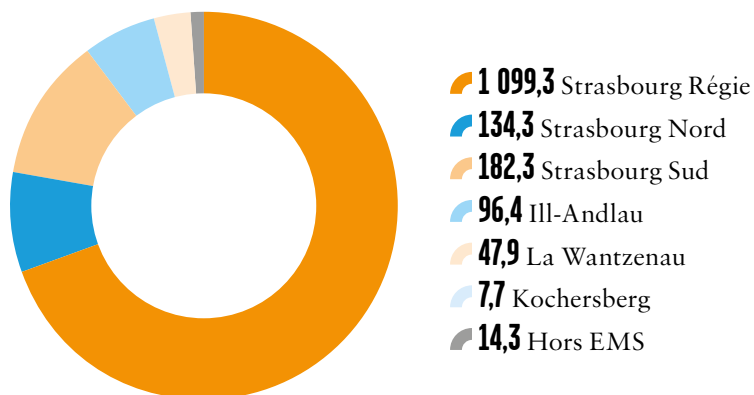


DISTRIBUER

La distribution de l'eau sur le territoire de l'Eurométropole est assurée par refoulement associé à 11 réservoirs. Ces réservoirs se remplissent essentiellement la nuit et permettent de répondre aux variations de la demande le jour. La pression en sortie des stations de pompage est d'environ 5 à 6 bars.

Un réseau de 1 568 km de conduites assure le transport de l'Eau de Strasbourg et sa distribution jusqu'aux abonnés : 1 099 km sur le secteur de la Régie Eurométropole et 469 km sur les secteurs exploités par le SDEA. Par ailleurs, 14 km de réseau des secteurs SDEA, situés en dehors du territoire de l'Eurométropole, contribuent également au bon fonctionnement du service. Ce réseau est actuellement divisé en plusieurs unités de distribution, elles-mêmes divisées en secteurs de manière à optimiser la surveillance et la détection de fuites éventuelles.

Répartition des linéaires de réseau en fonction des unités de distribution



UN PATRIMOINE UNIQUE

Construit à partir de 1878, ce réseau a sans cesse été étendu, entretenu et renouvelé au fil des ans. Les conduites, dont certaines mesurent jusqu'à 1 m de diamètre, sont régulièrement inspectées et renouvelées.

AMENER L'EAU AU ROBINET

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué des éléments suivants :

	Secteur Régie Eurométropole	Secteur SDEA	Total Eurométropole
Robinet-Vannes	17 797	4 763	22 560
Vannes papillon Ø > 300 mm	459	132	591
Fosses de prélèvements (qualité de l'eau)	282		282
Fosses de sectorisation (lutte contre les fuites)	55	22	77
Branchements	43 577	21 503	65 080
Équipements de lutte contre les incendies	- Hydrants ^(*)	232	4 319
	- Poteaux incendie	1 869	5 526

(*) Les hydrants ne sont pas tous référencés en point d'eau incendie ; ils servent essentiellement pour l'exploitation du réseau (point de purge, point de prise d'eau).

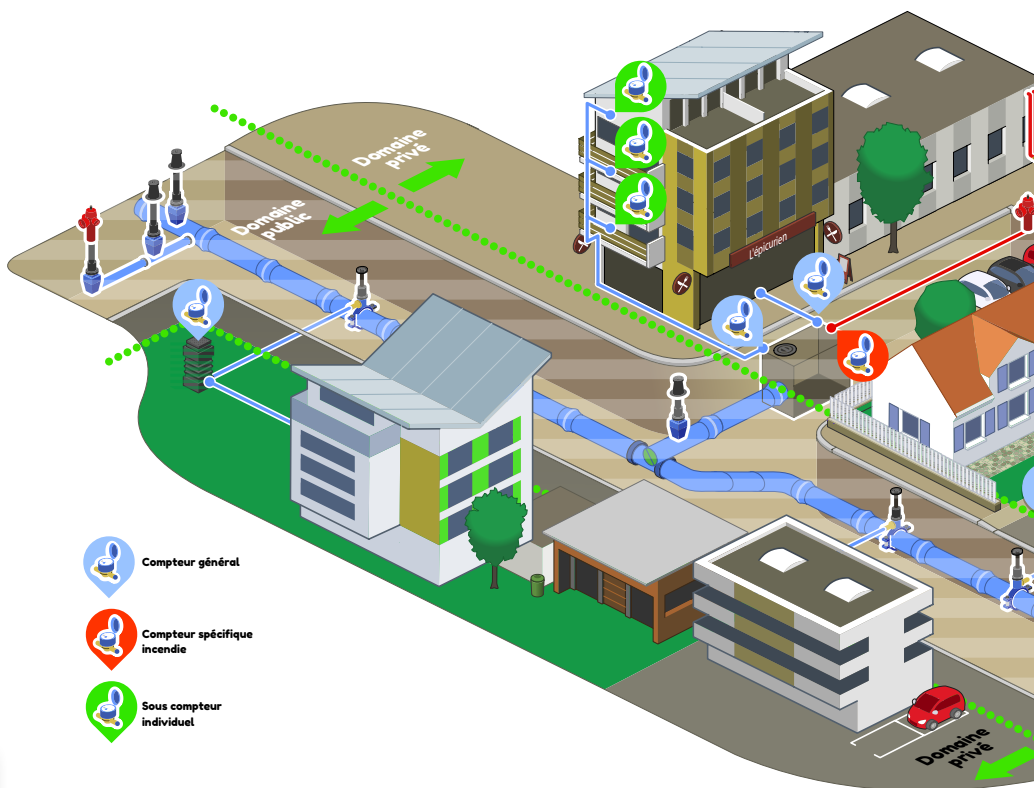
L'ACHEMINEMENT DE L'EAU JUSQUE DANS LES HABITATIONS

EAU POTABLE

Une eau est dite potable quand elle satisfait à un certain nombre de caractéristiques la rendant propre à la consommation humaine.

Ces caractéristiques sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

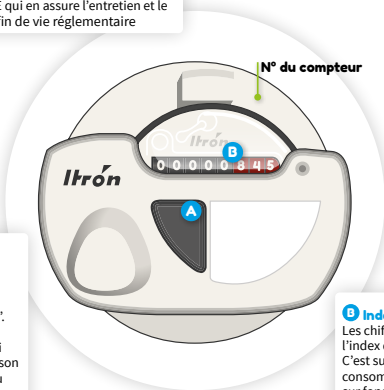
De nombreux contrôles sont réalisés au niveau de la ressource, de la production et dans le réseau de distribution public ou privé.



-  Compteur général
-  Compteur spécifique incendie
-  Sous compteur individuel

COMPTEUR

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau. Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire.

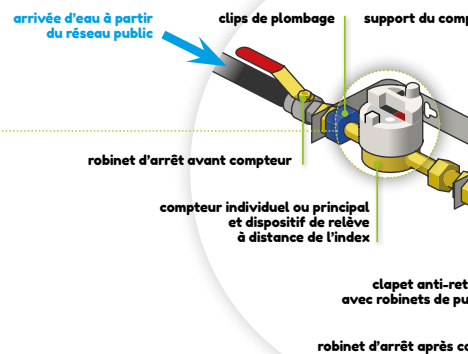


A Dispositif de relèvement à distance

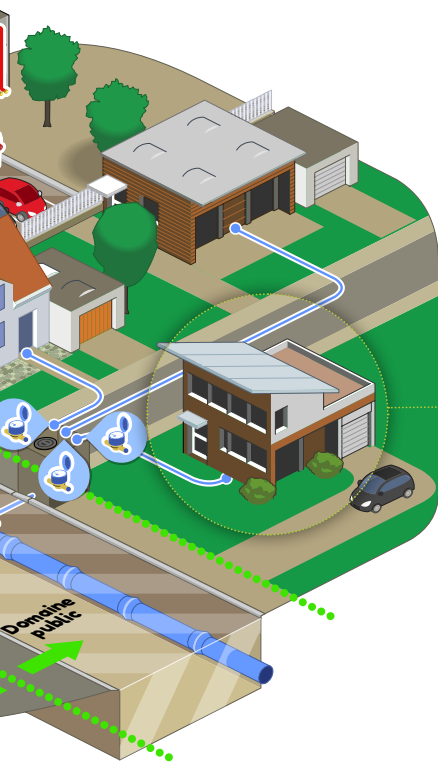
Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé "radio relèvement". Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du releveur à l'extérieur de l'immeuble. (2 fois par an).

B Index des volumes

Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décilitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils vous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.

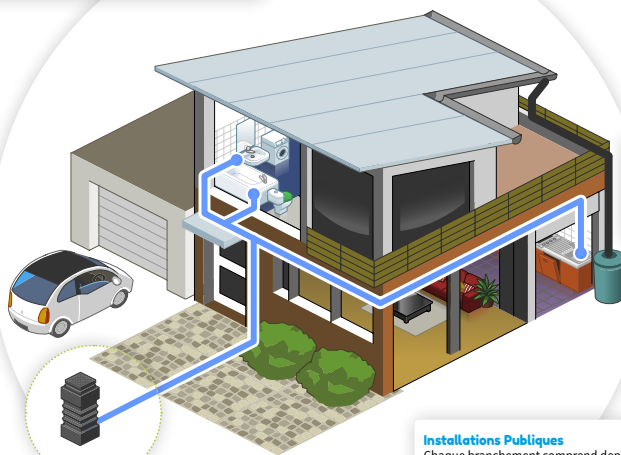


Pour comptabiliser les volumes consommés et assurer la facturation des abonnés, 72 000 compteurs sont installés (parc au 31/12/2020). Selon le profil de consommation, ces compteurs varient d'un diamètre nominal de 15 à 200 mm, ces derniers équipant les gros consommateurs industriels et les équipements de défense incendie. Ce parc est géré et entretenu régulièrement, conformément à la réglementation. En 2020, 3 262 compteurs ont ainsi été remplacés chez les abonnés.



Installations intérieures

Canalisations et appareils de toute nature situés à l'aval du second robinet d'arrêt après compteur. L'abonné en est seul responsable.



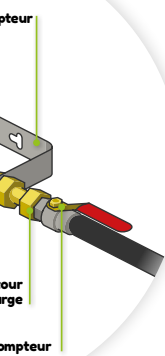
L'utilisation d'eau de pluie (ou de puits) n'est autorisée que pour les usages non domestiques (arrosage).

Installations Publiques

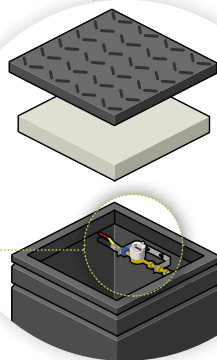
Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique:

- a) la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- b) le robinet de prise et la bouche à clé,
- c) la canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé jusqu'au regard compteur.

L'ensemble du branchement défini ci-dessus, parfois qualifié de branchement dans sa partie publique, est un équipement propre de l'abonné qui fait cependant partie du service public et qui appartient à la collectivité. Les travaux d'entretien et de renouvellement du branchement sont à la charge de la collectivité.



En cas de fuite dans son installation intérieure, l'utilisateur doit se limiter à fermer le robinet d'arrêt situé après le compteur.

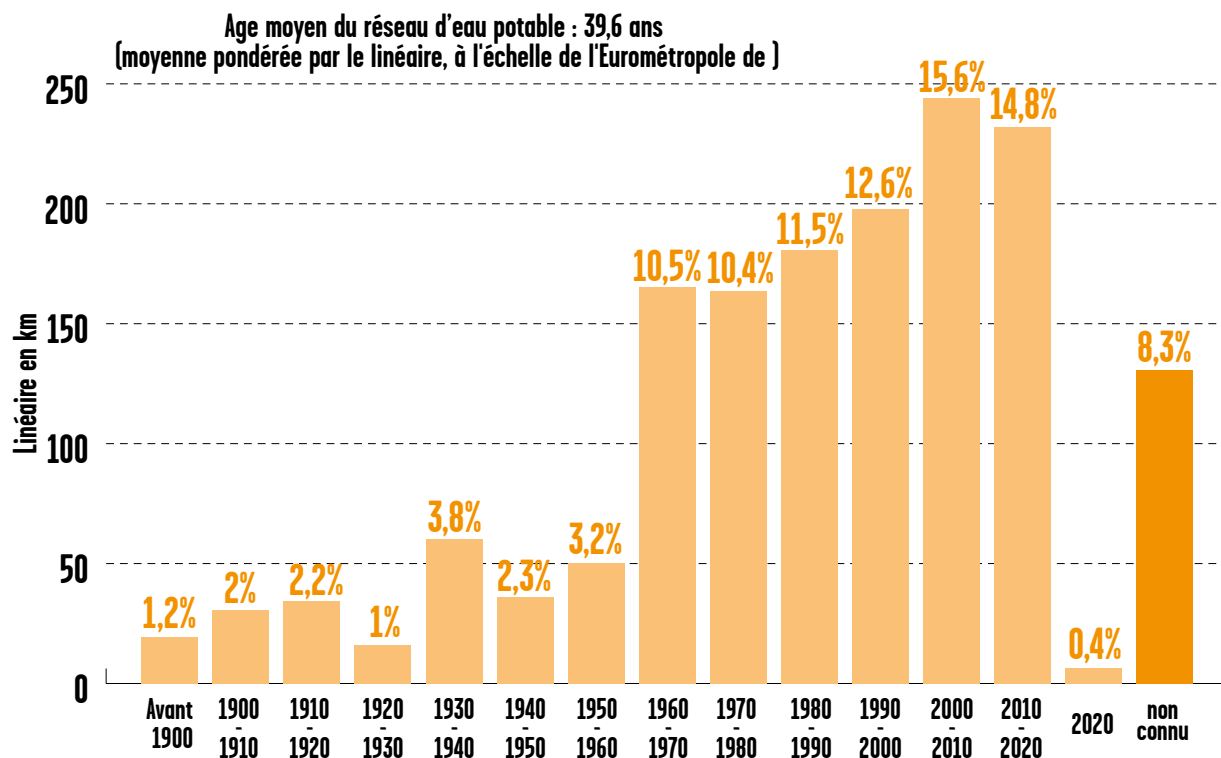


Regard compteur compact ingelable

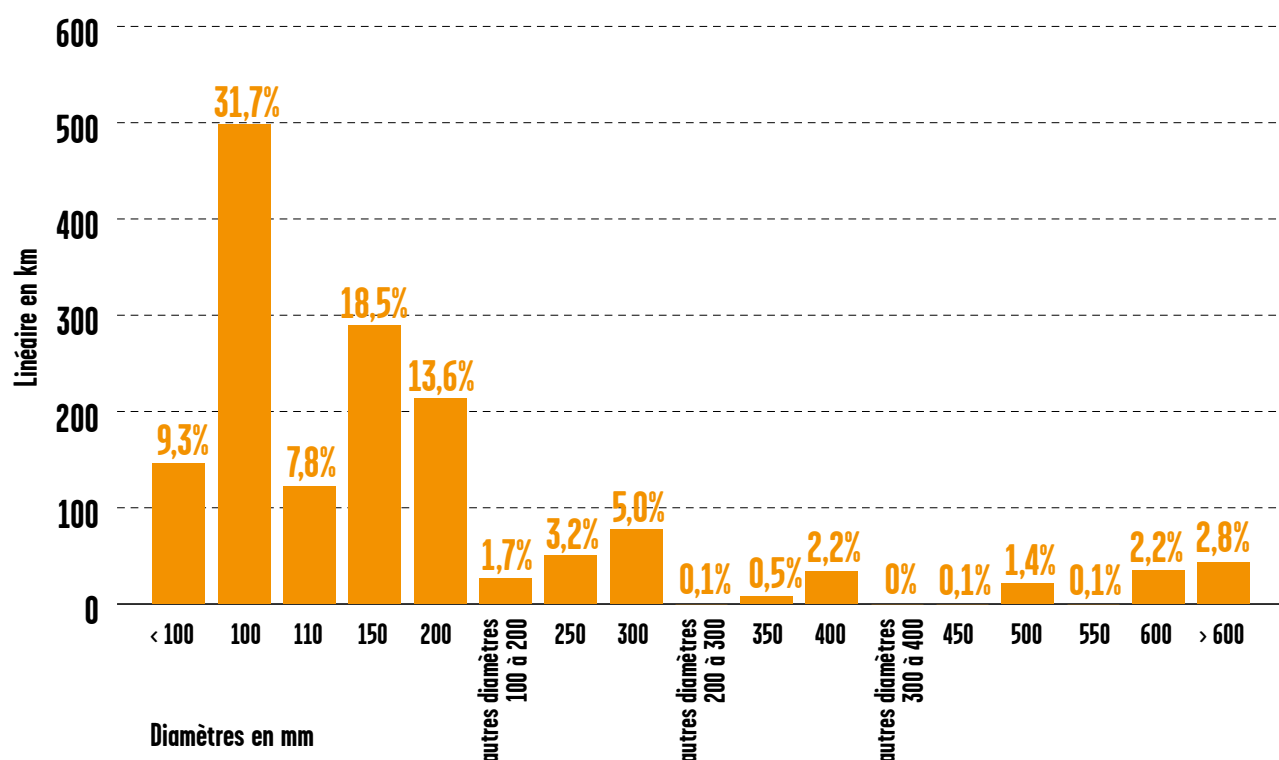
Le regard compteur installé sur la parcelle privée en limite parcellaire au plus près de l'alignement public doit être conforme aux prescriptions techniques figurant en annexe du règlement de l'eau. Le regard sur la parcelle privée est un équipement propre de l'abonné, son entretien et en particulier l'accès au tampon d'ouverture doit être permanent.

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

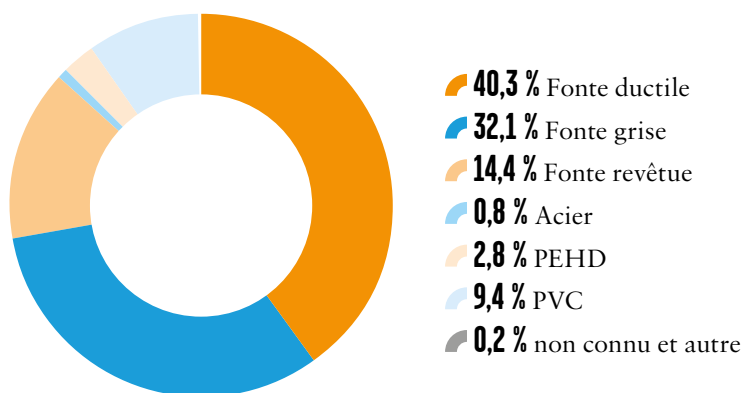
Âge moyen des conduites du réseau d'eau (pourcentage de la longueur totale)



Répartition des conduites par diamètre nominal
Diamètres en mm



Répartition des conduites d'eau en fonction de la nature des matériaux (en %)



24 h

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

100 %

Taux de respect des délais d'ouverture de branchement

ABONNEMENTS ET BRANCHEMENTS

À chaque branchement son type d'abonnement. C'est le diamètre du branchement qui définit le type d'abonnement. Pour les particuliers, le branchement standard est d'un diamètre de 25 mm. Il peut aller jusqu'à 100 mm voire au-delà pour des besoins spécifiques.

ASSURER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est garant de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. À partir de son centre de contrôle, il adapte la production à la demande et régule la circulation de l'eau dans le réseau.

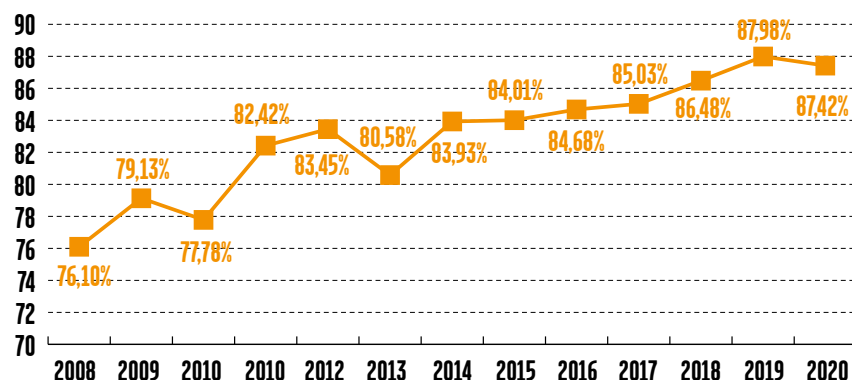
Les multiples stations de mesure en continu localisées sur le réseau assurent une vision permanente de la qualité de l'eau et des paramètres de fonctionnement hydraulique.

Cette surveillance permanente se complète d'un programme de recherche de fuites et d'amélioration du rendement du réseau.

Sur les secteurs dont il assure l'exploitation, le SDEA procède aux mêmes contrôles et suivis sur l'ensemble des installations, de la production à la distribution.

RÉDUIRE LES PERTES EN EAU

Rendement du réseau d'eau potable



INDICE DE CONNAISSANCE DES INSTALLATIONS (RÉSEAU ET GRANDS OUVRAGES) ET PLAN DE RENOUVELLEMENT

Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. En ce qui concerne les différentes unités de distribution de l'Eurométropole de Strasbourg, cet indice varie de 115 à 120 points. L'indice global consolidé est de 119 points ce qui correspond à un descriptif détaillé du réseau et des informations relativement complètes au regard des exigences de l'article D2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

RENDEMENT 2020 DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

87,42 %
de rendement global
du réseau d'eau

Rendement 2020 du réseau de distribution : le rendement global du réseau d'eau pour l'ensemble des secteurs de distribution de l'Eurométropole est de 87,42%.

Ce rendement global du réseau est déterminé sur l'ensemble des périmètres sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir 33 communes depuis 2017.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Indice linéaire des volumes non comptés = 8,55 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de sa distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

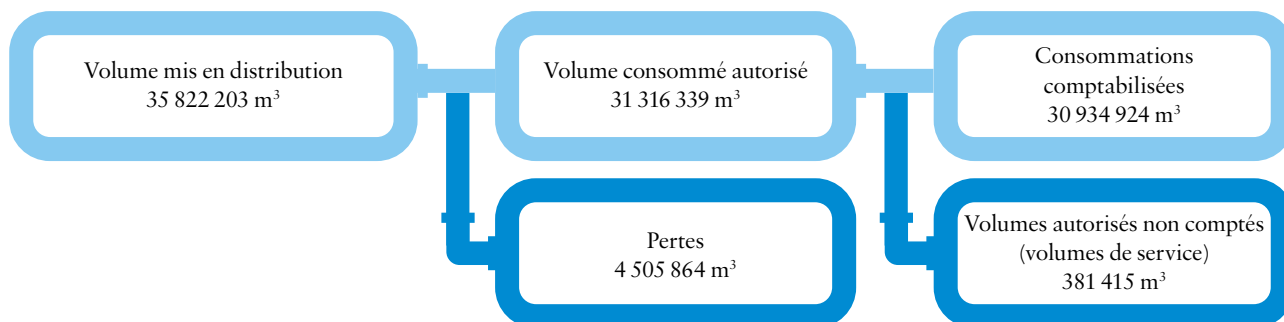
Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des pertes en réseau = 7,88 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui sont consommés sans autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Récapitulatif des différents volumes



RECHERCHE ACTIVE DES FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

La totalité du linéaire de réseau d'eau potable est suivie en détection de fuite par des dispositifs de surveillance combinés :

- sectorisation du réseau (suivi et analyse des débits de nuit)
- prélocalisation acoustique installée à demeure
- campagne de recherche de fuite systématique par sous-secteur, sur le principe de pose / relève / dépose de capteurs acoustiques

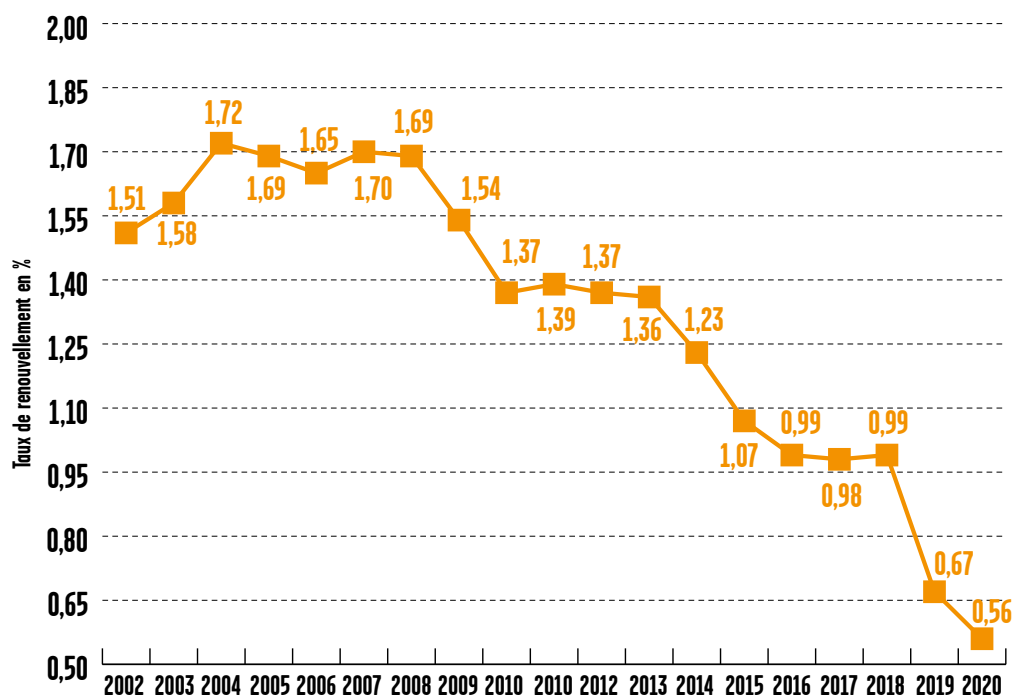
En 2020, 33 km de réseaux en centre-ville ont été passés en prélocalisation acoustique à demeure, portant à plus de 170 km le linéaire de réseau surveillé ainsi.

Le déploiement au 1^{er} trimestre 2021 de prélocalisateurs acoustiques télérelevés acquis fin 2020 permettra d'améliorer encore la surveillance de secteurs sensibles et de gagner en réactivité.

Renouvellement du réseau

	Total Eurométropole de Strasbourg
Linéaire de réseau (en km)	1 568
Linéaire de réseau renouvelé en 2020 (en km)	8,8
Taux de renouvellement : année 2020	0,56 %
P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	0,84 %

Taux de renouvellement global du réseau d'eau potable



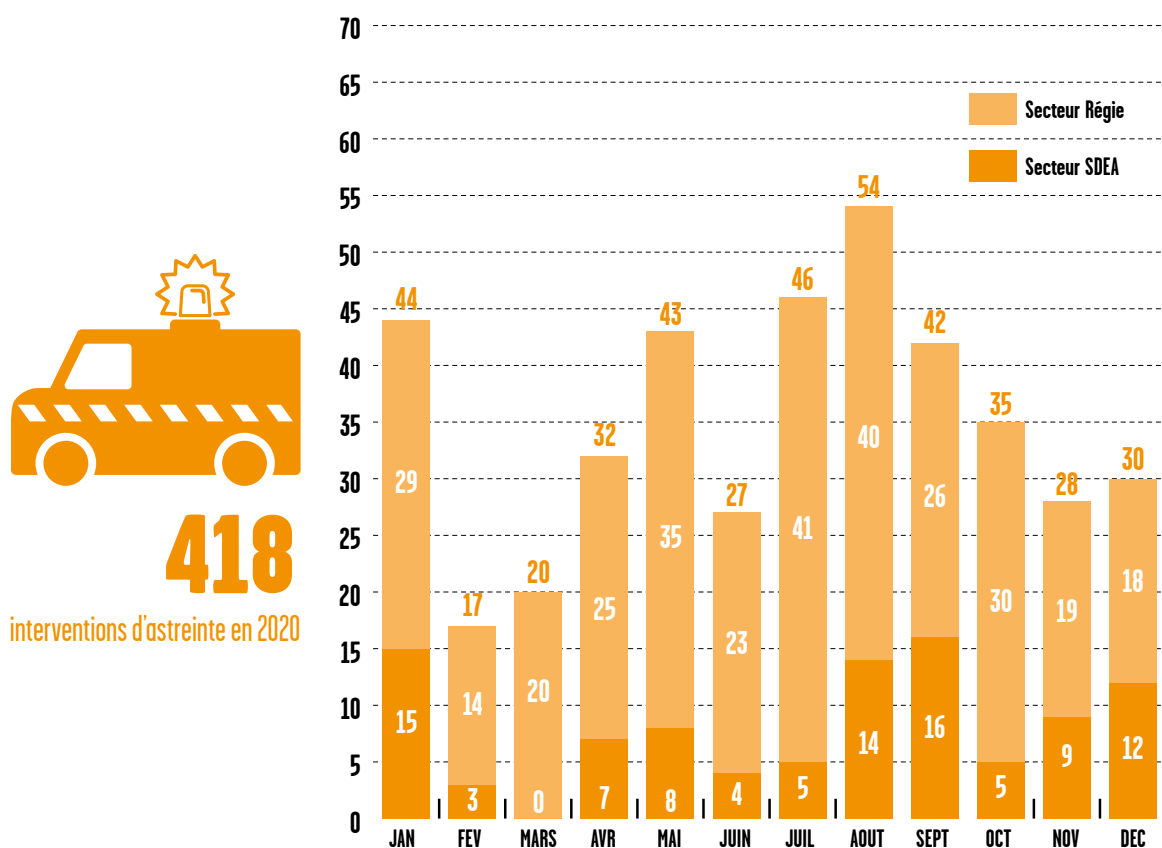
En dépit de la baisse du taux de renouvellement, celui-ci reste, pour 2020, en adéquation avec l'objectif annuel de 0,73%. Cette baisse est due non seulement aux restrictions liées à la crise sanitaire et au confinement du printemps mais également aux changements organisationnels et décisionnels locaux (décision d'intégrer les communes exploitées par le SDEA et centralisation de la gestion patrimoniale des réseaux eau et assainissement au sein d'un seul département du Service).

LES INTERVENTIONS D'URGENCE

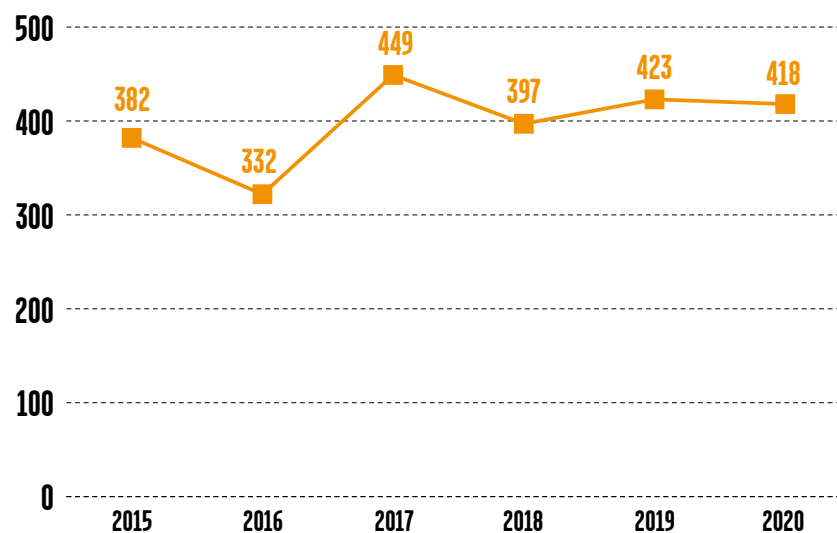
Les différentes équipes d'astreintes présentes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg interviennent 7j/7 et 24h/24.

Elles assurent les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable (ruptures, fuites...) ainsi que sur les ouvrages de production d'eau pour remédier à tout type de pannes ou d'incidents.

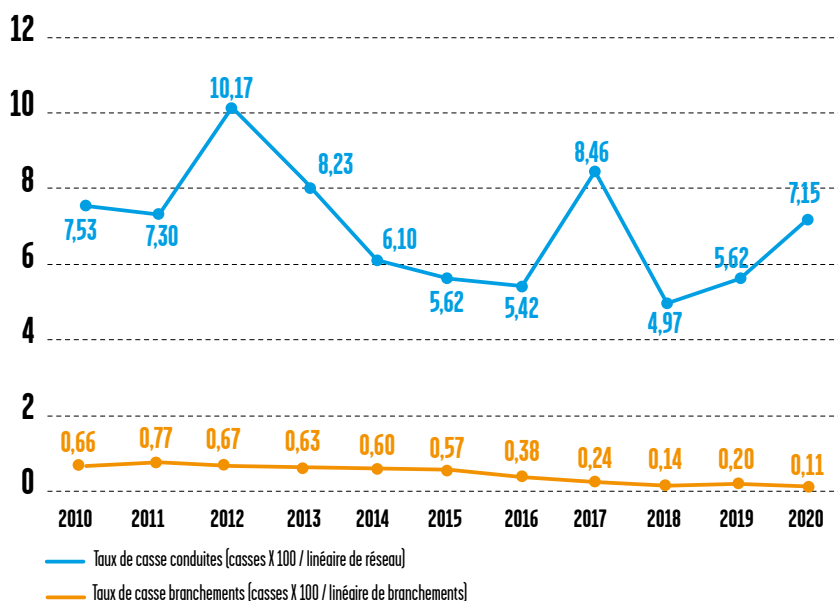
Nombre d'interventions d'astreinte sur le réseau par mois



Nombre d'interventions par an



Réparations et interventions curatives



TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, ce nombre étant rapporté au millier d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonnés, en considérant que les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est en moyenne de 1,21 pour l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

GESTION PATRIMONIALE

L'ensemble des 1099 km de canalisations du réseau de l'unité de distribution de Strasbourg Régie a fait l'objet d'une classification patrimoniale en fonction de plusieurs critères de performance techniques et financiers tels que :

- la continuité de service (taux de casse des conduites, indice linéaire de casse des conduites...),
- la qualité de l'eau (problématiques liées aux paramètres de couleur d'eau),
- les pertes en eau (rendement du secteur),
- l'amortissement des conduites.

Cette classification a permis d'établir un programme de renouvellement des conduites et de prioriser les travaux à mener pour les prochaines années.

Une cartographie associée permet d'identifier ces tronçons, les 2 classes les plus critiques correspondant aux 10 % du linéaire de réseau sur lesquels les actions du service sont à prioriser.

CHIFFRES ET PERFORMANCE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE



Taux annuel moyen sur 5 ans
de renouvellement du réseau

0,84 %



39,6 ans

C'est l'âge moyen du réseau.



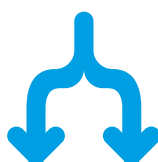
1 568 km

de canalisations d'eau potable sur l'ensemble des 33 communes de l'Eurométropole



9 845

poteaux et
bouches d'incendie



65 080

C'est le nombre total de
branchements sur le réseau.



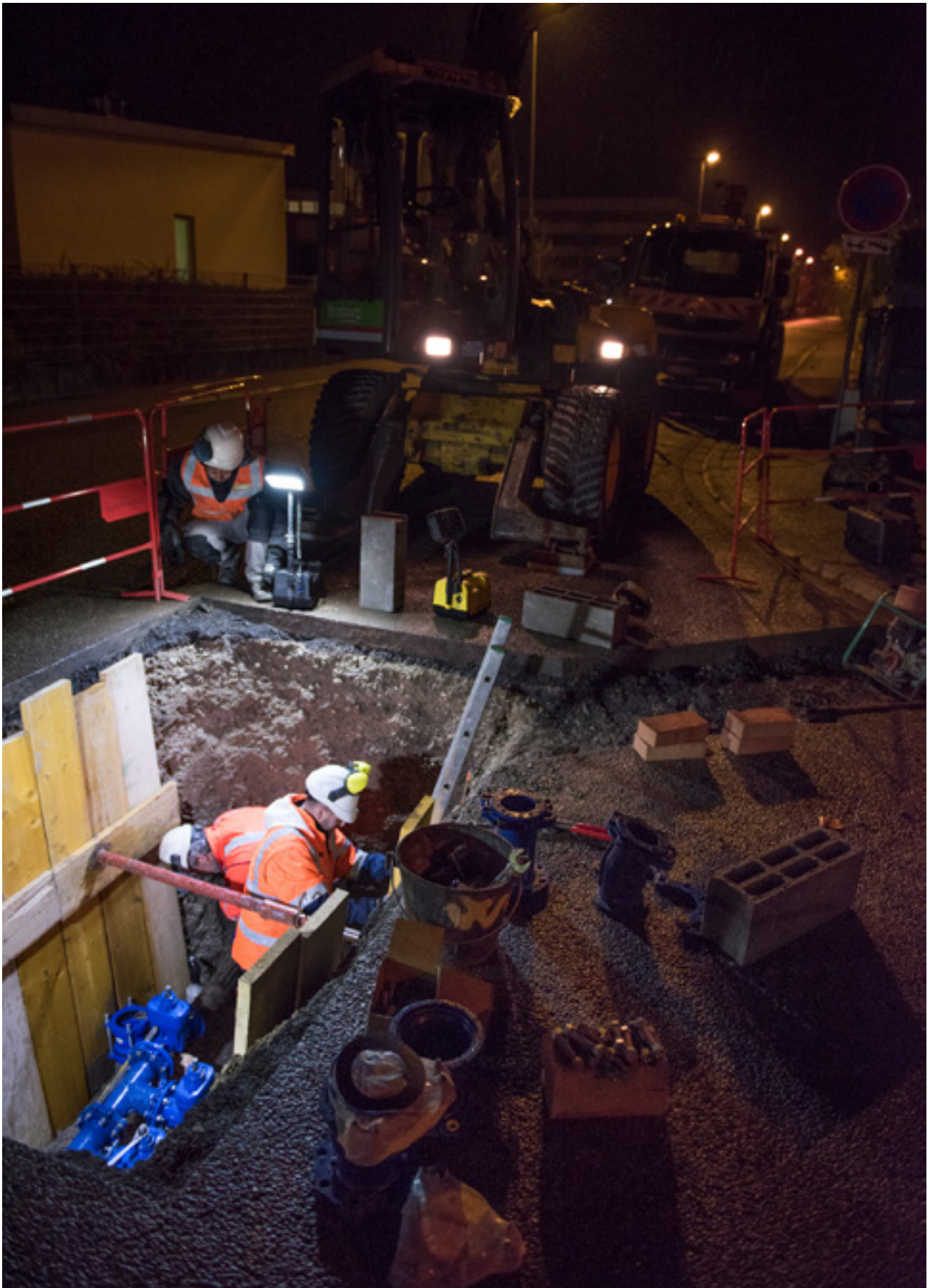
119

C'est l'indice de connaissance des installations
et de gestion patrimoniale du réseau d'eau.

RENDEMENT

87,42 %







L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



COLLECTER

PRÉSENTATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

DE VOTRE LOGEMENT AU MILIEU NATUREL

Après utilisation, les eaux usées sont évacuées vers le réseau d'assainissement qui les achemine vers les stations d'épuration où elles sont traitées avant d'être restituées au milieu naturel.

UN RÉSEAU MAJORITAIREMENT UNITAIRE

D'une longueur totale de près de 1 650 km⁽¹⁾, le réseau d'assainissement s'étend sur toute l'Eurométropole de Strasbourg. Majoritairement unitaire, il collecte dans les mêmes conduites les eaux usées et les eaux de pluie.

Lors d'événements pluvieux importants, des déversoirs d'orage permettent de délester les eaux unitaires directement vers les cours d'eau ou vers des bassins d'orage, où elles sont stockées temporairement.

(1) La diminution du linéaire est due à une modification de la représentation plus réaliste des réseaux, laquelle réduit la longueur des tuyaux de 1m dans chaque regard.

Le réseau d'assainissement est composé de la manière suivante :

Linéaire de réseau en km	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Eaux usées	1378,1 km	43,7 km	9,1 km	20,8 km	6,3 km	1458 km
dont Unitaire	1190,3 km	39,1 km	8,7 km	18,2 km	5,4 km	1261,7 km
Eaux pluviales	271,9 km	4,5 km	0,6 km	3,1 km	0,8 km	280,9 km
Total	1650,0 km	48,2 km	9,7 km	23,9 km	7,10 km	1738,9 km
Conduites sous pression	69,9 km	7,7 km	0,1 km	1 km	0 km	78,7 km
Branchements	Linéaire de branchement construit sur le SIG à ce jour.					247,3 km

Tableau des ouvrages du réseau

Ouvrages	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Bassin d'orage	80	6	1	3	2	92
Déversoir d'orage	273	23	7	9	4	316
Station de pompage	188	7	1	7	0	203
Limiteur de débit	104	6	0	4	2	116
Séparateur d'hydrocarbure	145	3	1	4	1	154
Regard de visite	39841	1235	258	630	195	42159
Tête de déversement	672	30	8	19	4	733
Puisards	54026	1429	294	754	235	56738
Siphon	113	4	1	3	2	123
Total	95442	2743	571	1433	445	100634
Ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales						
Bassin à ciel ouvert	58	0	0	0	0	58
Fossés et noues	581	104	42	9	10	746
Structures d'infiltrations	266	3	0	5	1	275
Total	905	107	42	14	11	1079
Total global	96347	2850	613	1447	456	101713

Nota : les chiffres évoluent chaque année avec la précision ou une reclassification de la domanialité de certains réseaux ou ouvrages.

Taux de raccordement

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Bischheim	043	17 347	17 289	2 021	17 268	99,87 %
Eckbolsheim	118	7 049	6 870	1 654	6 789	98,82 %
Eckwersheim	119	1 358	1 310	485	1 289	98,40 %
Entzheim	124	2 446	2 397	722	2 391	99,74 %
Eschau	131	5 424	5 270	1 545	5 237	99,37 %
Fegersheim	137	5 802	5 778	1 580	5 748	99,48 %
Geispolsheim	152	7 684	7 496	2 163	7 322	97,67 %
Hoenheim	204	11 225	11 289	1 828	11 268	99,81 %
Holtzheim	212	3 726	3 663	1 065	3 645	99,50 %
Illkirch-Graffenstaden	218	27 525	27 317	4 446	27 254	99,76 %
Lampertheim	256	3 403	3 324	982	3 318	99,81 %
Lingolsheim	267	19 076	18 463	3 030	18 427	99,80 %
Lipsheim	268	2 662	2 615	713	2 603	99,54 %
Mittelhausbergen	296	2 058	2 001	507	1 995	99,70 %
Mundolsheim	309	4 829	4 780	1 419	4 765	99,68 %
Niederhausbergen	326	1 670	1 599	478	1 599	100,00 %
Oberhausbergen	343	5 453	5 399	939	5 387	99,77 %
Oberschaeffolsheim	350	2 314	2 280	750	2 260	99,12 %
Ostwald	365	12 713	12 658	2 331	12 568	99,28 %
Reichstett	389	4 447	4 398	1 471	4 380	99,59 %
Schiltigheim	447	33 268	32 022	3 838	31 955	99,91 %
Souffelweyersheim	471	8 067	8 009	1 911	7 988	99,73 %
Strasbourg	482	287 532	283 392	26 044	283 179	99,92 %
Vendenheim	506	5 884	5 651	1 861	5 618	99,41 %
La Wantzenau	519	5 948	5 798	1 950	5 792	99,89 %
Wolfisheim	551	4 230	4 177	959	4 171	99,85 %
Total		493 150	485 245	66 692	484 216	99,52 %

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Plobsheim	378	4 535	4 389	1 362	4 344	98,97 %
Total		4 535	4 389	1 362	4 344	98,97 %

Système d'assainissement d'Achenheim et de Dahlenheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Achenheim	001	2 175	2 128	766	2 128	100,00 %
Breuschwickersheim	065	1 297	1 273	476	1 273	100,00 %
Dahlenheim (maîtrise d'ouvrage SDEA)	081	787	765	273	765	100,00 %
Hangenbieten	182	1 624	1 523	456	1 520	99,80 %
Osthoffen	363	837	837	302	842	100,00 %
Total		6 698	6 526	2 273	6 530	99,96 %

BRANCHEMENTS

Nombre d'arrêtés

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Bischheim	2	0	2
Eckbolsheim	3	0	3
Eckwersheim	2	0	2
Entzheim	8	1	9
Eschau	8	2	10
Fegersheim	4	0	4
Geispolsheim	14	3	17
Hoenheim	3	1	4
Holtzheim	4	1	5
Illkirch Graffenstaden (SDEA)	25	0	25
Illkirch Graffenstaden (EMS)	2	2	4
La Wantzenau	2	0	2
Lampertheim	2	0	2
Lingolsheim	14	0	14
Lipsheim	4	0	4
Mittelhausbergen	0	0	0
Mundolsheim	5	1	6
Niederhausbergen	4	0	4
Oberhausbergen	11	0	11
Oberschaeffolsheim	7	0	7
Ostwald	4	0	4
Reichstett	6	3	9
Schiltigheim	4	3	7
Souffelweyersheim	2	0	2
Strasbourg	123	16	139
Vendenheim	12	3	15
Wolfisheim	10	0	10
Total	285	38	323

386

Arrêtés pour branchements neufs répartis par système d'assainissement

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Plobsheim	15	0	15

Système d'assainissement d'Achenheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Achenheim	16	0	16
Breuschwickersheim	2	0	2
Dahlenheim (SDEA)	0	0	0
Hangenbieten	8	1	9
Osthoffen	6	0	6
Total	47	1	48

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Achenheim	110
Plobsheim	110
Strasbourg - La Wantzenau	110



RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

0,74 %

est le taux moyen de renouvellement sur 5 ans

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est en charge de la maintenance de son patrimoine assainissement. Il effectue tous les travaux courants d'entretien en régie. À ces interventions se rajoutent toutes les opérations de contrôles et de vérification de l'état du réseau.

En 2020, 114 km d'inspection télévisée du réseau ont été analysés.

Quelques tronçons de grand diamètre ont également été inspectés au moyen d'inspections visuelles pédestres et à l'aide d'un « radeau » flottant. L'expérimentation est à poursuivre et le dispositif est à perfectionner.

Depuis 2008, près de 1447 km ont été analysés, soit plus de 85 % du réseau.

Les constats de défaut sont priorités et donnent lieu à une surveillance ou des travaux de réparation ou de réhabilitation.

RÉPARATIONS ET RÉHABILITATION DES COLLECTEURS EXISTANTS

D'une manière générale, deux techniques sont mises en œuvre :

- **Opérations de gainage sans tranchée** (cela consiste à introduire dans les tuyaux affectés de casses ou de manque d'étanchéité, une gaine en fibres synthétiques imprégnées d'une résine qui est ensuite polymérisée). En 2020, 40 opérations soit 5,7 km, pour un montant de 3 342 000€ TTC environ ont été réalisées.

RÉHABILITATION PAR REPOSE D'UN NOUVEAU COLLECTEUR.

En 2020, 18 opérations ont été effectuées soit 4,8 km environ de repose et/ou renforcement pour un montant d'environ 1 186 000€ TTC, y compris les travaux du schéma directeur.

À l'échelle de l'Eurométropole, le **taux de renouvellement global de réseau est de 0,74%**. En dépit de l'interruption des travaux durant le 1^{er} confinement du printemps, le taux de renouvellement reste en adéquation avec le besoin identifié (environ 0,7%) notamment du fait de l'important programme de travaux lié à la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement.

INTERVENTION / CURAGE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge de la maintenance du patrimoine et de la création des nouveaux ouvrages en vue de l'extension ou de la restructuration du réseau.

Le service dispose d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par la régie de l'Eurométropole et le SDEA (voir répartition des communes en annexes).

L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, UNE MISSION CAPITALE

Débordements, inondations : tout défaut de fonctionnement du réseau d'assainissement peut avoir des conséquences dramatiques.

L'ensemble du réseau bénéficie d'un suivi quotidien qui comprend le curage du réseau, l'entretien des puisards et des siphons.

- 1 618 t de boues de curage ont été extraites des collecteurs
- Taux de curage : 11 % du linéaire de réseau
- Taux de nettoyage des puisards : 83 %

UNE MOBILISATION PERMANENTE

En 2020, 1319 interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages d'assainissement.

À ces interventions se rajoutent les opérations de contrôle et de vérification de l'état de fonctionnement des ouvrages et des équipements (station de pompage, les clapets anti-retour, les séparateurs d'hydrocarbures, les vannes...).

Dans le cadre de la permanence réseau 24h/24h, 63 interventions ont été réalisées (sur l'ensemble du territoire métropolitain).

244 interventions de la permanence électrique en 2020.

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES « USAGERS » DE L'EUROMÉTROPOLE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement en plus des interventions sur le réseau public peut assurer sur simple appel téléphonique et cela 24h/24 les prestations suivantes sur le domaine privé :

- en cas de défaut de fonctionnement de la conduite principale du branchement,
- l'entretien des séparateurs à graisses sur demande de l'utilisateur (compte tenu de l'impact des graisses sur le fonctionnement du réseau public, encrassement récurrent des collecteurs),
- récupération d'objets en cas de perte dans les ouvrages d'assainissement (puisards de rue),
- l'appui technique en cas de diagnostic et d'expertise de l'état de fonctionnement des branchements et des équipements privatifs,
- en cas d'urgence uniquement (débordements, inondations), intervention sur :
 - les puisards de dessablement,
 - les puisards de cour, de cave, de buanderie, ou d'urinoir,
 - les vidanges de fosse de relevage suivant la carte de répartition des acteurs Eurométropole et SDEA.

1 618 t
de boues de curage ont été
extraites des collecteurs

Taux de curage du
linéaire de réseau :

11 %

Taux de nettoyage
des puisards :

83 %

En 2020 la cellule « Urgences et Graisses » est intervenue 1365 fois et le SDEA 11 fois. 73 interventions concernent la cellule « EXPERTISE ».

LES AFFAISSEMENTS ET LES INTERVENTIONS D'EXPERTISE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est intervenu sur 57 affaissements. Après diagnostic, 19 affaissements concernaient le service de l'Eau et de l'Assainissement.

La cellule « Expertise » de la régie a diagnostiqué 17 défauts sur les 73 inspections télévisées nécessitant une intervention immédiate (casse, rupture, déboîtement...).

DES POINTS NOIRS À SURVEILLER

Ce sont des points du réseau qui nécessitent au minimum deux interventions par an.

Sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont essentiellement des siphons situés en zone centrale. On recense en moyenne 7,90 points/100 km sur le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg.



En 2020,

1 319

interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages

244

interventions de la permanence électrique en 2020

En 2020, la cellule « Urgences et Graisses » est intervenue

1 365

fois et le SDEA 11 fois

73

interventions concernent la cellule « EXPERTISE ».

Points noirs à surveiller

7,90 / 100 km

en moyenne sur le réseau

114 km
de réseau inspectés

Indice de connaissance patrimoniale
du réseau d'eau usées

104 points
/ 120

Taux moyen de renouvellement sur 5 ans

0,74 %

INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DU RÉSEAU

Afin de parfaire la connaissance du réseau, des inspections télévisées sont réalisées. En 2020, 114 km de réseau ont ainsi été inspectés. Cette inspection est doublée par un relevé en 3 dimensions des ouvrages du réseau et le repérage en X, Y et Z des branchements.

Grâce à un travail important de recherche des dates et périodes de pose des réseaux d'assainissement (plans de récolement, anciens plans, archives...), plus de 70% des dates sont dorénavant renseignées sur le SIG.

L'inventaire géographique des réseaux d'eau et d'assainissement repose désormais sur un nouveau SIG (Elyx) avec un volet mobile (Elyx Aqua) en cours de déploiement pour appuyer les opérations de terrain. Le SIG intègre également le schéma détaillé des ouvrages ainsi que les informations altimétriques des réseaux.

GÉRER LES INONDATIONS

En 2020, il y a eu 213 plaintes recensées.

Le service de l'Eau et de l'Assainissement a installé et entretient depuis plusieurs années 28 pluviomètres répartis sur le territoire de l'Eurométropole. Ils mesurent la hauteur d'eau en mm toutes les minutes pendant toute la durée de l'évènement pluvieux. Les données sont rapatriées à distance via la télégestion du système d'assainissement. Ensuite ces données brutes sont traitées pluviomètre par pluviomètre, ce qui permet de localiser les orages et de connaître leur intensité (probabilité de retour ou période de retour souvent donnée en année).

En 2020 :

- pluie avec une période de retour supérieure à 100 ans à Lipsheim et Ostwald,
- pluie trentennale à Entzheim,
- pluie de retour comprise entre 20 à 30 ans à Lingolsheim.

D'autres épisodes comme les pluies du 1^{er} août 2020 et du 3 août 2020 ont généré des plaintes.

MAÎTRISER LA QUALITÉ DES EFFLUENTS

Parmi les nombreux paramètres mesurés en différents points du réseau, la pluviométrie, le débit dans le réseau, la qualité des effluents ainsi que la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel sont particulièrement suivis.

Ces données sont capitales pour analyser le fonctionnement du système d'assainissement et déceler toute pollution accidentelle. Elles permettent également d'anticiper les besoins futurs.

LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Le système de collecte est soumis à un dispositif d'autosurveillance qui a pour objectifs de caractériser et d'analyser le comportement du réseau d'assainissement, de suivre en continu le fonctionnement de certains ouvrages et de mesurer les rejets vers le milieu naturel.

Sur le système de collecte de Strasbourg - La Wantzenau, les déversoirs d'orage dont le cumul des volumes représente 70 % des rejets annuels sont instrumentés ainsi que l'ensemble des ouvrages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 et déversant plus de dix jours par an. Pour répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le modèle hydraulique général du réseau est mis à jour afin de pouvoir compléter les mesures par les résultats des simulations.

Sur le système de collecte de Plobsheim, les deux déversoirs d'orage soumis à autosurveillance sont équipés.

Enfin, sur le système d'Achenheim, les 5 déversoirs d'orage visés par la réglementation ont été instrumentés en 2017.

Les mesures réalisées au niveau des déversoirs d'orage, mais également au niveau des stations de pompage et des bassins d'orage sont suivies 7j/7 24h/24 grâce à la télégestion. En cas de dysfonctionnement, des alarmes sont générées pour permettre d'intervenir au plus vite et de garantir une continuité hydraulique des écoulements dans le réseau d'assainissement.

Ces mesures sont analysées quotidiennement au regard de la pluviométrie, enregistrée par 28 pluviomètres répartis de manière uniforme sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des bilans sont constitués et transmis mensuellement aux services de la Police de l'Eau, conformément aux prescriptions réglementaires. Deux documents permettent de suivre les actions de l'Eurométropole : le manuel d'autosurveillance qui explique les modalités de mise en œuvre des mesures sur le territoire et le bilan annuel qui permet de réaliser une autocritique du fonctionnement du système d'assainissement sur l'année écoulée et de prévoir des axes d'amélioration.

Les résultats des mesures et la modélisation (volume déversé) sont par ailleurs en cours d'exploitation pour évaluer la conformité de la collecte au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015. La modélisation permet de rechercher des actions à mettre en œuvre sur le réseau pour atteindre les objectifs fixés par le texte.

LE SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES SUR LE RÉSEAU

Afin d'éviter ou de réduire les impacts sur le système d'assainissement et sur le milieu naturel, toute pollution constatée sur le réseau fait l'objet d'une enquête. Le service de l'Eau et de l'Assainissement a mené 17 enquêtes de pollution au cours de l'année 2020. 6 pollutions étaient en lien avec le réseau d'eaux usées, 3 étaient liées au réseau eaux pluviales connecté au milieu et 8 n'avaient pas de lien avec le réseau d'assainissement. Les enquêtes sont toutes réalisées par les agents du service suite à des plaintes ou des constats.

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Le service a des usagers industriels conventionnés qui rejettent un volume d'effluents très important, comme les brasseurs ou les levuriers. Le nombre d'établissements conventionnés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est de 20. Leurs rejets font l'objet d'un suivi administratif,

64

déversoirs d'orage instrumentés à fin 2020

97 %

C'est le taux de disponibilité des données de surveillance sur les sites instrumentés du réseau d'assainissement pendant l'année 2020.

17

enquêtes réalisées en 2020 suite à une pollution

20

conventions de déversement en vigueur (fin 2020)

114

autorisations de déversement
des eaux usées non domestiques
en vigueur et suivies

Déversements temporaires :

14

sollicitations,

11

formulaire de demande
d'autorisation réceptionnés

9

arrêtés d'autorisations
de déversement temporaire délivrés

2

déversements temporaires pour lesquels
des solutions alternatives à un rejet dans le
réseau d'assainissement ont été appliquées

4

rejets réalisés dans le réseau d'eaux pluviales

1

rejet temporaire illicite constaté

58

contrôles inopinés réalisés
chez les industriels conventionnés

technique et financier et de contrôles internes autant qu'externes. Ces conventions sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution des rejets des industriels en fonction de leur activité et en tenant compte des capacités et contraintes de collecte et de traitement des stations d'épuration.

Des analyses de recherche des substances dangereuses dans les effluents des industriels conventionnés ont été réalisées dans le cadre du diagnostic amont de la station d'épuration lors de 4 contrôles inopinés en 2019 et 2020. Ces analyses ont été réalisées également sur les points caractéristiques du réseau et vont permettre d'établir une cartographie des micropolluants sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de proposer un plan d'action de réduction de ces substances.

D'autres rejets, dits de « déversement temporaire », sont réalisés dans le cadre d'un besoin ponctuel d'évacuation d'effluents notamment sur des chantiers de construction, de dépollution et dans le cadre de la création ou de l'entretien de puits de pompage et de rejet.

Toute demande de ce type nécessite une expertise technique. Il est systématiquement recommandé au demandeur de privilégier, dans la mesure du possible, les solutions alternatives à un rejet au réseau d'assainissement public. En fonction de la qualité, du débit de rejet et du point de déversement souhaité, le service délivre ou non une autorisation de déversement temporaire.

L'ensemble des établissements industriels ou artisans déversant des eaux usées non domestiques est recensé. Leurs effluents doivent être conformes aux conditions d'admissibilité fixées par le règlement d'assainissement et les déversements doivent être autorisés par un arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg suite à une demande de l'établissement.

Pour s'assurer de la conformité des rejets industriels, des contrôles inopinés sont régulièrement organisés.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, l'ensemble des communes a procédé au transfert de la compétence d'assainissement non collectif à l'Eurométropole de Strasbourg.

Depuis janvier 2006, date effective du transfert de compétence pour les 33 communes, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge des missions obligatoires suivantes :

- le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves sur l'ensemble du périmètre,
- le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations non collectives existantes en zone d'assainissement non collectif,
- le diagnostic avant une vente.

ACTIVITÉS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN 2020

Recensement des installations d'Assainissement Non Collectif sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- 512 installations ANC en zonage d'assainissement non collectif, dont 146 installations Non Conformées, 137 Non Réglementaires, 158 Réglementaires et 71 qui n'ont pas été contrôlées.
- 383 installations d'assainissement non collectif en zone d'assainissement collectif.

Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

1 - Contrôles de conception des installations neuves

10 contrôles de conception ont été réalisés par le SPANC afin de s'assurer que les projets sont conformes à la réglementation en vigueur et que la filière choisie est adaptée au contexte des habitations (nature du sol, configuration de la parcelle, présence de la nappe phréatique).

Ces contrôles concernent tant la création d'ouvrages d'assainissement non collectif dans le cadre d'une construction neuve que les réhabilitations d'ouvrages.

2 - Contrôles de bonne exécution des installations neuves

6 contrôles ont été réalisés afin de vérifier, avant recouvrement des ouvrages, si le projet est respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

3 - Contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations

Un contrôle des installations en fonctionnement est effectué selon une périodicité régulière n'excédant pas les 10 ans. En 2020, 18 contrôles ont été réalisés.

Ces contrôles permettent de donner aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif des conseils techniques et d'aide à l'entretien de ces installations.

Des contrôles occasionnels peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées.

Un compte rendu du contrôle technique est remis au propriétaire, à l'utilisateur le cas échéant, ainsi qu'au maire de la commune concernée.

Après contrôle de l'installation, si des non-conformités sont décelées, le propriétaire a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité de ses installations dans un délai de 4 ans en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

57,61 %

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif sur l'ensemble des installations contrôlées depuis 2006

1 536

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

100 sur 100

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Dans le cadre d'une vente, le nouvel acquéreur à 1 an pour se mettre en conformité, en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

Information aux particuliers sur les aides financières pour mettre en conformité les installations non conformes:

Dans son dixième programme de financement, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) ouvrait la possibilité de subvention des installations non conformes. Ainsi entre 2015 et 2018, la collectivité et l'AERM ont accompagné les propriétaires dans la réhabilitation de leurs installations. Le onzième programme de l'AERM ne permet plus cette possibilité. C'est pourquoi, afin de se conformer à la réglementation en améliorant la protection du milieu naturel (plus particulièrement la protection de la qualité des eaux) et en luttant contre la pollution des eaux d'origine domestique, la collectivité propose de se substituer aux financements apportés par l'AERM afin de continuer cette démarche dans un souci d'équité de traitement des usagers.

La participation financière aux travaux de mise en conformité s'élève à 60% du montant des travaux et études plafonnés à 12 000 € TTC par installation, soit un montant de subvention maximum de 7 200 € TTC.

Bilan des installations contrôlées entre 2006 et 2020.

Réglementaire	159	36%
Non conforme	137	31%
Non réglementaire	146	33%

CHIFFRES ET PERFORMANCES



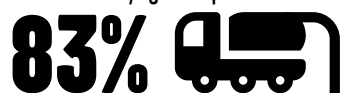
analysés, depuis 2008, à partir des inspections
télévisées des réseaux, soit plus de



Taux de curage du linéaire de réseau :



Taux de nettoyage des puisards :

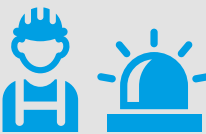


1 319

interventions de maintenance
sur les ouvrages

244

interventions de la permanence électrique



1 365

interventions de la cellule
« Urgences et Graisses »

11 interventions du SDEA

73 interventions concernent
la cellule « EXPERTISE ».



58

contrôles inopinés réalisés
chez les industriels conventionnés

64

déversoirs d'orage
instrumentés
à fin 2020



17

enquêtes à la suite
d'une pollution



Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau usées (P202-2B) :

104 points / 120

110 sur 120 points
maximum

Indice de connaissance
des rejets au milieu naturel pour le système de
Strasbourg - La Wantzenau





TRAITER

L'eau ne constitue pas une ressource inépuisable. L'assainissement des eaux usées évite de polluer l'eau des rivières et de la nappe phréatique, il contribue à maintenir la qualité du milieu naturel.

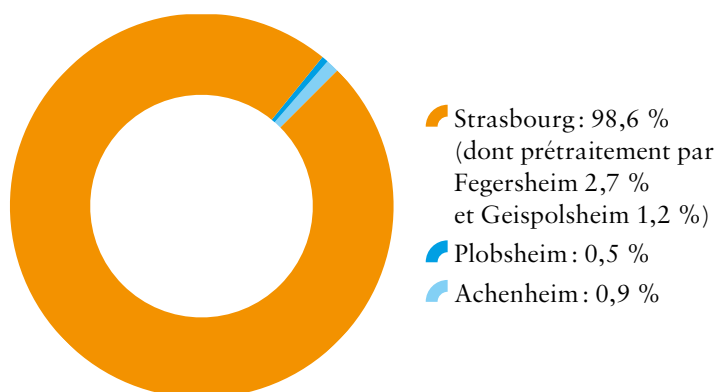
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Collectées dans le réseau d'assainissement, les eaux usées domestiques, industrielles ainsi que la majorité des eaux pluviales sont collectées puis transportées jusqu'aux stations de traitement des eaux usées.

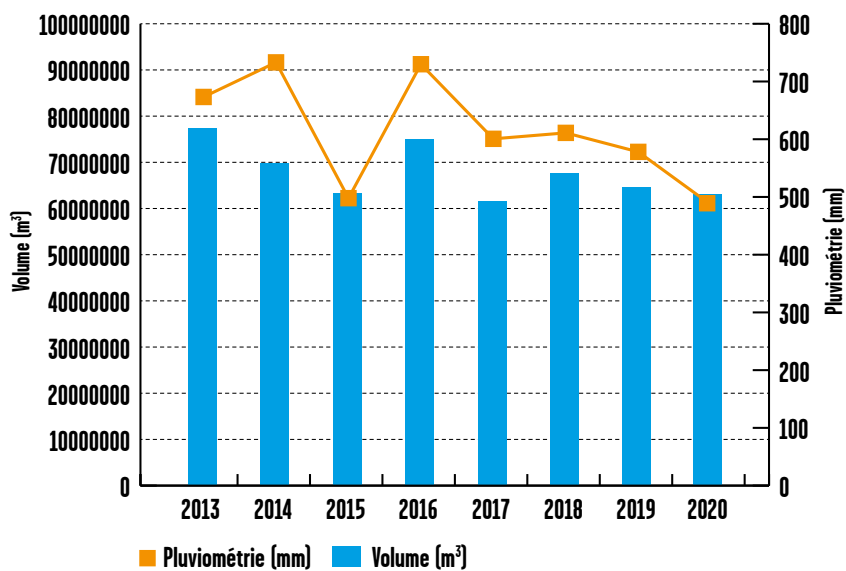
Les 3 stations d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) et les 2 stations de prétraitement (Fegersheim et Geispolsheim) implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont traité en 2020 près de 66 millions de m³ d'eaux usées soit en moyenne 180 000 m³/jour.

98,6 % des eaux usées domestiques et industrielles de l'Eurométropole sont traitées par la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

Répartition des eaux usées traitées en 2020 par les stations d'épuration en %



Évolution du volume d'eaux usées en entrée de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau



BILAN DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Quantité d'eau traitée	63 342 092 m ³	1 828 486 m ³	801 820 m ³	342 781 m ³	559 736 m ³
Quantité de matières externes reçues	19 781 m ³	-	-	-	-
Sous-produits					
Déchets de dégrillage	454 T	11,8 T	17,4 T	10,8 T	34,9 T
Sables évacués	384 T				
Graisses	171 m ³				
Boues incinérées	44 806 T humides 10 760 TMS	100 % des boues ont été évacuées vers la station de Strasbourg - La Wantzenau			0 T
Boues évacuées en compostage	5 513 T humides 1 337 TMS	(200 TMS pour Fegersheim, 155 TMS pour Geispolsheim et 63 TMS pour Plobsheim)			546 T (138 TMS)
Cendres évacuées	2 048 T	-	-	-	-
REFIB évacués	327 T	-	-	-	-
Consommations (énergie - réactifs)					
Électricité	31 234 639 kWh	817 628 kWh	440 823 kWh	181 304 kWh	483 808 kWh
Fioul	107 m ³	-	-	-	-
Consommation de chlorure ferrique ou d'aluminium (traitement du phosphore et des boues)	1 075 T	-	-	-	25 T
Consommation de polymères	183 T MA	-	-	-	2,6 T MA

LA POLLUTION TRAITÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION

Entrée STEP	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Capacité nominale (en pointe 7j)	1 000 000 EH	16 900 EH	10 400 EH	3 300 EH	9 930 EH
Équivalent habitant reçu en moyenne annuelle sauf Strasbourg	859 918 EH	8 309 EH	8 115 EH	2 979 EH	4 024 EH
Débit moyen m ³ /j	173 066	4 996	2 191	934	1 529
MES kg/j	40 200	1 049	655	222	307
DBO5 kg/j	40 400	499	487	179	245
DCO kg/j	87 500	1 735	1 245	455	634
Azote total kg/j	7 300	164	141	47	88
Phosphore total kg/j	900	18,5	14	5,2	8,7

Les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim ont transféré la majorité de leurs eaux traitées vers la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau. Au-delà de la capacité des stations de refoulement, l'excédent est rejeté vers le milieu naturel, après prétraitement. La station de prétraitement de Fegersheim a ainsi rejeté 14,6% du volume prétraité vers l'Andlau, représentant en moyenne 0,5% de la charge reçue. La station de prétraitement de Geispolsheim a rejeté 2,4% du volume prétraité vers l'Ehn, représentant 0,3% de la charge reçue.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STEP

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim	Geispolsheim	Plobsheim	Achenheim
Rendement de dépollution	95,9 % en MES	98,1 % en MES	95,1 % en MES	94,1 % en MES	98,8 % en MES
	97,6 % en DBO5	96,9 % en DBO5	98,4 % en DBO5	96,9 % en DBO5	97,9 % en DBO5
	92,5 % en DCO	93,8 % en DCO	93,0 % en DCO	90,4 % en DCO	96,0 % en DCO
	84,0 % en NGL	64,3 % en NGL	85,1 % en NGL	50,5 % en NGL	94,1 % en NGL
	89,4 % en Pt	49,9 % en Pt	54,5 % en Pt	49,0 % en Pt	94,9 % en Pt
Concentration moyenne annuelle en sortie	9,5 mg/l MES	4,0 mg/l MES	15,7 mg/l MES	14,3 mg/l MES	2,9 mg/l MES
	5,6 mg/l DBO5	3,2 mg/l DBO5	4,3 mg/l DBO5	6,3 mg/l DBO5	3,8 mg/l DBO5
	38,0 mg/l DCO	22,4 mg/l DCO	45,0 mg/l DCO	48,0 mg/l DCO	20,0 mg/l DCO
	6,7 mg/l NGL	13,7 mg/l NGL	11,6 mg/l NGL	27,4 mg/l NGL	4,1 mg/l NGL
	0,6 mg/l Pt	2,1 mg/l Pt	3,8 mg/l Pt	3,1 mg/l Pt	0,4 mg/l Pt

NORMES DE REJETS DE LA STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

	MES	DBO5	DCO	N-NH4	NGL	Pt
Temps sec $Q < 170000 \text{ m}^3/\text{j}$ et $\text{DBO}_5 < 61 \text{ t}/\text{j}$	30 mg/l et 90 % rendement	25 mg/l et 90 % rendement	100 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 70 % rendement	1 mg/l et 80 % rendement
Temps pluie $170000 < Q < Q$ référence et $\text{DBO}_5 < 61 \text{ t}/\text{j}$	30 mg/l ou 90 % rendement	25 mg/l ou 90 % rendement	100 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 70 % rendement	1 mg/l ou 80 % rendement
Mode dégradé Q référence $<$ $Q < 380000 \text{ m}^3/\text{j}$ ou $\text{DBO}_5 > 61 \text{ t}/\text{j}$	Meilleure épuration possible en respectant les valeurs seuils					
	85 mg/l	50 mg/l	250 mg/l	-	20 mg/l	-
Tolérance	25 jours de dépassement par an tout en respectant les valeurs seuils ci-dessus			Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle et respect du seuil NGL		

Les performances du traitement des eaux sont conformes aux normes de rejet pour les 3 stations d'épuration.

Le traitement des fumées d'incinération de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été conforme tout au long de l'année. Une campagne annuelle d'étude d'impact environnemental de l'incinérateur est menée chaque année grâce à la méthode des lichens (recherche des dioxines, furannes et métaux). Celle-ci démontre une absence d'impact notable imputable aux rejets atmosphériques de la station d'épuration.

BILAN 2020

STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

- Injection de 16,6 GWhPCS de biométhane sur le réseau RGDS,
- Valorisation de 99,5% des sous-produits générés (boues, sables, graisses, déchets de dégrillage,...) dont 84% sur site de la station d'épuration,
- Fin des études de définition des besoins d'évolution de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau,
- Etudes préalables pour le projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

PERSPECTIVES 2021

- Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau et l'opération de rénovation de la filière de traitement des Boues.
- Poursuite des études préalables et programmation du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (en remplacement de la station d'épuration de Plobsheim et des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim).



98,6 %
des eaux usées de l'Eurométropole
sont traitées à la station d'épuration
de Strasbourg - La Wantzenau

65 874 914 m³

Volume des eaux usées traitées (sur les 5 sites)



100 %
de conformité

12 639

tonnes
de matière sèche éliminée (sur les 5 sites)

2

visites de la station d'épuration
de Strasbourg - La Wantzenau en 2020
(associations et collèges)

5^e

station d'épuration
de France

1 000 000

Équivalent habitants capacité
de traitement (Strasbourg - La Wantzenau)





PROJETS ET INNOVATIONS



ANTICIPER

FUTUR CHAMP CAPTANT DE PLOBSHEIM

La réalisation du futur champ captant de Plobsheim répond à un double enjeu, celui de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire de l'Eurométropole et de diversifier la ressource.

L'opération consiste en :

- la construction et l'aménagement d'un champ captant au Sud du ban communal de Plobsheim, sur une emprise foncière d'environ 11 ha,
- la pose d'une canalisation de transfert sur un linéaire d'environ 18 km entre le nouveau champ captant et le Polygone au Nord et le réseau existant à l'Ouest (Ville d'Illkirch),
- la mise en œuvre de mesures environnementales liées aux travaux et à l'exploitation du champ captant,
- la mise en œuvre des périmètres de protection et d'une aire d'alimentation du captage qui permettra de garantir la pérennité de la qualité de l'eau.

Cette opération d'un coût global de 82,9 millions d'euros TTC est financée par l'Eurométropole de Strasbourg avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

- Part Eurométropole : 64,3 millions d'euros
- Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 18,6 millions d'euros

En octobre 2019, le tronçon de conduite traversant le port autonome et longeant la rocade Sud a été mis en service soit 9 kilomètres de conduites de diamètre 1000 mm et 3,2 km de conduites de diamètre 800 mm. Désormais, l'alimentation de la commune d'Illkirch-Graffenstaden est assurée par deux conduites de transfert reliées à la station de pompage de Strasbourg Polygone. Le développement des puits s'est poursuivi en 2020. Les travaux de la station de pompage se poursuivent début 2021 pour une réalisation des pompes d'essai au 2^e semestre 2021.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les changements climatiques se traduisent ces dernières années par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences de ces dernières. Augmenter les capacités des réseaux n'est plus suffisant pour maîtriser ces flux supplémentaires d'eaux pluviales.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 impose d'atteindre dès 2015 l'objectif de « bon état » écologique des cours d'eau. Ce délai a été allongé à 2021 voire 2027 selon les cours d'eau.

Le schéma directeur d'assainissement, finalisé en 2012, a permis de définir les orientations stratégiques et les travaux à réaliser pour les 15 années à venir pour atteindre les objectifs de la DCE, en réduisant l'impact du système d'assainissement sur les cours d'eau, mais également pour lutter contre les débordements du réseau.

Cette étude a permis d'identifier, sur la base d'un modèle hydraulique représentant la partie structurante du réseau d'assainissement, le besoin de gestion d'un volume de 116 000 m³ avant rejet réparti sur le territoire communautaire, complété par des aménagements ponctuels sur le réseau, soit une soixantaine d'opérations. Les solutions ont été hiérarchisées selon plusieurs critères : coût, sensibilité du milieu naturel, réduction de la pollution, opportunités de réalisation.

À partir de cette hiérarchisation, le plan d'action est affiné et décliné secteur par secteur, en s'appuyant sur des modélisations hydrauliques détaillées du réseau d'assainissement. Les aménagements définis permettent également de résoudre les inondations localisées et de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatives à la collecte des eaux usées, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Les montants consacrés à l'ensemble de ces programmes de travaux sont de l'ordre de 100 M€ HT dont 70 M€ HT pour l'atteinte du bon état des cours d'eau et 30 M€ HT pour la lutte contre les inondations générées par le débordement du réseau d'assainissement. Une partie de ces travaux fait l'objet de financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement se traduit ainsi par :

La réalisation d'études :

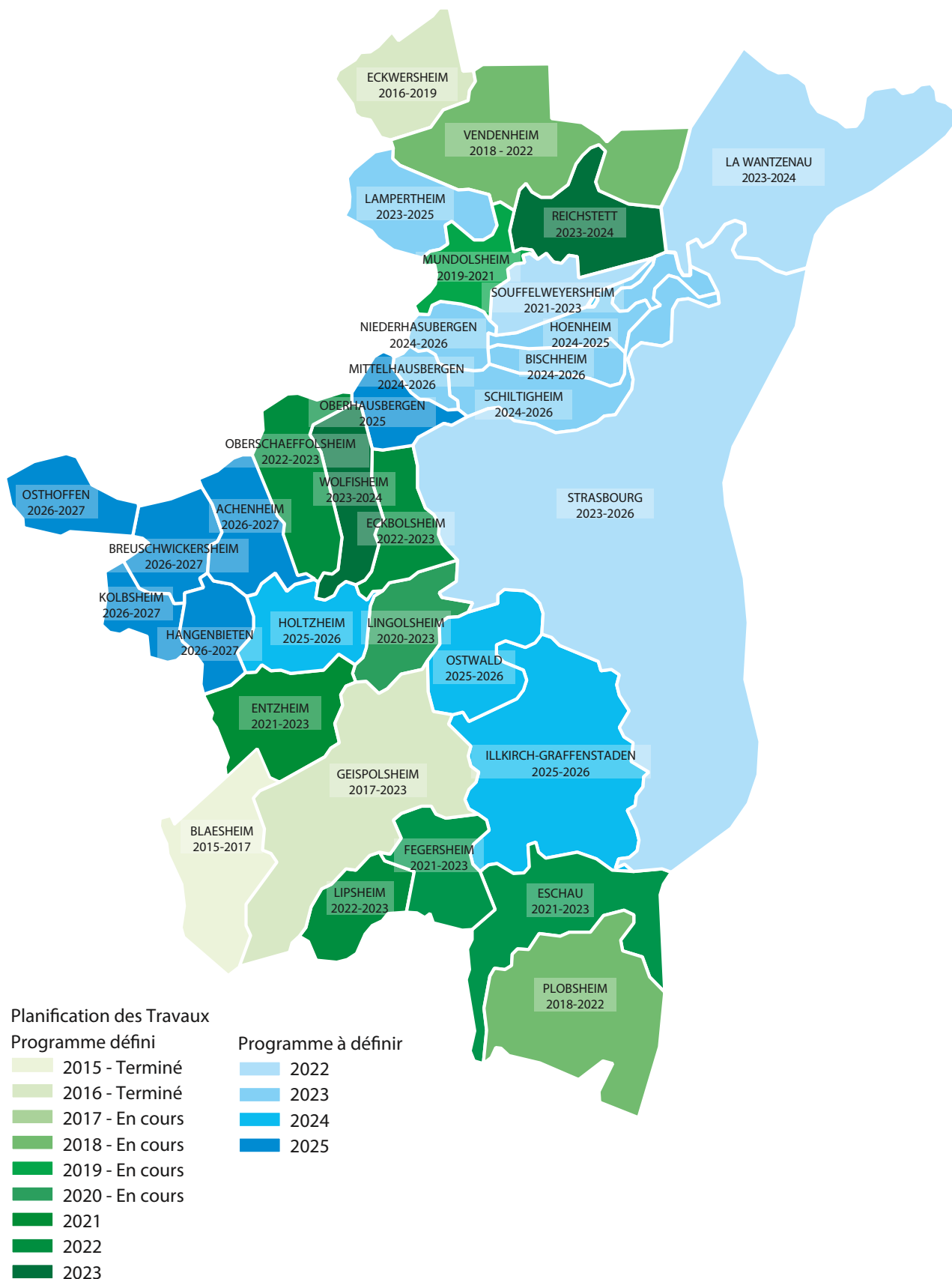
Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, des modélisations hydrauliques fines du réseau d'assainissement ont été réalisées sur les communes suivantes : Blaesheim, Mundolsheim, Plobsheim, Geispolsheim (Gare et Village), Vendenheim, Eckwersheim, Lingolsheim, Lipsheim, Eschau, Fegersheim, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim, Entzheim, Eckbolsheim, Reichstett et Lampertheim. Ces études ont permis d'élaborer des programmes de travaux, donnant lieu à des aménagements de restructuration du réseau.

Par ailleurs, les études de modélisation sur les communes de Souffelweyersheim, Entzheim, La Wantzenau, Ostwald, Oberhausbergen, Mittelhausbergen et les quartiers Plaine des Bouchers, Elsau, Montagne Verte, Koenigshoffen, HautePierre et Cronembourg de Strasbourg seront finalisées en 2021. L'étude de modélisation du réseau des communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Osthoffen et Kolbsheim débutera début 2021 pour une fin en 2022.

La réalisation de travaux

- Sur la commune d'Eckwersheim : les travaux de pose de conduite, du bassin (1 350 m³) et des ouvrages annexes sont terminés.
- Sur la commune de Vendenheim : les travaux sur le réseau sont en partie achevés, environ 1 000 ml. Les études de projet pour le bassin de 7 400 m³ ont été réalisées, les travaux débuteront courant 2021.
- Sur la commune de Geispolsheim : les travaux de construction du bassin de 3 500 m³ ont été achevés en 2020.
- Sur la commune de Mundolsheim : les travaux de lutte contre les inondations sont achevés.
- Sur la commune de Plobsheim : les travaux sur le réseau sont terminés, environ 1 400 ml, les études de projet pour la réalisation du bassin de 2 500 m³ ont été réalisées, les travaux débuteront en 2021.
- Sur la commune de Lipsheim : les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 830 m³ sont lancées.
- Sur la commune de Lingolsheim, sur le nord d'Ostwald et sur Strasbourg-Koenigshoffen : les travaux sur le réseau sont en cours de réalisation. Les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 800 m³ sont en cours.
- Sur la commune de Fegersheim, les études de projet pour la restructuration de la partie ouest du réseau sont finalisées, les travaux débuteront en 2021.

Avancement au 07/01/2021 et planification des travaux
du schéma directeur d'assainissement



DÉCONNEXION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Depuis 2012, la collectivité en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse met en œuvre un dispositif incitatif de déconnexion des eaux pluviales de toitures.

Suite à l'opération pilote menée sur le territoire de la commune de Lipsheim, la collectivité a ouvert l'opération à l'ensemble du territoire métropolitain depuis fin 2013.

Les réunions publiques réalisées depuis 2014 ont permis d'expliquer la démarche et d'aboutir à la réalisation de 178 visites et 144 projets dont certains se sont concrétisés par des travaux.

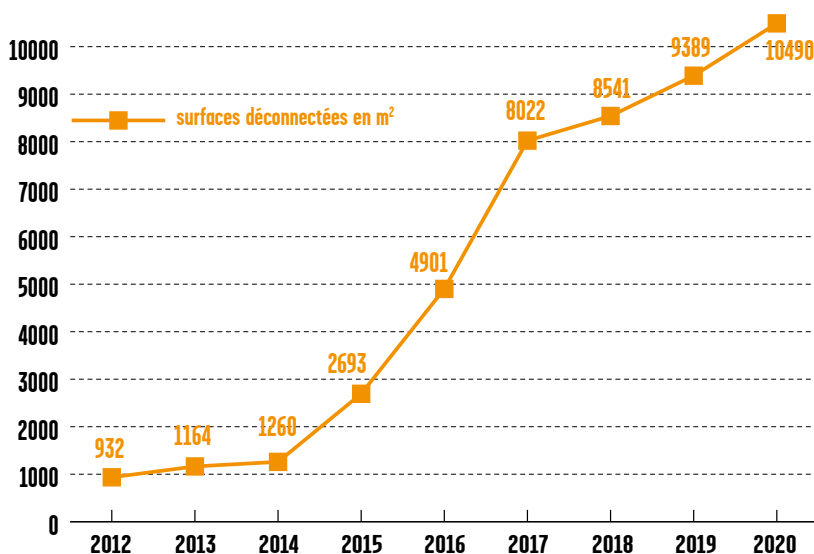
En 2020, 16 demandes de visites ont été faites pour 13 projets étudiés.

3 chantiers ont été réalisés en 2020 pour une surface totale de toiture de 1 101 m² déconnectés. D'autres projets sont en cours d'études.

Des projets sont également en cours d'étude sur des bâtiments publics communaux d'Entzheim et Strasbourg.

Pour dynamiser cette opération, la collectivité continue à subventionner les travaux de déconnexion des eaux pluviales à hauteur de 85% pour un montant plafond de 10 €/m² de surface déconnectée (toitures) pour le matériel et la main-d'œuvre.

Évolution des surfaces déconnectées depuis 2012







INNOVER

LES ÉTUDES STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le bureau d'études réalise les études nécessaires à la détermination des évolutions à apporter au réseau d'eau potable et d'assainissement sur les 33 communes (études stratégiques, études de définition, études de zonage, lutte contre les inondations, défense incendie...).

Le bureau d'études instruit et valide les permis d'aménager et accompagne les chantiers de lotissements et de ZAC. Il participe aux projets de territoire d'envergure, tels projet de technoparc Nextmed à Strasbourg, la réalisation du Quartier Archipel au Wacken, de la ZAC des 2 Rives au Port du Rhin, de la ZAC Nord de Vendenheim, du lotissement Fischer à Schiltigheim, du Parc Joffre à Holtzheim ou de l'Ecoparc Rhéna à Reichstett.

Il analyse et vérifie les projets de réaménagement d'espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole et réalise des études de fonctionnement hydraulique et de raccordement à l'assainissement et à l'eau potable. Dans ce cadre, il analyse le programme voirie de l'Eurométropole (environ 180 opérations en 2020), propose des renforcements de réseau quand cela est nécessaire et intègre des solutions alternatives pour la gestion des

eaux pluviales lorsque cela est possible. Par ailleurs il produit également un programme de travaux pour les besoins propres du service comme par exemple la réhabilitation de stations de pompage, le renouvellement de conduites ou des extensions de réseaux.

Il contrôle et enregistre les dossiers des ouvrages exécutés en lien avec les différentes entités concernées (SIG, exploitation, gestion patrimoniale). De plus, il participe à la validation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement et il contribue aux réflexions d'évolution urbaine et à la mise en place d'une politique de gestion des eaux pluviales intégrant les objectifs de développement durable et de limitation des rejets au milieu naturel.

LUMIEAU STRA : LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

Les micropolluants constituent une problématique récente dans la gestion de nos rejets. Cette catégorie regroupe toutes les substances qui peuvent être toxiques pour l'environnement même à faible concentration (hydrocarbures, métaux lourds, tensio-actifs, phytosanitaires, résidus médicamenteux et cosmétiques). En milieu urbain, les micropolluants proviennent de nombreuses sources réparties sur le territoire de l'agglomération (industriels, artisans, particuliers, eaux pluviales).

Le Service Eau et Assainissement, en partenariat avec 7 autres partenaires, a piloté le projet LUMIEAU-Stra de 2015 à 2020. Le projet visait à mettre en place des actions à la source pour réduire nos rejets dans le réseau d'assainissement. Pour cela, nous avons collaboré avec les acteurs du territoire, comme les corporations, les chambres consulaires, les associations, afin de tester des solutions de réduction adaptées à chaque situation. Par exemple, chez les artisans, des actions ont été engagées auprès de plusieurs métiers (les peintres en bâtiment, les garagistes, les menuisiers, les coiffeurs). Nous les avons accompagnés dans l'identification et l'évaluation de procédés de traitement (par exemple, des machines de nettoyage de rouleaux et pinceaux) et des produits de substitution plus respectueux de l'environnement. Le retour d'expérience de ces artisans volontaires nous a permis d'évaluer l'applicabilité des solutions. En parallèle, le grand public a été sensibilisé à cette problématique car il contribue à la pollution via les nombreux produits chimiques du quotidien. À travers des guides, des spots diffusés dans les cinémas et à la radio notamment, la campagne de sensibilisation Ménage au naturel a encouragé les particuliers à fabriquer et utiliser des produits ménagers plus sains pour l'environnement. En parallèle de ces actions, nous avons expérimenté des outils de prélèvement et d'analyses des micropolluants dans le réseau d'assainissement. Ces outils se veulent plus simples à mettre en place tout en nous fournissant des informations faciles à interpréter pour identifier la présence de micropolluants.

Le bilan du projet LUMIEAU-Stra a été présenté lors d'un webinaire de restitution en novembre 2020 (120 participants). L'ensemble des livrables sont disponibles sur la page dédiée : www.strasbourg.eu/lumieau-stra

Ce bilan a été partagé avec les élus et le plan d'actions qui va en découler est en cours de construction. Ce plan d'actions aura vocation à sensibiliser et à accompagner les usagers à changer leurs pratiques.

CIRC'EAUX : LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

Le contexte du changement climatique ainsi que les objectifs du Plan Climat Strasbourg 2030 nous pousse à étudier de nouveaux leviers de préservation de la ressource en eau, notamment les solutions de réduction des prélèvements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) fait partie des actions possibles. La REUT consiste à valoriser des eaux traitées en sortie de station de traitement pour divers usages (arrosage agricole, arrosage espaces verts et golfs, usages industriels, etc.). L'Eurométropole de Strasbourg en collaboration avec la société ECOFILAE souhaite s'impliquer dans une telle démarche à travers le projet CIRC'EAUX (2019-2021).

L'objectif de ce projet est de développer un cadre méthodologique innovant à l'échelle du territoire pour mener à bien des études de faisabilité d'économie circulaire de l'eau, et aboutir à des projets durables prenant en compte les aspects techniques, environnementaux, économiques et socio-organisationnels de notre territoire.

Le projet a débuté par un état des lieux pour établir un diagnostic des sources et usages potentiels sur le territoire. 2020 a été consacré à l'étude de différents usages possibles (utilisations industrielles, irrigation agricoles, irrigation des golfs, irrigation des espaces verts et terrains de sports, utilisation pour le nettoyage des voiries urbaines, etc.). La suite du projet consistera en la construction de méthodes innovantes d'intégration et d'évaluation pour élaborer une stratégie à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg puis à disséminer les résultats.

Les résultats des études seront opérationnels et utilisables pour la collectivité. Ces éléments pourront également servir d'exemple et de repères pour d'autres collectivités qui souhaitent mener des actions similaires.

LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Plus de 99 % des compteurs de l'Eurométropole de Strasbourg sont équipés d'un module de radio-relève des données de consommation.

Toujours accessibles, ces modules permettent une facturation plus juste sur la base de l'index réel et une détection facilitée de toute anomalie chez les abonnés (fuite, retour d'eau...).

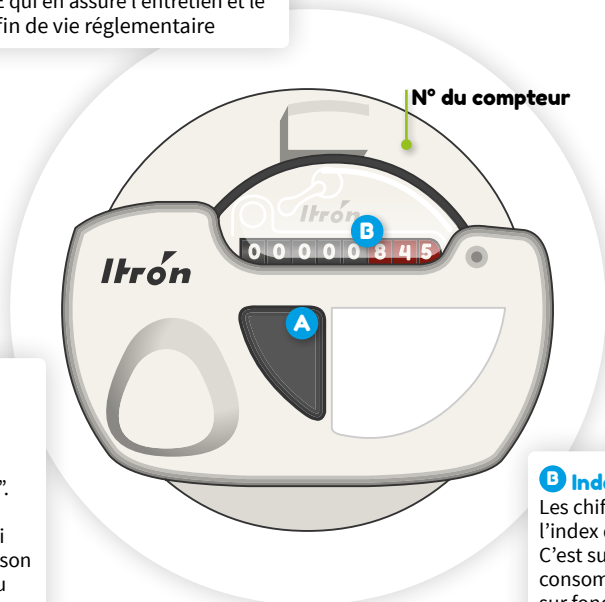
COMPTEUR

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau.

Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire

A Dispositif de relève à distance

Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé "radio relève". Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du releveur à l'extérieur de l'immeuble. (2 fois par an).



B Index des volumes

Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décalitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils vous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.

RECHERCHE DE FUITES

DÉTECTER UNE AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DANS UN SECTEUR

« Des instruments de mesure sont installés sur le réseau de distribution et permettent de diviser et d'isoler le réseau en 14 secteurs. C'est ce que l'on appelle « la sectorisation ». Ils permettent notamment de mesurer les volumes d'eau qui entrent et qui sortent d'un secteur, et donc, par différence, les volumes d'eau consommés ou perdus dans le secteur. »

RECHERCHER LES RAISONS DE L'AUGMENTATION DE VOLUME SUR UN SECTEUR

« En suivant les débits nocturnes, et en comparant les chroniques de la sectorisation par rapport aux données issues des compteurs des abonnés et aux travaux en cours dans le secteur, on essaye de distinguer une augmentation ponctuelle de consommation chez un abonné, d'une fuite. En cas de suspicion de fuite, on procède à une sous-sectorisation pour localiser la fuite dans un secteur plus petit. »

METTRE EN ŒUVRE LA SOUS-SECTORISATION EN MANŒVRANT LES VANNES

« Créer un sous-secteur, c'est isoler certaines conduites en fermant les vannes de sectionnement sur le réseau. Après avoir repéré les vannes sur plan, et sur le terrain et après avoir sécurisé l'accès à la bouche à clé sur la chaussée, l'opérateur ferme la vanne et actionne une purge combinée sur poteau incendie afin de garantir la qualité de l'eau. »



Recherche de fuite
Localisation
3 m

Sectorisation linéaire de
70 km
en moyenne

Sous-sectorisation
Localisation linéaire de
4 km

RÉPARER LA FUIITE

« Après sécurisation du chantier, et avoir prévenu les habitants, l'équipe procède à la réparation en posant un collier de réparation ou en sectionnant la conduite ou la pièce et en la remplaçant par une neuve. »

LOCALISER PRÉCISÉMENT LA FUIITE

« Nous utilisons des appareils de corrélation électroacoustique et d'écoute électronique amplifiée. Toutefois, l'oreille humaine reste un outil très fiable et nous utilisons pour cela un système d'écoute mécanique directement au sol qui ressemble un peu à un stéthoscope de médecin. »

VÉRIFIER LE RESPECT DES EXIGENCES DU SDIS SUR POTEAUX INCENDIE

« Le SDIS exige un certain volume d'eau sur un poteau incendie. Lorsqu'on sous-sectorise, on supprime ponctuellement le caractère maillé du réseau. Il faut donc vérifier que le volume est toujours disponible en procédant à une mesure débitmétrique sur le poteau incendie. »





PARTAGER

LE PARTENARIAT AVEC L'ENGEES

- La convention cadre avec l'ENGEES a été renouvelée en 2018 pour 3 ans reconductible successivement d'une année dans la limite de 3 fois.

Le partenariat avec l'ENGEES se poursuit avec :

- le projet de recherche avec l'ENGEES et l'équipe de recherche « hydraulique Urbaine » de l'Institut de Mécanique des Fluides et des Solides de Strasbourg portant sur le traitement alternatif des eaux pluviales par des systèmes plantés de roseaux (site de l'Ostwaldergraben). Une 3^e phase d'étude a démarré fin 2019 pour une durée de 3 ans - thèse de doctorat - avec pour axe de recherche, l'étude des impacts du vieillissement des techniques alternatives sur leurs fonctionnalités et leurs performances, la caractérisation de la biodiversité végétale des milieux et le devenir des boues accumulées dans le contexte des rejets urbains par temps de pluie.
- un groupe de travail à travers un partenariat IFSTTAR/INRAE portant sur la connaissance des ouvrages de techniques alternatives et leur gestion patrimoniale sur deux territoires urbains (Nantes métropole et l'Eurométropole de Strasbourg) en abordant le sujet de leur maintenance/entretien et des coûts associés.

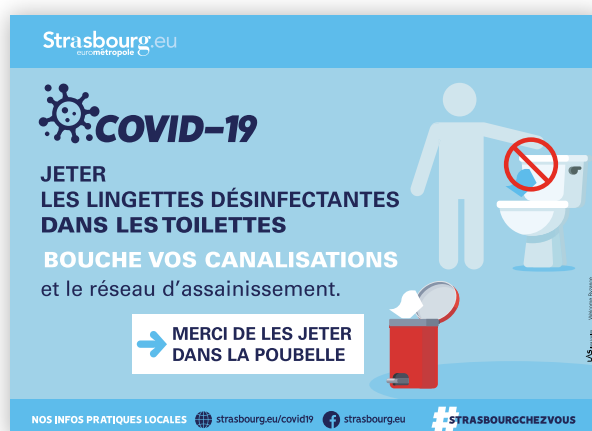
En 2020, dans le cadre du projet GIEMU ce travail s'est poursuivi sur l'approche coûts et bénéfices des techniques alternatives (noues, bassins à ciel ouvert) sur trois écoquartiers de l'Eurométropole de Strasbourg en prenant en compte leurs spécificités d'ouvrages multifonctionnels et d'entretien multimétiers/multiservices qui ont été traduit en termes de coûts et de bénéfices :

- interne (entretien), par une méthode de comptabilité analytique de coûts complets,
- externes, par l'évaluation des consentements à payer pour les externalités positives par la méthode du Choice Experiment.

COMMUNICATION

En 2020, le service de l'Eau et de l'Assainissement a travaillé sur différents documents de communication à l'attention de ses usagers :

- rapport annuel 2019 disponible en ligne sur le site web strasbourg.eu,
- plaquette Eau de Strasbourg, pour ma santé aussi elle a tout bon !
- sortie d'une campagne #moijelefaix,
- plaquette économie d'eau,
- notes qualité de l'eau,
- windflag pour indiquer les points d'eau,
- affiches Covid destinées aux points d'eau canicule,
- insertions presse et information sur le site au sujet des lingettes jetées en augmentation durant la crise sanitaire,
- panneaux chantier et didactiques pour le schéma directeur assainissement,
- plaquette concernant les travaux à Geispolsheim.



CONVENTION DE PARTENARIAT (2018-2022) POUR LA MISE EN PLACE DE CONTRATS TERRITORIAUX DE SOLUTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE LA NAPPE D'ALSACE

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, les services de l'État et la Chambre d'agriculture Alsace, le SAGE Ill-nappe-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres partenaires (dont les organismes prescripteurs agricoles distributeurs de phytosanitaires, OPABA (Organisme Professionnel de l'Agriculture Biologique d'Alsace), la Fédération des coopératives d'utilisation des matériels agricoles) ont signé en janvier 2019 une « convention de partenariat 2018-2022 pour la mise en place de contrats territoriaux de solutions en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau ».

La convention de partenariat doit permettre de répondre d'ici 2022, aux enjeux de reconquête et de préservation de la ressource et aux objectifs fixés par l'Europe, l'État et le SAGE Ill-nappe-Rhin.

Les objectifs sont :

- d'accompagner les projets de territoires relatifs à la protection globale de la ressource en eau, c'est-à-dire des projets collectifs liés à un territoire prenant en compte l'ensemble des enjeux cités ci-dessus,
- de soutenir les changements de systèmes agricoles et la pérennisation de ces changements afin de réduire les transferts d'azote et/ou de produits phytosanitaires dans le milieu naturel,
- de favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projet autour de la création ou de la consolidation de filières de production à bas niveau d'impact sur la ressource en eau,
- d'encourager la transformation et la mise sur le marché de produits agricoles "favorables à l'eau".

Pour les producteurs et distributeurs d'eau potable, leurs engagements principaux sont de :

- s'inscrire dans une démarche préventive de préservation de la ressource plutôt que dans une démarche curative de traitement d'interconnexion,
- piloter, animer, coordonner les contrats de solutions territoriaux,
- contribuer à la transition agricole sur les aires d'alimentation des captages,
- contribuer à mobiliser les outils financiers et d'expérimentations pour la mise en place de paiement pour services environnementaux (PSE) et/ou d'obligations réelles environnementales (ORE),
- contribuer aux développements des filières à bas niveau d'impact.

Ces objectifs sont cohérents et concordants avec les politiques que mènent déjà l'Eurométropole de Strasbourg pour la préservation de la qualité de l'eau et en matière d'agriculture qui consiste à développer une agriculture durable.



FINANCES ET GESTION DES ABONNÉS



FACTURER

BAISSE DU PRIX DE L'EAU

L'eau a un coût, celui de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages, nécessaires à sa production, sa distribution, son évacuation et son épuration. Ces coûts sont identifiés en toute transparence dans deux budgets annexes, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement, dont les dépenses sont financées par le prix de l'eau.

UNE CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les tarifs de ventes d'eau sont, pour les abonnements des compteurs de diamètre 15/20 et pour les premières tranches de consommation, identiques sur l'ensemble du territoire.

La Commission Eau et Assainissement a validé le 21/10/2015 un scénario de convergence basée sur les éléments suivants :

- atteinte progressive d'un prix cible de la part variable eau à 1,00 €HT en 2020,
- atteinte progressive d'un prix cible de la part fixe eau à 20,00 €HT en 2020.

Le prix global TTC eau et assainissement s'établit ainsi à 2,86 € au 01/01/2020, sur la base d'une évolution annuelle moyenne du prix de l'eau de :

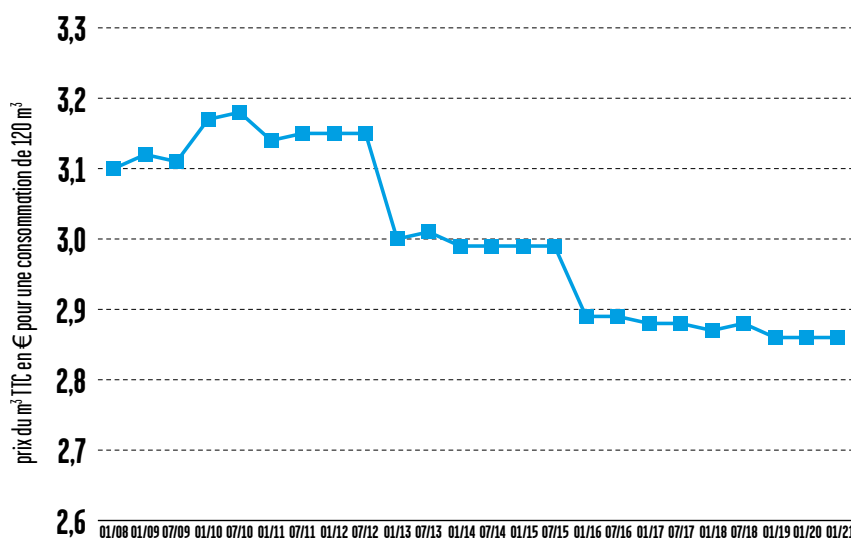
Unité de distribution	Évolution annuelle
Eurométropole Régie	-0,90%
Strasbourg Sud	1,10%
Strasbourg Nord	-1,20%
Ill Andlau	0,90%
La Wantzenau	-0,10%
Les Châteaux	-3,40%
Kolbsheim	-2,80%
Osthoffen	-7,20%

Ce prix moyen de 2,86 € TTC (pour une consommation de 120 m³ an) est inchangé au 1^{er} janvier 2021.

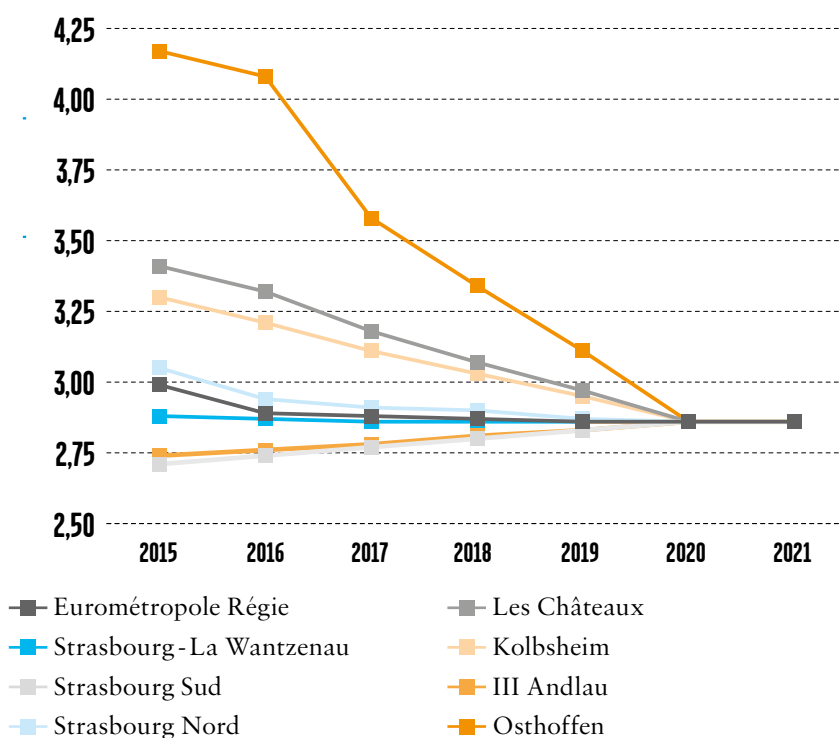
L'évolution des tarifs au cours des 7 dernières années est la suivante .

Prix global TTC du m ³ d'eau	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Eurométropole Régie	2,89	2,88	2,87	2,86	2,86	2,86
Strasbourg Sud	2,74	2,77	2,80	2,83	2,86	2,86
Strasbourg Nord	2,94	2,91	2,90	2,87	2,86	2,86
Ill Andlau	2,76	2,78	2,81	2,83	2,86	2,86
La Wantzenau	2,87	2,86	2,86	2,86	2,86	2,86
CCC - Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	3,32	3,18	3,07	2,97	2,86	2,86
CCC - Kolbsheim	3,21	3,11	3,03	2,95	2,86	2,86
CCC - Osthoffen	4,08	3,58	3,34	3,11	2,86	2,86

Évolution du prix de l'eau (Unité de distribution Strasbourg)



Évolution du prix de l'eau en euros



QUI DÉCIDE DU PRIX DE L'EAU ?

Le prix de l'eau est composé de trois rubriques distinctes (arrêté du 10 juillet 1996) :

- une part destinée au financement du service public de l'Eau potable,
- une part destinée au financement du service public de l'Assainissement,
- une part destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services d'Eau et d'Assainissement : Agence de l'eau et État.

Pour les deux premières parts (eau potable et assainissement) c'est la collectivité compétente pour organiser le service public local qui vote les tarifs.

Pour la dernière part, le montant est fixé directement par les organismes publics ou par les lois de finances.

Unité de distribution Strasbourg

Communes de Bischheim, d'Eckbolsheim, de Hoenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, d'Oberhausbergen, d'Ostwald, de Reichstett, de Schiltigheim, de Souffelweyersheim, de Strasbourg et de Wolfisheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	-	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *		0,1070	0,1136	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	23,34	21,67	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,28	1,19	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,67	2,67	2,68	2,68
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,87	2,86	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Ill Andlau

Communes d'Eschau, de Fegersheim et de Lipsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9500	0,9700	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *		0,1053	0,1125	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,16	20,08	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,11	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,64	2,65	2,68	2,68
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,81	2,83	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution III Andlau
Commune de Plobsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9500	0,9700	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,5121	0,5847	0,5949	0,5935
Fermier épuration	Traité d'affermage	-	-	-	-
TVA sur consommations *	-	0,0726	0,0732	0,0743	0,0743
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,16	20,08	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,11	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,64	2,65	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,81	2,83	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Strasbourg Nord
Communes d'Eckwersheim, de Lampertheim, de Mittelhausebergen, de Mundolsheim, de Niederhausbergen et de Vendenheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0400	1,0200	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *	-	0,1103	0,1152	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	18,71	19,36	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,03	1,06	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,73	2,70	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,90	2,87	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Strasbourg Sud

Communes d'Entzheim, de Geispolsheim, de Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	0,9400	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *	-	0,1015	0,1108	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	23,50	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,48	1,29	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,56	2,62	2,68	2,68
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,80	2,83	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Strasbourg-Sud

Commune de Blaesheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	0,9400	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,5121	0,5847	0,5949	0,5935
Fermier épuration	Traité d'affermage				
TVA sur consommations *		0,0688	0,0715	0,0743	0,0743
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	23,50	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,48	1,29	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,56	2,62	2,68	2,68
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,80	2,83	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution La Wantzenau
Commune de La Wantzenau

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,9100	0,9600	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *	-	0,1031	0,1119	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	30,40	25,20	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,67	1,39	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,60	2,64	2,68	2,68
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,86	2,86	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution des Châteaux
Communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim et d'Hangenbieten

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	0,9400	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,1000	1,0700	1,0253	1,0253
TVA sur consommations *	-	0,0688	0,0715	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	23,50	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	22,00	11,00	-	-
TVA sur abonnement	-	1,48	1,29	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,65	2,67	2,68	2,68
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	3,07	2,97	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution des Châteaux
Commune de Kolbsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	0,8800	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0200	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,1100	1,1100	1,0253	1,0239
TVA sur consommations *	-	0,0688	0,0688	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	26,99	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	15,40	15,40	-	-
TVA sur abonnement	-	1,48	1,48	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,66	2,66	2,68	2,68
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	3,03	3,03	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Osthoffen
Commune d'Osthoffen

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0400	1,0200	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,1000	1,0700	1,0253	1,0239
TVA sur consommations*	-	0,0776	0,0759	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	38,00	29,00	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	22,00	11,00	-	-
TVA sur abonnement	-	2,09	1,60	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,82	2,76	2,68	2,68
Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	3,34	3,11	2,86	2,86

* Eurométropole assainissement non assujetti

BON À SAVOIR • DEPUIS 1992 : L'EAU PAIE L'EAU

La loi impose aux maires des communes de plus de 3 000 habitants de séparer le budget de l'eau (distribution de l'eau potable et assainissement) du budget principal de la commune.

C'est l'utilisateur, et lui seul, qui est appelé à financer les services de l'eau et non plus le contribuable.

Les recettes de l'eau et de l'assainissement doivent couvrir toutes les dépenses des services. Chaque dépense, pour la distribution ou l'assainissement, est directement répercutée sur la facture de l'abonné.

LES DIFFÉRENTS POSTES DE FACTURATION

> La distribution de l'eau

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> Les organismes publics :

L'Agence de l'eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution.

Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, les travaux de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

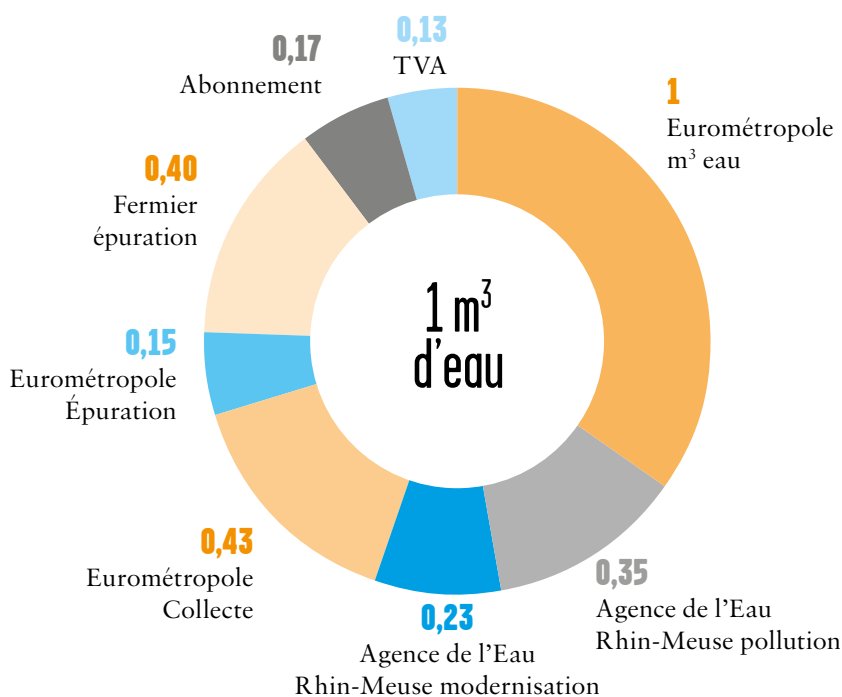
> La part fermier station épuration : Valeaurhin

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à Valeaurhin (groupe SUEZ).

Décomposition du prix de l'eau en €/m³ - Unité de distribution Eurométropole Régie

2,86 euros TTC/m³
Prix de l'eau au 01/01/2021 sur la base d'un abonnement de 120 m³



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FACTURATION

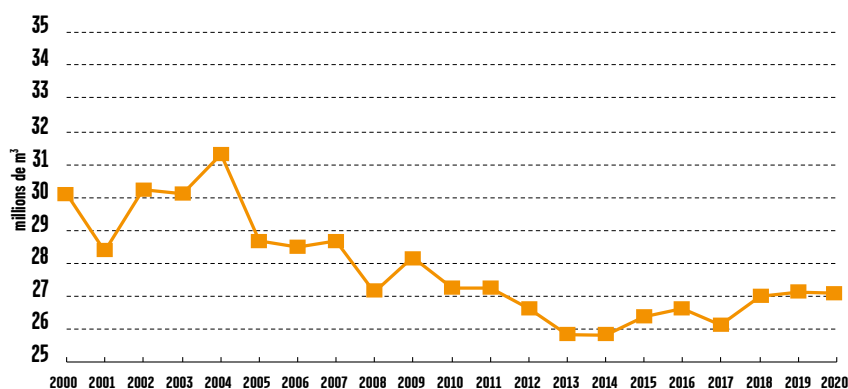
LE NOMBRE D'ABONNÉS

L'Eurométropole compte 72 650 abonnés au 31 décembre 2020, dont 51 273 sur l'unité de distribution Strasbourg.

En milieu urbain, sauf application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000 ou pose de compteurs secondaires pour les commerces, les abonnements sont gérés par immeuble. C'est pourquoi un abonnement dessert en moyenne 7 habitants sur l'agglomération (11 habitants sur Strasbourg).

	Habitants	Abonnés	Volumes	Vol/Hab	Hab/Abt
Bischheim	17347	2050	901713	52	8
Eckbolsheim	7049	1685	337481	48	4
Hoenheim	11225	1840	581776	52	6
Illkirch-Graffenstaden	27525	4500	1912296	69	6
Lingolsheim	19076	3067	1182831	62	6
Oberhausbergen	5453	951	269017	49	6
Ostwald	12713	2372	707647	56	5
Reichstett	4447	1536	298350	67	3
Schiltigheim	33268	3906	1986046	60	9
Souffelweyersheim	8067	1929	427508	53	4
Strasbourg	287532	26466	18240629	63	11
Wolfsheim	4230	971	203113	48	4
Eurométropole Régie	437932	51273	27048407	62	9
Achenheim	2175	800	155721	72	3
Blaesheim	1327	509	62526	47	3
Breuschwickersheim	1297	499	79212	61	3
Eckwersheim	1358	534	73511	54	3
Entzheim	2446	764	168034	69	3
Eschau	5424	1613	245032	45	3
Fegersheim	5802	1650	501972	87	4
Geispolsheim	7684	2302	420380	55	3
Hangenbieten	1624	523	90075	55	3
Holtzheim	3726	1112	308730	83	3
Kolbsheim	981	333	52258	53	3
La Wantzenau	3403	1023	169731	50	3
Lampertheim	2662	740	103809	39	4
Lipsheim	2058	529	132043	64	4
Mittelhausbergen	4829	1494	247637	51	3
Mundolsheim	1670	503	85594	51	3
Niederhausbergen	2314	856	120649	52	3
Oberschaeffolsheim	837	159	19165	23	5
Osthoffen	4535	1439	174328	38	3
Plobsheim	5884	1957	345376	59	3
Vendenheim	5948	2038	330680	56	3
Convention SDEA	67984	21377	3886463	57	3
TOTAL	505916	72650	30934870	61	7

Évolution des volumes facturés entre 2000 et 2020 (Unité de distribution Strasbourg)



Après une diminution sensible (-17,4%) entre 2004 et 2013, les volumes facturés sont relativement stables depuis 5 ans (-0,5% en 2020) : la hausse de la population et la diminution des consommations se compensent globalement.

Cette stabilité est générale dans les principales agglomérations françaises. Elle traduit une sensibilisation forte des usagers pour la maîtrise des consommations d'eau.

LA RELATION AUX USAGERS

GARDER LE CONTACT

Les services de l'Eau et de l'Assainissement sont à l'écoute des abonnés les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Aux autres horaires ce sont les services d'urgence qui prennent le relais.

Facturation, ouverture de compteur, questions d'assainissement, chaque jour les services réceptionnent vos appels et vos courriers.

Toutes vos requêtes bénéficient d'un dispositif de suivi informatisé.



Pour toute question contactez
le Guichet unique d'accueil
03 68 98 51 75

ou par mail :

eauassainissement@strasbourg.eu



03 88 39 12 89
Permanence 24h/24
rupture de conduites d'eau



03 88 40 05 96
Permanence 24h/24 débouchage
de conduites d'assainissement

ALLER AU-DEVANT DES USAGERS

Sur le territoire communautaire, près de 80 % de l'habitat est collectif.

Les factures d'eau et d'assainissement ne sont donc pas toujours adressées directement aux usagers.

FORMULAIRES ET PROCÉDURES EN LIGNE

Pour accéder aux formulaires en ligne rendez-vous sur
<https://www.strasbourg.eu/demarches-eau-assainissement>

72 650

abonnés dont

51 273

sur la ville de Strasbourg
et les 11 communes
de première périphérie

7

Nombre moyen d'habitants desservis
par abonnement sur l'Eurométropole

2,86 euros

TTC/m³

Prix de l'eau au 01/01/2021
sur la base d'un abonnement de 120 m³

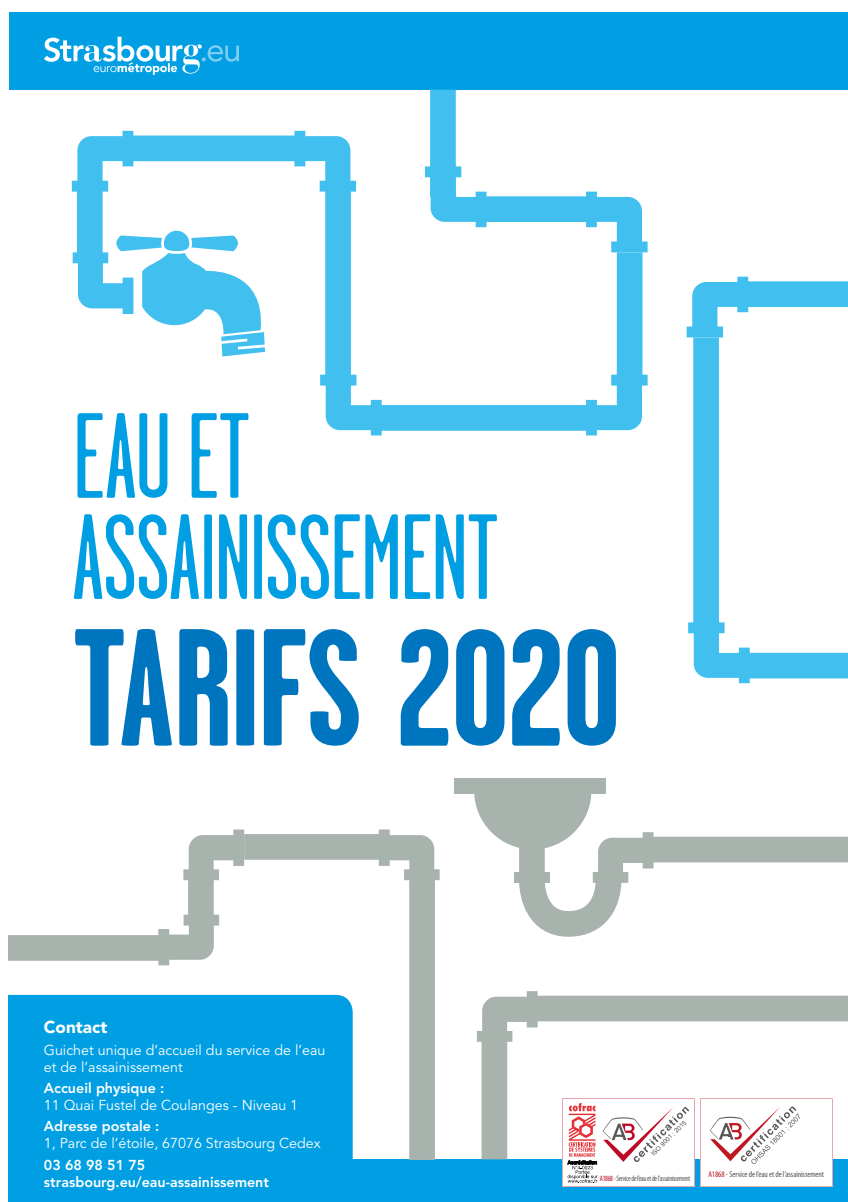
30 934 870 m³

Volume facturé sur 33 communes Eurométropole

61 m³

Consommation moyenne par habitant




TARIF ET DÉLIBÉRATION TARIFAIRE



Strasbourg.eu
eurométropole

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
TARIFS 2020**

Contact
Guichet unique d'accueil du service de l'eau
et de l'assainissement
Accueil physique :
11 Quai Fustel de Coulanges - Niveau 1
Adresse postale :
1, Parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex
03 68 98 51 75
strasbourg.eu/eau-assainissement

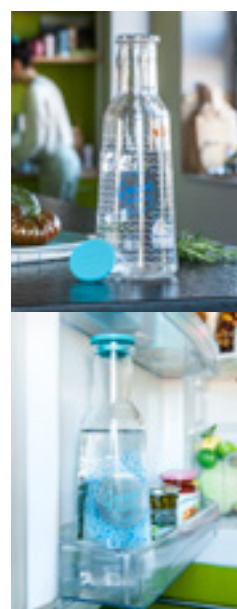
  

COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU :

La distribution de l'eau potable n'est qu'une des composantes du prix de l'eau. La collecte des eaux usées, l'assainissement, la préservation de la ressource et des milieux représentent des coûts facturés par les différents prestataires ou organismes.

Ils sont clairement détaillés sur votre facture d'eau :

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2020 (en euros TTC)
01 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE		
Eurométropole m ³ eau	Conseil métropolitain	1,0000
Abonnement annuel compteur 15 & 20 mm	Conseil métropolitain	20,00
TVA sur abonnement 5,5 %		1,10
02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Eurométropole collecte	Conseil métropolitain	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil métropolitain	0,1520
Fermier station d'épuration	Traité d'affermage	0,4026
TVA sur consommations ⁽²⁾		0,1145
03 ORGANISMES PUBLICS		
AERM ⁽¹⁾ pollution	Agence de l'Eau	0,3500
AERM ⁽¹⁾ collecte	Agence de l'Eau	0,2330
Prix unitaire TTC m ³ (hors Abt)		2,68
Prix moyen du m³(3)		2,86



Carafe d'eau en vente au prix de 8 €

Ce prix est celui facturé lorsque l'abonné est le client final.

⁽¹⁾ Agence de l'Eau Rhin-Meuse

⁽²⁾ Taux de TVA applicables : Eau et pollution 5,5 % / Collecte et épuration 0 % / Fermier épuration 10 %

⁽³⁾ TTC avec abonnement (120 m³)

Les différents postes de facturation

> La distribution de l'eau :

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées :

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> La part fermier station d'épuration : ValeauRhin

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées. Depuis le 1^{er} octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à ValeauRhin (Suez eau France).

> Les organismes publics :

L'Agence de l'Eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

PRESTATIONS EAU POTABLE

(extrait de la délibération du 18 décembre 2019)

Les prestations eau potable sont soumises à la TVA aux taux en vigueur.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF***
Location de prise d'eau	Tarif* de location de prise d'eau occasionnelle ou temporaire pour un compteur de diamètre inférieur ou égal 20 mm (prix auquel se rajoute l'eau consommée et les frais de gestion)	forfait journalier	0,588 €
LES INTERVENTIONS DES PERSONNELS DE L'EAU LORSQUE LEUR INTERVENTION EST RENDUE NÉCESSAIRE SUR UN DOMAINE PRIVÉ			
... pour une intervention en urgence en dehors des heures ouvrées du service de l'Eau et de l'Assainissement	Mise à disposition d'une pelle avec chauffeur	heure	124,80 €
	Mise à disposition d'une excavatrice avec chauffeur	heure	186,00 €
... pour une intervention spécifique des agents du service de l'Eau et de l'Assainissement	Prélèvement et analyse bactériologique ; le traitement des résultats**	forfait	164,40 €
... pour un diagnostic rapide ou un contrôle sur le dysfonctionnement du réseau	Intervention d'un agent (déplacement et main-d'œuvre) pour une relève ponctuelle (en cas de déménagement par exemple...), pour un contrôle du branchement...	heure	51,49 €
	Intervention d'une équipe de 2 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable	heure	82,42 €
	Intervention d'une équipe de 3 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable	heure	184,80 €
COMBIEN COÛTE VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU ?			
Se raccorder au réseau public ***	Tarif de participation du propriétaire aux frais d'étude et d'établissement d'un devis pour un branchement	forfait	127,68 €
	Tarif de participation du propriétaire aux frais administratifs, de contrôle, suivi de chantier et de travaux sur domaine public pour un branchement	forfait	215,28 €
COMPTEURS D'EAU			
Difficulté de relève ou d'accès dans un regard	Inaccessibilité du compteur situé dans une fosse ou un regard, engageant la responsabilité de l'abonné (couverture recouvert, enterré, détérioré, regard non conforme...), nécessitant de revenir sur site ultérieurement pour effectuer la relève visuelle du compteur ou toute intervention de maintenance sur le branchement. Le second déplacement, après règlement du désordre par l'abonné, est facturé.	forfait	99,96 €
Contrôle des indications du compteur chez l'abonné (mise en place d'un compteur en série)	Sur demande de l'abonné, intervention d'une équipe de 2 agents pour vérifier contradictoirement les indications de consommation d'eau du compteur, par branchement d'un second compteur en série et comparaison immédiate des volumes d'eau consommés sur les 2 compteurs. Forfait incluant déplacement et main-d'œuvre.	forfait	117,50 €
Tarif de participation du propriétaire pour remplacement de compteur sur branchement existant en cas de détérioration ou de gel	Lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée pour défaut d'entretien, vandalisme, absence de protection contre le gel... Remplacement complet du compteur, du module de radio-relève, des accessoires (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 259,48 € pour compteur DN 20
	Remplacement du module de radio-relève arraché ou détérioré	forfait	145,43 €
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur principal sur branchement existant	Repose de compteur sur un branchement existant, suite à dépose préalable (chantier, démolition, reconstruction...) Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 166,48 € pour compteur DN 20
	Frais d'études et d'établissement d'un devis pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable pour un branchement	forfait	88,20 €
	Frais administratifs, de contrôle et suivi de chantier pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable sur un branchement	forfait	113,64 €

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur secondaire sur branchement existant	Pose d'un compteur secondaire sur un branchement existant (par exemple dans le cas d'un local à usage mixte habitation / commerce desservi par un branchement unique). Objectif d'un suivi de consommation séparé, sur 2 abonnements distincts. Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (té, coude, support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 196,49 € pour compteur DN 20
Tarif de participation du propriétaire pour vérification du compteur d'eau	En cas de contestation de l'abonné concernant la mesure de consommation d'eau faite par le compteur en place. Intervention d'une équipe de 2 agents pour démonter le compteur en place et le remplacer par un nouveau. Réalisation du contrôle du compteur incriminé par une société agréée. Prestation facturée à l'abonné si le compteur est dans la tolérance de mesure réglementaire. Forfait incluant : déplacement et main-d'œuvre pour dépose du compteur incriminé, montage d'un nouveau compteur - qui restera en place quel que soit le résultat de l'analyse du compteur déposé - frais d'expédition et frais de contrôle du compteur incriminé par une société agréée.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 266,64 € pour compteur DN 20

La totalité des tarifs pour la réalisation de branchement est contenue dans la délibération du 18 décembre 2019

* donnée pour un volume <200000 m³ et un compteur de diamètre nominal Ø32.

La totalité des tarifs de vente d'eau (toutes les communes, tous les diamètres et tous les volumes) est contenue dans la délibération du 18 décembre 2019

** compilation des tarifs II.1.3 et II.1.12

*** donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

Les tarifs ci-dessus sont valables pour les prestations réalisées sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim, périmètre d'exploitation du réseau d'eau en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 21 autres communes de l'Eurométropole, le réseau d'eau est exploité par le SDEA. S'adresser au 03 88 19 29 99 pour toute information concernant les tarifs pratiqués.

**** tarif TTC sur la base d'un taux de TVA normal à 20%. Un taux de TVA à taux réduit pourra être applicable sous conditions pour certaines prestations dans le respect des dispositions fiscales en vigueur.



PRESTATIONS ASSAINISSEMENT

(extrait de la délibération du 18 décembre 2019)

Les prestations assainissement ne supportent pas la TVA.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	TARIF
RACCORDEMENT AU RÉSEAU d'assainissement collectif communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Obershaeffolsheim Oberhausbergen, Osthoffen, Strasbourg et Wolfisheim		
Frais d'instruction de dossier de raccordement au réseau public d'assainissement	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles jusqu'à 3 logements : Tarif de base	305,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles collectifs de plus de 3 logements : - à partir du 4 ^e logement, en plus du tarif de base, plus-value par logement	19,00 €
	Pour la rénovation, la transformation ou une petite extension des sanitaires d'un immeuble existant (jusqu'à 3 logements) - Tarif de base : 1/2 tarif	152,50 €
	Frais d'information des notaires nécessitant un contrôle sur site, dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie	145,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles à usage tertiaire, artisanal et d'activités diverses : en plus du tarif de base, plus-value par bloc sanitaire	19,00 €
	Instruction de dossiers assimilés domestiques	370,00 €
	Instruction de dossiers non domestiques de nouveaux établissements	400,00 €
TRAVAUX D'EXÉCUTION DE LA PARTIE PUBLIQUE DES BRANCHEMENTS		
L'Eurométropole se fera rembourser par les propriétaires les dépenses entraînées par les travaux d'exécution de la partie, publique des branchements, au coût réel des travaux majoré de 9,92 % pour frais généraux, conformément aux dispositions de l'article L 1331-2 du code de la sante publique.		
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole		
Frais d'instruction et de contrôle pour l'Assainissement Non Collectif (ANC)	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et de la mise en conformité d'installations existantes (Réhabilitation).	349,00 €
	Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des dispositifs existants (Contrôle périodique)	98,00 €
	Contrôle en cas de vente	209,00 €
INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF
DÉBOUCHAGE		
Intervention de débouchage d'une durée égale ou inférieure à 1/2 heure (hors vidange de séparateur à graisse). Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents).		
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1/2 h	166,00 €
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1/2 h	207,50 €
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1/2 h	249,00 €
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1/2 h	332,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1/2 h / sup.	85,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1/2 h / sup.	106,25 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1/2 h / sup.	127,50 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1/2 h / sup.	170,00 €
VIDANGE		
Intervention de vidange d'un séparateur à graisse ou à féculés d'une capacité d'1/2m ³ . Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents). En fonction du volume (m ³) de la fosse à vidanger. * A cette prestation se rajoute le retraitement en station d'épuration (voir rubrique : traitement des déchets).		
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1/2 m ³	182,00 €*
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1/2 m ³	227,50 €*
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1/2 m ³	273,00 €*
Majoration de 100 % Les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1/2 m ³	364,00 €*
Par 1/2 m ³ supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	/2m ³ / sup	101,00 €*
Par 1/2 m ³ supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	/2m ³ / sup	126,25 €*
Par 1/2 m ³ supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	/2m ³ / sup	151,50 €*
Par 1/2 m ³ supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	/2m ³ / sup	202,00 €*

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF
TRAITEMENT DES DÉCHETS (tarif à titre indicatif)		
* Traitement de graisses et matières de vidange : tarifs évoluant semestriellement selon le traité d'affermage en vigueur par l'exploitant de la station d'épuration. **Traitement des boues de curage : Tarif arrêté selon les clauses du marché en vigueur et faisant l'objet d'une révision des prix à chaque date anniversaire du marché.		
Traitement des graisses : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	26,757 €*
Traitement des matières de vidange : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	16,6488 €*
Traitement des boues de curage : prestation facturée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne	Tonne	78,00 €*
INSPECTION TÉLÉVISÉE		
Expertise d'une installation avec une inspection télévisée du branchement ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse et d'un véhicule léger . La 1 ^{ère} heure sera facturée au minimum à l'heure puis par tranche d'une ½ heure à chaque dépassement.		
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	327,00 €
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	408,75 €
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	490,50 €
Majoration de 100 % Les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	654,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1/2 h / sup.	27,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1/2 h / sup.	33,75 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1/2 h / sup.	40,50 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1/2 h / sup.	54,00 €
RECHERCHE D'OBJETS		
Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention.		
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	48,00 €
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	60,00 €
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	72,00 €
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	96,00 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE		
Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	47,96 €
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	59,95 €
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	71,94 €
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	95,92 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE		
Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	52,40 €
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	65,50 €
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	78,60 €
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	104,80 €
MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m)		
Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	214,00 €
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	267,50 €
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	321,00 €
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	428,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1/2 h / sup.	48,50 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1/2 h / sup.	60,63 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1/2 h / sup.	72,75 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1/2 h / sup.	97,00 €
FOURNITURE		
Coût de la Fourniture en cas nécessité.		
Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 10,92 % pour frais généraux.		Coût des fournitures au prix d'achat, majoré de 10,92 %
LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,...).		
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des bouchers 67100 Strasbourg-Meinau, incluant une salle de réunion - Tarif journalier de 8h à 17h .	/ jour	450,00 €



GÉRER

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les recettes et les dépenses du service de l'eau sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, comme l'exige la réglementation budgétaire.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2020, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'eau potable ont atteint 44 365 K€. Elles comprennent :

- la consommation d'eau,
- les échanges d'eau avec le SDEA,
- la redevance pollution collectée pour le compte de l'Agence de l'eau,
- les abonnements dont le tarif varie selon le diamètre du compteur,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Ventes d'eau	2019	2020
Ventes d'eau - part proportionnelle Eurométropole	30796	30756
Échanges d'eau avec le SDEA	448	293
Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10111	10145
Ventes d'eau - part fixe Eurométropole	1857	1812
Réalisations de branchements	1366	724
Subventions reçues	0	65
Autres prestations de services	646	569
Total	45224	44364

**44,4 M
euros**

Total des recettes d'exploitation

2,9 %

Taux d'impayés sur le total
des facturations émises en 2019

Le recouvrement des ventes d'eau et des autres produits d'exploitation est assuré par les services de la Recette des Finances de l'Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2020 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2019 s'élève à 2,9 %.

En 2020, le conseil métropolitain a admis des créances eau potable en non-valeurs pour un montant total de 49 K€, et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 56 K€.

AUCUN ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'eau assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par les anciens syndicats d'eau intercommunaux (Ill Andlau, La Wantzenau-Kilstett) et ne comporte aucune dette envers l'Agence de l'eau.

En euros	Encours au 31/12/2020	Intérêts dus – 2020	Capital à rembourser - 2020
Établissements de crédit	324993	9888	23427
Agence de l'eau	Néant	Néant	Néant

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020 ET PRÉVUS EN 2021

Les investissements réalisés en 2020 (13,8 millions d'euros) et budgétés en 2021 (28,3 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Eau potable	CA 2020	BP 2021
Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	5 097	8 889
Travaux de déplacement du réseau d'eau - tram	20	100
Acquisitions de véhicules et d'engins	184	1 570
Sécurisation de réservoirs d'eau potable	-	-
Travaux sur bâtiments d'exploitation	67	1 657
Ouvrages et mesures	2 283	3 050
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	74	480
Réseaux d'eau	3 999	6 420
Extension du réseau d'eau	-	250
Travaux d'eau potable connexes au schéma directeur d'asst	300	3 411
Projets espace public Strasbourg	-	121
Projets espace public Communes	-	-
Crédits annuels - autres investissements eau potable*	1 817	2 371
Total	13 841	28 319

*dont productions immobilisées et remboursement cautions prises eau

RÉSULTATS 2020 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros

		CA 2020
Total dépenses fonctionnement		37 644
Dépenses réelles	Reversements pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 480
	Redevance prélèvement Agence de l'eau Rhin-Meuse	2 041
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	3 918
	Exploitation SDEA & coûts 21 communes	1 026
	TRR sur facturations	252
	Exploitation (autres directions)	931
	Charges de personnel	7 958
	Reversements au budget principal	2 882
	Frais financiers emprunts en cours	10
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	8 141
	Autres dépenses d'ordre	5

En milliers d'euros		CA 2020
Total recettes fonctionnement		65 573
Recettes réelles	Consommation eau Eurométropole	30 756
	Abonnement eau Eurométropole	1 812
	Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 145
	Travaux	724
	Autres produits réels d'exploitation	909
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	660
	Production immobilisée	198
	Autres recettes d'ordre	-
	Excédents antérieurs reportés	20 369
Résultat cumulé fonctionnement		27 929

Pour le budget annexe de l'eau potable, l'exercice 2020 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 de 27,9 millions d'euros.

En milliers d'euros		CA 2020
Total dépenses d'investissement		19 360
Dépenses réelles	Remboursements emprunts et avances en cours	23
	Crédits annuels PE	-
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
	Crédits annuels EN - 12 communes	801
	Crédits annuels EN - 16 communes	847
	AP 83 Schéma dir. eau Sud (planning AMO)	5 082
	AP 83 Schéma directeur eau PE (Nord)	14
	AP 83 Schéma directeur eau potable EN	-
	AP 102 Déviation tram (planning AMO)	20
	AP véhicules	184
	Autres AP EN (dont GP ouvrages)	2 352
	Autres AP PE	4 299
	AP DCPB	73
	Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat
Production immobilisée		198
Autres dépenses d'ordre		529
Déficits antérieurs reportés		4 278

En milliers d'euros		CA 2020
Total recettes d'investissement		13 077
Recettes réelles	Subventions (prévisions)	76
	Avances Agence Eau	-
	Autres recettes réelles	53
Recettes d'ordre	Autofinancement complémentaire	-
	Réserves	4 278
	Amortissements	8 141
	Aménagements urbains / budget M14	-
	Autres recettes d'ordre	529
	Excédents antérieurs reportés	-
Solde section investissement		- 6 283

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un déficit au 31/12/2020 de 6,3 millions d'euros.

PPI 2020-2022

Dans son rapport d'observations, la Chambre régionale des comptes mentionne, sans qu'il s'agisse toutefois de rappels de droit ni de recommandations, l'importance des excédents du budget annexe eau potable.

Ces excédents ont été occasionnés par les retards pris sur la réalisation des principaux investissements, retards liés à des impératifs techniques, environnementaux et administratifs et en 2020 avec la crise sanitaire. Ils sont à mettre en parallèle aux besoins d'investissements.

Le niveau actuel du prix de l'eau doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements des futures installations).

En milliers d'euros	2019	2020	2021	2022
PPI EAU POTABLE	14 933	13 870	28 348	19 452
Crédits annuels EN - 12 communes	1 132	801	939	850
Crédits annuels EN - 21 communes	763	847	1 112	1 600
Production immobilisée	222	198	350	350
AP 83 Schéma directeur eau Sud - travaux	5 022	5 082	7 321	1 000
AP 83 Schéma dir. eau Sud - mes. compens.	-	-	1 500	2 000
AP 83 Schéma directeur eau Nord	8	14	68	1 200
AP 102 Déviation tram	202	20	100	
AP 202 véhicules	517	184	1 570	750
Autres AP EN	1 665	2 352	3 630	1 750
Autres AP PE (dont GP ouvrages)	5 195	4 299	9 952	9 952
Autres AP (DCPB)	207	73	1 806	-

Source: BP 2021 et prospective tarifs de vente d'eau

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) avoisinant comme en 2020 14,8 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 millions d'euros TTC), la cour d'Angleterre et la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux, sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2020, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement ont atteint 50 392 K€. Elles comprennent :

- les redevances assainissement de l'Eurométropole, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'exploitant de la station d'épuration, perçues sur les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement (il s'agit, dans la plupart des cas, des volumes consommés en eau potable),
- les redevances d'assainissement non collectif (contrôle et entretien des installations),
- la contribution de l'Eurométropole (budget principal) pour le traitement des eaux pluviales,
- la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service,
- les subventions reçues.

50,4 M euros

Total des recettes d'exploitation

2,5 %

Taux d'impayés sur le total des facturations émises en 2019

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Les recettes d'exploitation	2019	2020
Redevances collecte et épuration Eurométropole	20036	19 557
Redevance exploitant de la station d'épuration	15 483	16 184
Redevance modernisation Agence de l'eau	6 733	6 960
Redevance assainissement non collectif	11	7
Contribution Eurométropole eaux pluviales	3 501	3 508
Prime d'épuration Agence de l'eau	2 203	2 256
Réalisation de branchements	1 358	1 298
Subventions reçues	420	111
Autres travaux et prestations de services	780	513
Total	50 525	50 394

Le recouvrement des redevances assainissement et des autres produits d'exploitation est assuré par les services de la Recette des Finances de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2020 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2019 s'élève à 2,5%.

En 2020, le conseil métropolitain a admis des créances assainissement en non-valeurs pour un montant total de 40 K€, et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 89 K€.

L'ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'assainissement assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par le budget annexe assainissement de la communauté de communes des Châteaux.

En financement de la part « industrielle » de la mise aux normes de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a versé depuis 2008 des avances sans intérêts à l'Eurométropole de Strasbourg.

L'encours global de la dette s'élève en conséquence au 01/01/21 à 2,0 M€.

La durée d'extinction de la dette (encours de la dette / épargne brute) n'est pas significative (inférieure à 1 an).

En euros	Encours au 31/12/2020	Intérêts dus – 2020	Capital à rembourser - 2020
Établissements de crédit	454 729	19 702	61 495
Agence de l'eau	18 850	néant	137 103
Total	473 579	19 702	198 598

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020 ET PRÉVUS EN 2021

Les investissements réalisés en 2020 (13,1 millions d'euros) et budgétés en 2021 (41,1 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Assainissement	CA 2020	BP 2021
Stations d'épuration	16	7
Travaux de déplace.. conduites d'assain. (projet tramway)	-	100
Schéma directeur assainissement	5 461	26 921
Extension du Centre technique de l'Assainissement	1	-
Autosurveillance DO	-	-
Acquisitions de véhicules et d'engins	484	1 550
Travaux stations d'épuration	128	486
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	51	297
Projet Lumieau	-	-
Ouvrages sur réseau	99	-
Réseaux d'assainissement	4 891	8 650
Projets espace public Strasbourg	-	267
Projets espace public Communes	35	165
Crédits annuels - autres investissements assainissement (*)	1 942	2 652
Total	13 108	41 095

* dont productions immobilisées et opérations sur comptes de tiers

RÉSULTATS 2020 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

Pour le budget annexe de l'assainissement, l'exercice 2020 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé de 26,7 millions d'euros.

En milliers d'euros		CA 2020
Total dépenses fonctionnement		46 871
Dépenses réelles	Reversements fermier STEP	15 920
	Reversement modernisation Agence	6 760
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	4 523
	SDEA	1 618
	TRR sur facturations	378
	Exploitation (autres directions)	558
	Charges de personnel	6 431
	Reversements au budget principal	2 273
	Frais financiers emprunts en cours	20
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	8 390
	Autres dépenses d'ordre	-
	Autofinancement complémentaire	-

En milliers d'euros		CA 2020
Total recettes fonctionnement		73 532
Recettes réelles	Redevance collecte et épuration Eurométropole	19 557
	Redevance épuration fermier	16 184
	Redevance modernisation Agence eau	6 960
	Budget principal Eaux pluviales	3 508
	Prime d'épuration	2 256
	Travaux	1 640
	Autres produits réels d'exploitation	575
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	1 328
	Production immobilisée	13
	Autres recettes d'ordre	5
	Excédents antérieurs reportés	21 506
Résultat cumulé fonctionnement		26 661

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un excédent cumulé de 23,0 millions d'euros.

En milliers d'euros		CA 2020
Total dépenses d'investissement		15 137
Dépenses réelles Crédits annuels	Rembourst. avances en cours	137
	Rembourst. emprunts en cours	61
	Crédits annuels PE	-
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
	Crédits annuels EN	1 929
Dépenses réelles Autorisations de programmes	AP 84 Station d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau)	16
	AP 127 schéma dir. (planning AMO)	5 461
	AP 101 Déviation tram (planning AMO)	-
	AP 204 Travaux autres STEP	128
	AP véhicules	484
	Autres AP EN	150
	Autres AP PE	4 926
	AP DCPB	1
Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat	1 328
	PE: aménagements urbains / budget M57	-
	Production immobilisée	13
	Opérations d'ordre - transfert droits TVA	-
	Autres dépenses d'ordre	503
	Déficits antérieurs reportés	-

En milliers d'euros		CA 2020
Total recettes d'investissement		38 093
Recettes réelles	Subventions SDA	-
	Autres subventions	27
	FCTVA (Collecte)	2 614
	Transferts droits TVA (versement)	59
	Autres recettes réelles	957
Recettes d'ordre	Réserves	-
	Transferts droits TVA (constatation)	-
	Amortissements	8 390
	Aménagements urbains / budget M57	-
	Autres recettes d'ordre	433
	Excédents antérieurs reportés	25 613
Solde section investissement		22 956

PPI 2020-2022

Dans son rapport d'observations, la Chambre régionale des comptes mentionne, sans qu'il s'agisse toutefois de rappels de droit ni de recommandations, l'importance des excédents du budget annexe assainissement.

Ces excédents ont été occasionnés par les retards pris sur la réalisation des principaux investissements, retards liés à des impératifs techniques, environnementaux et administratifs pour 2020 ainsi que la crise sanitaire. Ils sont à mettre en parallèle aux besoins d'investissements.

Le niveau actuel du prix de l'assainissement doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration évaluées à 2,8 millions d'euros par an).

En milliers d'euros	2019	2020	2021	2022
PPI ASSAINISSEMENT	15 295	13 108	41 095	36 365
Crédits annuels EN	2 266	1 929	2 602	2 600
Production immobilisée	-	13	50	50
AP 84 Station d'épurationw	646	16	7	
AP 127 schéma directeur	6 188	5 461	26 921	21 876
AP 101 Déviation tram	81	-	100	100
AP 204 Travaux STEP (dont STEP sud)	5	128	486	880
AP véhicules	68	484	1 550	1 500
Autres AP EN	209	150	297	279
Autres AP PE (dont GP ouvrages)	5 765	4 926	9 082	9 080
AP DCPB	67	1	-	-

Source: BP 2021 et prospective tarifs de vente d'eau

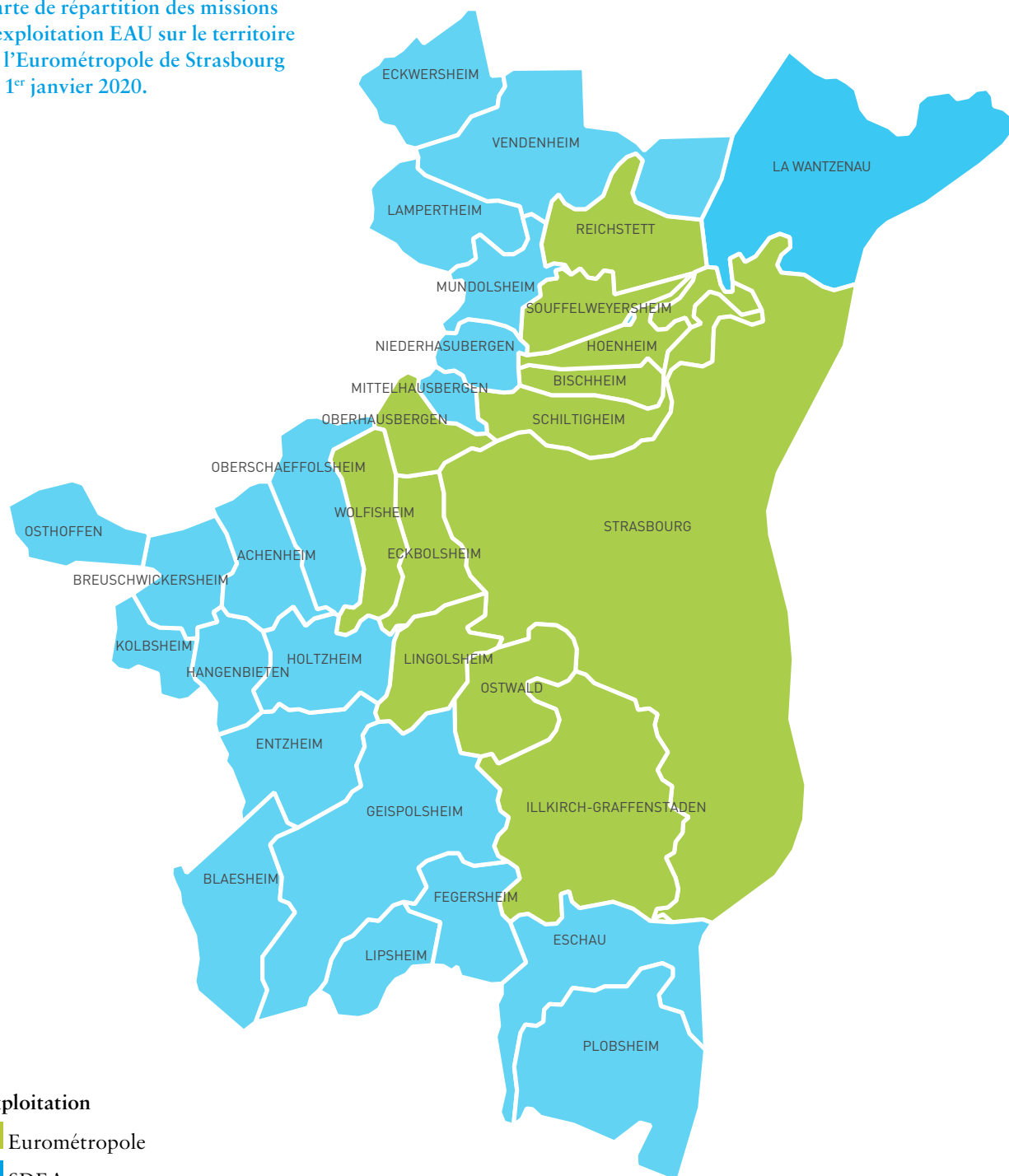
L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) avoisinant comme en 2020 12,2 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements moyen terme du budget annexe assainissement, en particulier la poursuite du Schéma Directeur Assainissement (100 millions d'euros TTC), le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration au sud du territoire (budget de 22 millions d'euros TTC) et la gestion patrimoniale du réseau sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.





ANNEXES

Carte de répartition des missions d'exploitation EAU sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2020.



Exploitation

- Eurométropole
- SDEA

Urgences / Accueil technique

Guichet unique d'accueil

03 68 98 51 75

eauassainissement@strasbourg.eu

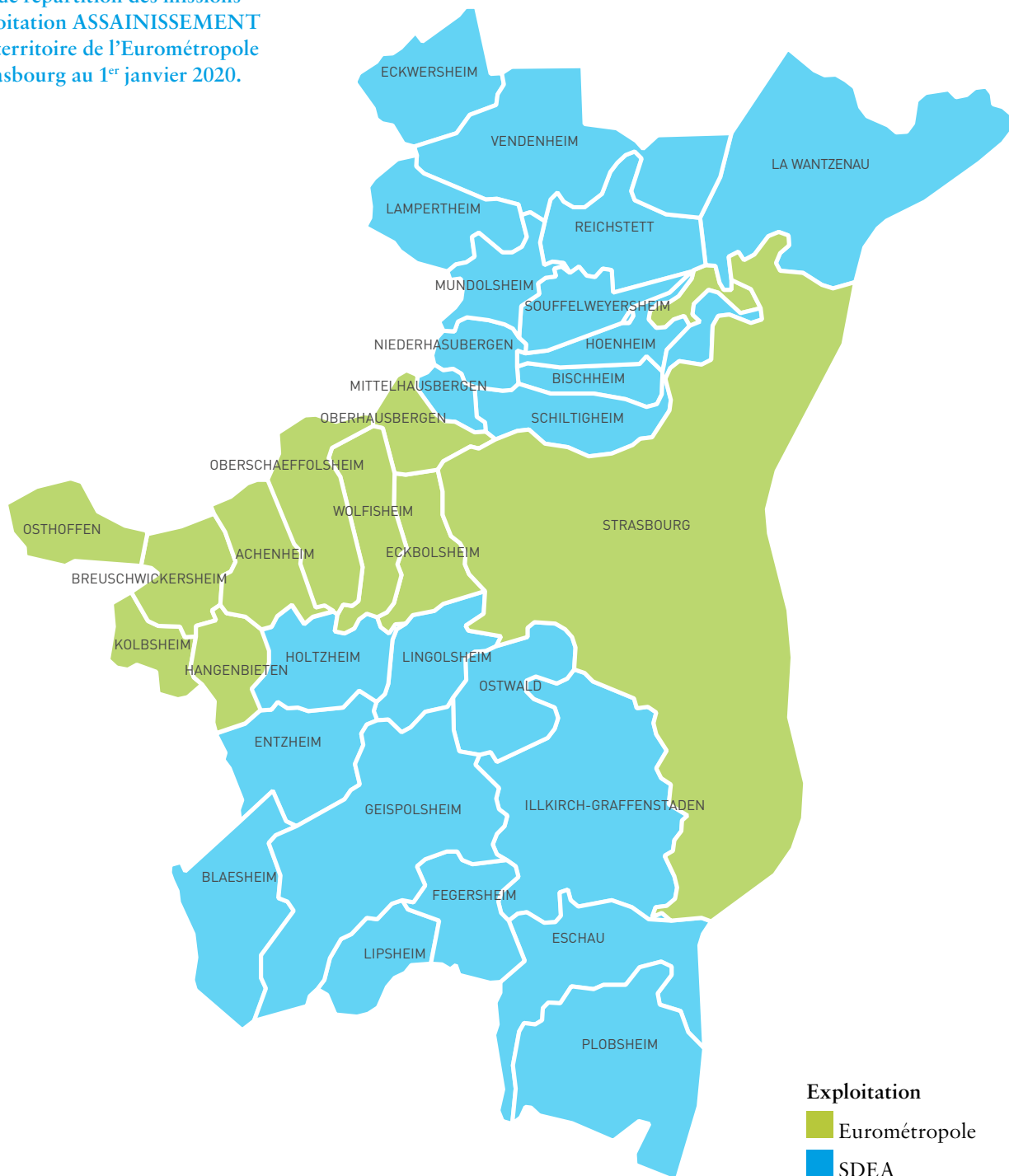
Pour les autres communes, contactez le SDEA :

03 88 19 29 99

accueil.clients@sdea.fr

L'Eurométropole et le SDEA interviennent 24h/24 et 7j/7 sur le territoire métropolitain.

Carte de répartition des missions d'exploitation ASSAINISSEMENT sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2020.



TARIF 2020

Strasbourg.eu

eurométropole

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RÉFÉRENCES À RAPPELER

Adresse desservie :
5 RUE DES CHAMPS

67200 STRASBOURG

Point d'installation : 01705D
Client : 212024

SIRET : -
N°engagement : -
Code service : -
Nom service : -
N° marché : -

FACTURE

EA / 2020 / 22 2120220200016 du 16/04/2020

Monsieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS
B.P. 7012
67200 STRASBOURG CEDEX 7

INFORMATIONS

Service de l'Eau et de l'Assainissement
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX
SIRET : 24670048800033
Ligne directe : 03 88 98 51 65

Accueil
11, quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Courriel : eau@strasbourg.eu

L'évolution de votre consommation :

date relevé	m3 consommés
17/01/2016	40 m3

Facture simplifiée (voir détail au dos)

Votre consommation :	120 m3
	Montant TTC
Distribution de l'eau	147,70
Collecte et traitement des eaux usées	123,03
Organismes publics (protection de l'environnement)	72,27
Total de votre facture.....	343,00 €
Coût de l'abonnement TTC	21,10 €
Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement)	0,00268 €
(Montant total à payer - Abonnement) / m3 facturés / 1000	
Somme total à payer	343,00 € TTC

URGENCES

En cas d'urgence, contactez le service :
Eau - 03 88 39 12 89
Assainissement - 03 88 40 05 96

RÈGLEMENT

Merci de régler cette facture dans les 15 jours à réception
Pour toute question concernant le paiement de votre facture :
Recette des Finances de Strasbourg et Eurométropole
1 Parc de l'Etoile - CS 71022 - 67070 Strasbourg Cedex
Accueil au 03 88 98 51 98
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
sauf les mercredis après-midi
Courriel : 1067058@dgp.finances.gouv.fr

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par téléphone au 03.88.98.51.65 ou par courriel eau@strasbourg.eu
A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

Pn° 1

Mandat de prélèvement SEPA (prélèvement) : en regard du formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à ouvrir des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA (prélèvement). Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Monsieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS
B.P. 7012
67200 STRASBOURG CEDEX 7

TIPSEPA
Référence Unique du Mandat : TIPSEPA670584170000212022020001620
ICS : FR36EAU006631 Montant : **343,00 €**
Référence : 2120220200016 X Créancier : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500209 DUPOND BERNARD

941133000175 01220021202202000160670584971706 34300

Facture n°20201R670010000008 du 30/04/2020

N° du contrat	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso en m3
859/67001/001/3377	TESTEMS	31/12/2020	360			480	120
Consommation totale relevée							120
Consommation facturée (m3)							120

Détail de votre facture	Tranche	Prix au	Qté	Prix unitaire en €	Montant HT en €	TVA en €	Montant TTC en €
DISTRIBUTION DE L'EAU							
PART FIXE - ABONNEMENT (basé sur 365 jours)							
Eurométropole de Strasbourg	1 x 366 j	01/01/2020	366 jours	20,00	20,05	1,10 (5,50%)	21,15
PART PROPORTIONNELLE - CONSOMMATION							
Eurométropole de Strasbourg		01/01/2020	120 m3	1,00	120,00	6,60 (5,50%)	126,60
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU							
Agence de l'eau Rhin Meuse			Néant				
							123,04
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
PART FIXE - ABONNEMENT (basé sur 365 jours)							
PART PROPORTIONNELLE - CONSOMMATION							
Collecte et Epuration (Eurométropole de Strasbourg)		01/01/2020	120 m3	1,0253	123,04	0,00	123,04
							72,27
ORGANISMES PUBLICS							
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE							
Lutte contre la pollution domestique		01/01/2020	120 m3	0,35	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
Modernisation des réseaux de collecte		01/01/2020	120 m3	0,233	27,96	0,00	27,96
Total de votre facture					333,05	10,01	343,06
Montant total à payer					333,05	10,01	343,06

Le règlement des redevances peut s'effectuer :

- **PAR CB** sur notre site INTERNET www.sdea.fr.
- **PAR TIP**, si votre Trésorerie le propose.
- **PAR VIREMENT**, sur le Compte Banque de France du Comptable IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT, en mentionnant le numéro de votre facture.
- **PAR CHEQUE BANCAIRE Français** (joindre obligatoirement le volet TIP non signé) à libeller à l'ordre du Trésor Public.
- **EN ESPECES**, dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificative 2013), aux services des impôts de SCHILTIGHEIM (14 Rue des Petits Champs), HAGUENAU (2 Rue du Clabaud) et SELESTAT (5 Rue de la Paix), ouverts Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h / Mercredi de 8h30 à 12h.

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

TARIF 2021

Strasbourg.eu
eurométropole

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RÉFÉRENCES À RAPPELER

Adresse desservie :
5 B RUE DES CHAMPS

67200 STRASBOURG
Point d'installation : 01705D
Client : 212024

SIRET :
N°engagement :
Code service :
Nom service :
N° marché :

INFORMATIONS

Service de l'Eau et de l'Assainissement
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX
SIRET : 24670048800033
Ligne directe : 03 68 98 51 65

Accueil
11, quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Courriel : eau@strasbourg.eu

L'évolution de votre consommation :
date relevé _____ m3 consommés
17/01/2016 _____ 40 m3

URGENCES

En cas d'urgence, contactez le service :
Eau - 03 88 39 12 89
Assainissement - 03 88 40 05 96

RÈGLEMENT

Merci de régler cette facture dans les **15 jours à réception**
Pour toute question concernant le paiement de votre facture :
Recette des Finances de Strasbourg et Eurométropole
1 Parc de l'Etoile - CS 71022 - 67070 Strasbourg Cedex
Accueil au 03 68 98 51 98
du lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00
Courriel : t067058@dgflp.finances.gouv.fr

FACTURE

EA / 2021 / 34 2120221300014 C du 03/05/2021

Monsieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS
Residence Pilote B.P. 7012
67200 STRASBOURG CEDEX 7

Facture simplifiée

(voir détail au dos)

Votre consommation : **120 m3**

Montant TTC

Distribution de l'eau	147,70
Collecte et traitement des eaux usées	122,88
Organismes publics (protection de l'environnement)	72,27

Total de votre facture..... 342,85 €

Coût de l'abonnement TTC	21,10 €
Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement)	0,00268 €

(Montant total à payer - Abonnement) / m3 facturés / 1000

Somme total à payer 342,85 € TTC

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par téléphone au 03.68.98.51.65 ou par courriel eau@strasbourg.eu
A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

Pn* 1



Mandat de prélèvement SEPA procédant : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débite votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA procédant. Votre signature vaut autorisation pour débite, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Monsieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS
Residence Pilote B.P. 7012
67200 STRASBOURG CEDEX 7



TIPSEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0670584170000212022130001421
ICS : FR36EAU006831
Référence : 2120221300014 C Montant : **342,85 €**
Créancier : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500218 DUPOND BERNARD

941133000175 86030021202213000140670584989706 34285



Votre facture détaillée					
Distribution de l'eau :					147,70
Distribution de l'eau dans votre logement (abonnement)					
Distribution de l'eau dans votre logement (abonnement)					
Distribution de l'eau dans votre logement (abonnement)					
Collecte et traitement des eaux usées :					122,88
Collecte et traitement des eaux usées (abonnement)					
Collecte et traitement des eaux usées (abonnement)					
Collecte et traitement des eaux usées (abonnement)					
Organismes publics :					77,97
Organismes publics (abonnement)					
Organismes publics (abonnement)					
Montant total à payer :					
128,02 €			14,53 €		342,85 f
La facture est établie en vertu de la loi n° 66-30 du 9 JANVIER 1966 sur l'équipement de la zone.					
Les prestations sont effectuées conformément aux conditions générales de vente annexées à la présente facture.					
Le règlement de votre facture peut se faire :					
- Par prélèvement automatique (abonnement) à l'ordre de la Société d'Assainissement de la Région de Picardie					
- Par virement bancaire ou par chèque au profit de la Société d'Assainissement de la Région de Picardie.					
- Par espèces en espèces au profit de la Société d'Assainissement de la Région de Picardie.					

TARIF 2021



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace Moselle

1 rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
Schiltigheim - CS10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr



Réf à rappeler N° du contrat/client : 34316292
Occupant : MME ZZZ AAA

Lieu desservi : 9685 IMPASSE DES ROSIERS
67640 FEGERSHHEIM

Destinataire de la facture

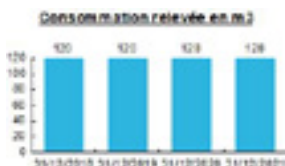
MME ZZZ AAA
9685 IMPASSE DES ROSIERS
67640 FEGERSHHEIM

Une question sur votre abonnement/votre facture

Contactez le SDEA du lundi au vendredi
de 7h30 à 17h30 au : 03 88 19 29 99
courriel : accueil.clients@sdea.fr

Une question sur le paiement de votre facture
Contactez la Recette des Finances de Strasbourg
et Eurométropole - 1 Parc de l'Etoile - CS 71022
Centre administratif - 67070 Strasbourg cedex
tel : 03 68 98 51 98
courriel : t067058@dgfip.finances.gouv.fr

Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7
tel : 03 88 19 97 09



IMPORTANT : Voir note ci-jointe.

Votre prochaine relève de compteur :
novembre 2021.

Facture n° 20211R6713700001753 du 31/12/2021

Consommation du 31/12/2020 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voire consommation facturée		Détail au verso
120 m ³		
Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00268 €		
		Montants
Total eau + redevances Agence de l'Eau		219,97
Total assainissement + redevances Agence de l'Eau		122,88
Total de la facture		342,85

Montant total à payer avant le 30/01/2022 342,85 €

N° SIRET : 246 700 488 00017
TVA Intracommunautaire : FR7R246700488
Identifiant Chorus Pro : 21OMEGA6250677

En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. La liste est consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite



Mandat de prélèvement SEPA (ponctuel) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA (ponctuel). Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

MME ZZZ AAA
9685 IMPASSE DES ROSIERS
67640 FEGERSHHEIM

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0670584170000671370000175321
ICS : FR36EAU006831
Référence : 4 QA 21 006713700001753 C 105 06 Montant : 342,85 €
Créancier : EUROMETROPOLE STRASBOURG

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500218 ZZZ AAA

941133000175 41030067137000017530670584989706 34285

Facture n° 20211R6713700001753 du 31/12/2021

Point de consommation	N° série compteur	Date	Type	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
13394	TEST1234EMS	31/12/2021	R	480			600	120
Consommation totale								120

Détail de votre facture	Consommation facturée (m3)						120
	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2021	120	m3	1,00000	120,00	6,60 (5,50%)	126,60
Total Part Proportionnelle					120,00	6,60	126,60
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2021	1 x 365 j	365	jours	20,00000	20,00	21,10
Total Part Fixe					20,00	1,10	21,10
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Epuration Valeaurhin (Exploit. Step)	01/01/2021	120	m3	0,40140	48,17	4,82 (10,00%)	52,99
Collecte et Epuration (Eurométropole de Strasbourg)	01/01/2021	120	m3	0,58240	69,89	0,00 (0,00%)	69,89
Total Part Proportionnelle					118,06	4,82	122,88
ORGANISMES PUBLICS							
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2021	120	m3	0,23300	27,96	0,00 (0,00%)	27,96
Lutte contre la pollution domestique	01/01/2021	120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
Total Agence de l'eau Rhin Meuse					69,96	2,31	72,27
Total de votre facture					328,02	14,83	342,85
Montant total à payer					328,02	14,83	342,85

RAPPEL : La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

Le règlement de cette facture peut s'effectuer :

Par **CARTE BANCAIRE** sur notre site www.sdea.fr, si votre Trésorerie le propose

Par **TIP**

En **ESPECES** (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par **CARTE BANCAIRE** muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Ou auprès des services de la **Trésorerie de Strasbourg municipale et Eurométropole, et du Service de Gestion Comptable de Saverne.**

Par **CHEQUE BANCAIRE Français** libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé

Par **VIREMENT** sur le compte Banque de France suivant : **FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056** en précisant le numéro de la facture en objet du virement

Si vous souhaitez opter pour le **prélèvement automatique** de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Eurométropole de Strasbourg Secteur KOCHERSBERG - CENTRE

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Kochersberg Centre (825 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 8 forages et 3 sources. L'eau distribuée provient des secteurs Kochersberg Est et Ouest. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 20/02/1974, 23/04/1976 et 11/12/1998 et disposent de périmètres de protection.

L'eau provenant du secteur Kochersberg Ouest fait l'objet d'un traitement de neutralisation (partielle) et de désinfection par chloration avant sa distribution. L'eau venant du secteur Kochersberg Est fait l'objet d'un traitement par des procédés de décarbonatation (adoucissement), d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection aux rayonnements ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie des stations de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

52 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-Kochersberg Centre et SDEA-Kochersberg Centre) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 37 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 8,6 à 19,7°f
- pH : 7,5

Mélange entre une eau douce (peu calcaire), à l'équilibre ou proche de l'équilibre et légèrement agressive et une eau très peu calcaire, peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations.

Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,4 mg/l
- Teneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 4,1 à 36,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,6 à 78,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,08 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Kochersberg Centre, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Eurométropole de Strasbourg Secteur STRASBOURG-NORD

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Strasbourg-Nord (18569 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 5 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 20/02/1974 et le 24/04/2013 et disposent de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement par des procédés de décarbonatation (adoucissement), d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection aux rayonnements ultraviolets avant sa distribution.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA). Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

66 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs Strasbourg-Nord et La Souffel) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 62 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 19,7 °f
- pH : 7,8

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau douce (peu calcaire), à l'équilibre ou légèrement agressive selon la période. Eau susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 9,4 mg/l
- Teneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 36,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 78,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,12 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés vs sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Strasbourg-Nord, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Eurométropole de Strasbourg

Secteur de LA WANTZENAU

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de La Wantzenau (5841 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 17/03/1992 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

29 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs Kilstett et La Wantzenau) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 27 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 19,8 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre ou légèrement incrustante.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,3 mg/l
- Teneur maximale : 1,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 33,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 17,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,08 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur de La Wantzenau, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Août 2021



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Eurométropole de Strasbourg Secteur STRASBOURG-SUD

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Strasbourg-Sud (23081 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 12 février 1997 et le 05 mars 2003 et disposent de périmètres de protection. Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau fait l'objet d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

59 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-Strasbourg-Sud et SDEA-Strasbourg-Sud) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 55 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 24,4 °f (degré français)
- pH : 7,7

Eau dure (calcaire). Eau légèrement agressive et proche de l'équilibre ou eau incrustante selon le secteur.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 13,4 mg/l
- Teneur maximale : 21,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 34,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 17,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,04 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides ou métabolites (molécule de dégradation) de pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Strasbourg-Sud, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Août 2021

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

ORIGINE DE L'EAU

L'Eurométropole de Strasbourg (12 communes - 427690 habitants)¹ est alimentée en eau par 14 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 30 janvier 1978 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de stations de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

681 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 630 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 25,3 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre ou légèrement agressive.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 11,1 mg/l
- Teneur maximale : 25,5 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 35,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 21,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides ou métabolites (molécule de dégradation) de pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physicochimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021

Eurométropole de Strasbourg Secteur ILL-ANDLAU

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Ill-Andlau (18083 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 29 octobre 2008 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est distribuée fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

49 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-Ill-Andlau et SDEA-Ill-Andlau) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 35 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 28,9 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre ou proche de l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 16,5 mg/l
- Teneur maximale : 22,0 mg/l

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 61,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 12,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Ill-Andlau, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.





LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

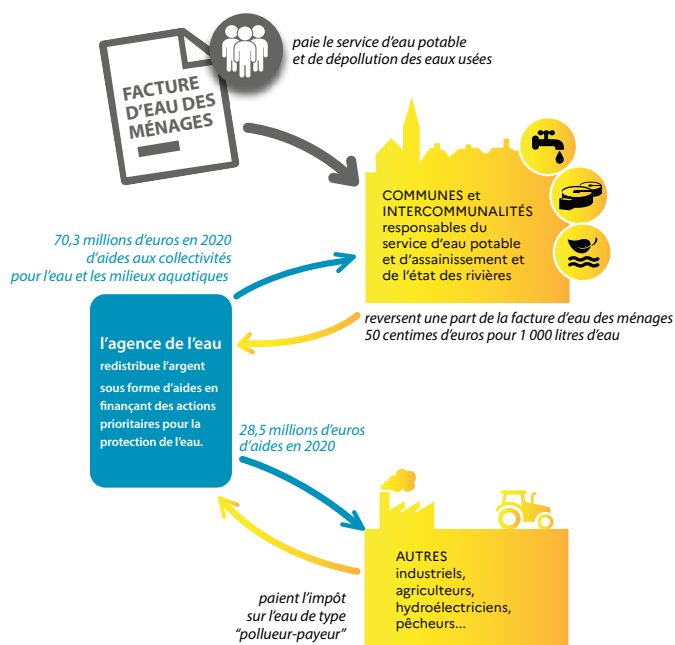
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

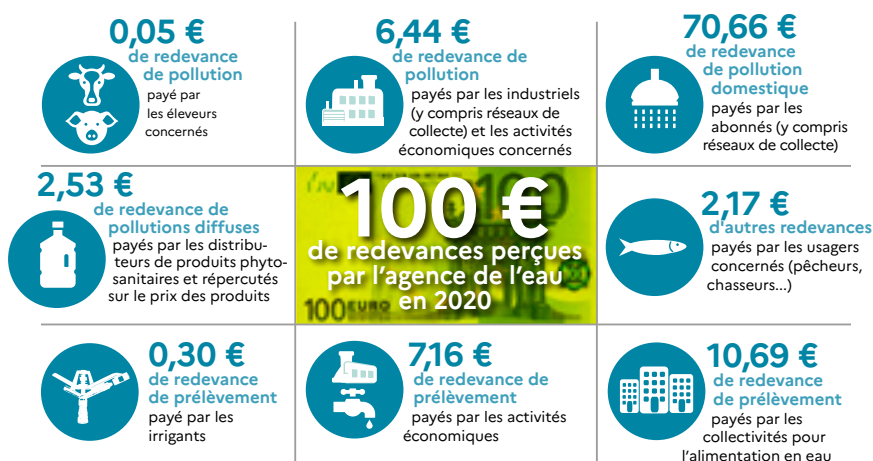
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



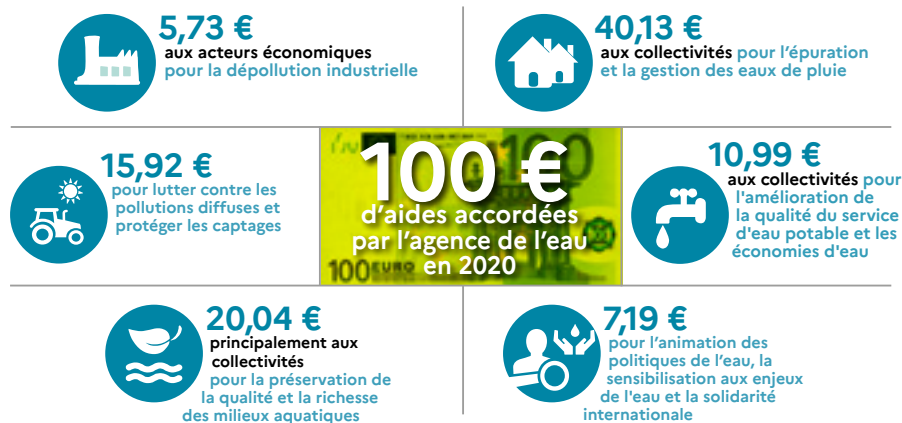
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

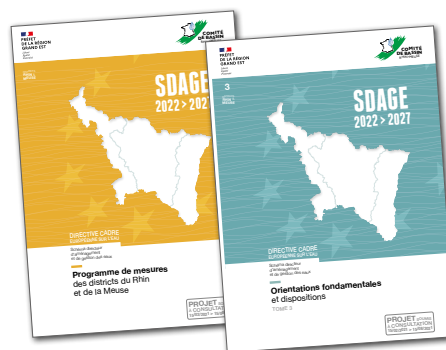
En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.** En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1^{er} mars 2021.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Réalisation : AELB-DIC • mars 2021
Impression : Agence de l'eau Rhin-Meuse
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto • application : AEFIM&C

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

les inondations et le milieu marin

L'eau


PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHIN-MEUSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


COMITÉ
DE BASSIN
RHIN-MEUSE


IMMERSION
EAU
L'eau à quel point est-elle précieuse ?

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"

